



Réserve Naturelle LA DESIRADE



PLAN DE GESTION 2021 - 2025

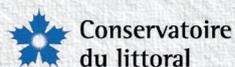
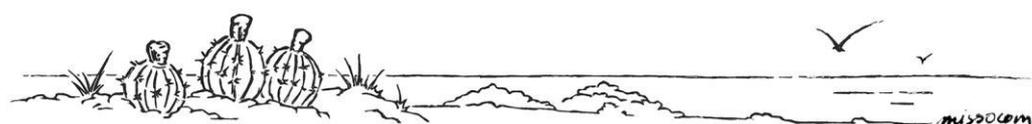


TABLE DES MATIERES

PREFACE	4
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES.....	5
1 ÉTAT DES LIEUX.....	7
1.1 DESCRIPTION DU SITE ET CONTEXTE ADMINISTRATIF.....	7
1.1.1 <i>La création de la réserve naturelle nationale de la Désirade</i>	7
1.1.2 <i>Contexte géographique</i>	8
1.1.2.1 Localisation	8
1.1.2.2 Limites administratives	9
1.1.2.3 Régime foncier	10
1.1.2.4 Territoire hors réserves.....	10
1.1.2.5 Évolution historique du territoire de la réserve	10
1.1.3 <i>Cadre réglementaire de la réserve</i>	11
1.1.4 <i>Gouvernance de la réserve</i>	12
1.1.4.1 Une nouvelle forme de gouvernance la co-gestion	12
1.1.4.2 Le Comité Consultatif.....	13
1.1.4.3 Structures partenaires	14
1.1.5 <i>Moyens de fonctionnement de la réserve</i>	15
1.1.5.1 Moyens humains.....	15
1.1.5.2 Moyens logistiques	17
1.1.5.3 Moyens financiers.....	18
1.1.6 <i>Inventaires et classements en faveur du patrimoine naturel</i>	18
1.1.6.1 Espaces protégés sur la commune	18
1.1.6.2 Réglementations locales et documents de planification	19
1.1.6.3 Réglementations nationales	20
1.1.6.4 Instances et inventaires en faveur du patrimoine naturel	22
1.1.6.5 Conventions internationales	24
1.2 ÉCOSYSTEME	26
1.2.1 <i>Climat et météorologie</i>	26
1.2.2 <i>Hydrologie</i>	27
1.2.2.1 Milieu dulçaquicole	27
1.2.3 <i>Géologie</i>	28
1.2.3.1 L'état des connaissances et des données disponibles	28
1.2.3.2 L'histoire des formations géologiques	30
1.2.4 <i>Diversité des sols</i>	47
1.2.5 <i>Habitats</i>	47
1.2.5.1 Milieux terrestres.....	47
1.2.6 <i>Espèces</i>	51
1.2.6.1 Faune	52
1.2.6.2 Flore	59
1.3 PLACE DE L'HUMAIN.....	62
1.3.1 <i>Contexte historique</i>	62
1.3.1.1 Histoire de la Guadeloupe.....	62
1.3.1.2 Histoire de la Désirade	62
1.3.2 <i>Démographie</i>	62
1.3.2.1 Population actuelle en Guadeloupe.....	62
1.3.2.2 Données démographiques à Désirade	63
1.3.3 <i>Contexte socio-économique</i>	63
1.3.3.1 Contexte Guadeloupéen	63
1.3.3.2 Contexte Désiradien.....	63
1.3.4 <i>Usages et pratiques passées sur la réserve</i>	68
1.3.5 <i>Usages et pratiques actuelles sur la réserve</i>	68
1.3.5.1 L'agriculture	68
1.3.5.2 La fréquentation et les activités touristiques.....	69
1.3.5.3 Les actes contrevenants et la police de la nature	69
1.3.5.4 Les autres activités.....	69



1.3.6	<i>Accueil du public</i>	70
1.3.6.1	Outils pédagogiques et équipements d'accueils	70
1.3.6.2	Potentialités et contraintes du site	72
1.3.7	<i>Attitude et perception de la réserve par la population</i>	74
2	GESTION DE LA RESERVE NATURELLE	76
2.1	ENJEUX ECOLOGIQUES	76
2.2	FACTEURS CLES DE REUSSITE	77
2.3	TABLEAU DE BORD	78
2.4	PROGRAMMATION DES ACTIONS	82
2.5	COUTS DU PLAN DE GESTION	86
3	FICHES ACTIONS	87
	BIBLIOGRAPHIE	166
	ANNEXE	169





Réserve Naturelle LA DESIRADE

Statut : Réserve naturelle nationale

Commune : La Désirade (région : Guadeloupe)

Localisation : Pointe Est de l'île de la Désirade

Catégorie UICN : IV

Date de création : 19 Juillet 2011 (décret ministériel n° 2011-853)

Superficie : 62 hectares

Gestionnaire : co-gestion Association Titè et Office National des Forêts

Habitat : Côtes rocheuses, falaises, pelouses rases, savanes sèches.

Éléments de classement : Roches les plus anciennes des petites Antilles (pillow-lava, radiolarites, dykes, ...).



Localisation de la Désirade au sein des îles de la Caraïbe
et dans l'archipel Guadeloupéen



Préface

L'élaboration de ce plan de gestion est l'accomplissement d'un travail collectif, ont participé activement :

- **René Dumont**, cadre à l'ONF et Conservateur de la réserve naturelle des îlets de Petite Terre et de la réserve naturelle à caractère géologique de la Désirade.
- **Sophie Le Loc'h**, chargée de mission à l'Association Titè a assuré le pilotage et contribué à la rédaction.
- **Eric Delcroix**, chargé de mission à l'Association Titè
- **Léa Trifault**, chargée de mission à l'ONF.

Ce document a été rédigé à partir du Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels édité par l'AFB (Collectif, 2017).

Nous tenons à remercier également les relecteurs suivant :

- Claudie Pavis, chercheur à l'INRA et présidente de l'AEVA,
- Anthony Levesque, ornithologue
- Marion Diard, bénévole AEVA et Titè

La couverture et le dessin de bas de page ont été créés par Alexandra Le Moal (MissoCom)

Citation recommandée :

Dumont R., S. Le Loc'h, E. Delcroix, L. Trifault, 2017. Plan de Gestion 2021-2025 de la réserve naturelle de la Désirade. ONF & Association Titè. 179 p. + annexes.



Liste des sigles et abréviations utilisés

AAMP : *Agence des Aires Marines Protégées*

AEVA : *Association pour l'Etude et la protection des Vertébrés et végétaux des petites Antilles*

AFB : *Agence Française pour la Biodiversité*

AFSA : *Association pour la Sauvegarde et la réhabilitation de la Faune des Antilles.*

AGOA : *Sanctuaire sur les mammifères marins*

BP : *Basse Pression*

BRGM : *Bureau de Recherches Géologiques et Minières*

BT : *Basse Température*

CCOP : : *plateau océanique Caraïbéo-Colombien*

Chelonia mydas : *tortue verte*

CMR : *Capture – Marquage -Recapture*

Cms : *Chargés de mission (sans distinction)*

Cons : *Conservateur*

CR : *danger critique d'extinction*

DCP : *Dispositifs de Concentration de Poissons*

DD : *Données indisponibles*

Dermochelys coriacea : *tortue luth*

DIREN : *Direction régionale de l'environnement. Actuelle DEAL*

Dm : *Direction de la Mer*

DOM : *Département d'Outre Mer, : Département d'Outre Mer)*

EN : *en danger*

Eretmochelys imbricata : *tortue imbriquée*

FDL : *Forêt Domaniale du Littoral*

HRN : *Hors Réserve Naturelle*

IBA : *Important Bird Areas*

INSEE : *Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques*

LC : *préoccupation mineure*



MEEDDM : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

NT : *quasiment menacé*

OMDT : *Office Municipal Du Tourisme*

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

PIB : *Produit Intérieur Brut*

PLU : *Plan Local d'Urbanisme*

PNA : *Plan National d'Action*

PNG : Parc National Guadeloupe : *Parc National Guadeloupe*

POS : *plans d'occupation des sols*

PR : *Personnel Réserve*

REDOM : *Réseau Ecologique des Départements d'Outre-Mer*

RN : *Réserve Naturelle*

RNF : *Réserves Naturelles de France*

RTMG : *Réseau Tortues Marines Guadeloupe*

SAR : *Schéma d'Aménagement Régional*

SIH : *Système d'Informations Halieutiques*

SMVM : *Schéma de Mise en Valeur de la Mer*

SPAW : *Specially Protected Areas and Wildlife in the Wider Carribean Region*

UA : *Université des Antilles*

UICN : *Union Internationale pour la Conservation de la Nature*

VU : *Vulnérable*

ZEE : Zone Economique Exclusive

ZICO : Zone Importante de Conservation pour les Oiseaux

ZNIEFF : Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique Floristique



1 État des lieux

1.1 Description du site et contexte administratif

1.1.1 La création de la réserve naturelle nationale de la Désirade

En 2002, un inventaire des sites géologiques remarquables de la Guadeloupe a été initié par le BRGM¹ et la DIREN². Parmi les 18 sites retenus figure en première place la pointe Nord Est de la Désirade. En 2003, les initiateurs du projet M. Etna et M. Legendre rencontrent le maire de la Désirade, M. Noël. Il s'en suivra une réunion d'information publique présentant la richesse géologique patrimoniale de la Désirade. Convaincu par le projet de création de cette réserve, M. Noël rencontre le sous-préfet M. Bayle et un comité de pilotage est mis en place en décembre 2003 (Cf. annexe1). Ce dernier donne lieu à un consensus très favorable à la création de la réserve, d'autant plus qu'il s'agit d'une première pour l'outre-mer française. M. le Maire a ensuite fait adopter une délibération du conseil municipal énonçant clairement le souhait de voir aboutir le projet. En 2005 une étude de faisabilité est réalisée par la DIREN, et propose la création de la réserve en vue de protéger les lieux de plus en plus connus du public, mais aussi afin d'ajouter un « label très original à la panoplie écotouristique de l'île ».

Le site géologique exceptionnel de l'extrémité Est de la Désirade a été classé réserve naturelle nationale à caractère géologique par décret ministériel du 19 juillet 2011 (Cf. Annexe 2).

Ce site sanctuarise 62 ha d'affleurements volcaniques peu fréquents à la surface du globe et contenant des matériaux témoins de la phase la plus ancienne de l'histoire géologique des Petites Antilles. Outre le patrimoine géologique, sont également préservés les milieux xérophiles installés sur ce substrat abritant notamment plusieurs espèces animales et végétales endémiques, menacées et protégées.



Date	Évènement
1976	Éruption de la Soufrière. Suite à son séjour en Guadeloupe, Haroun Tazieff se rend à la Désirade où il explique à M. Emmanuel Robin, maire de la Désirade, le caractère exceptionnel du site.
1976-1977	Les 50 pas géométriques sont remis en gestion à l'ONF qui les fait bénéficier du régime forestier.
2002	Inventaire des sites géologiques remarquables de Guadeloupe
2003	Rencontres : maire de la Désirade, sous-préfet. Comité de pilotage
2005	Étude de faisabilité de la réserve naturelle géologique de la Désirade
19/07/2011	Signature du décret ministériel de création de la réserve naturelle nationale de la Désirade
21/07/ 2011	Parution au journal officiel de la République Française

Tableau 1: Chronologie de la classification de la réserve naturelle. Source : RN[1]

1.1.2 Contexte géographique

1.1.2.1 Localisation

L'archipel de la Guadeloupe appartient aux Petites Antilles qui forment l'arc oriental de la région Caraïbe. La Guadeloupe est située au milieu de l'arc par 16° de latitude Nord et 61° de longitude Ouest, soit à une centaine de kilomètres de la Martinique, à 600 km du Vénézuéla, à un peu plus de 2000 km de la Floride et à 6700 km de la France hexagonale (Google map, ©Google 2012). Elle est bordée par l'Atlantique tropical et la mer des Caraïbes. La France dispose avec la Guadeloupe d'une zone économique exclusive de 100 000 km². Cette région monodépartementale, au statut de département d'Outre-mer depuis 1946, est composée de deux îles : la Basse Terre et la Grande Terre séparées par un étroit bras de mer naturel, ainsi que de plusieurs dépendances dont Marie Galante, les Saintes et la Désirade.

L'île de la Désirade est située par 16°19 de latitude Nord et 61°03,5' de longitude Ouest (référentiel de la carte SHOM 7208 S), à 9,5 km au large de la pointe des châteaux. Vigie de la Guadeloupe selon G. Lasserre[1], la Désirade étire sa configuration rectangulaire de l'WSW vers l'ENE, suivant un axe N°63 E sur 11,5 km pour une largeur moyenne de 2km.

L'ensemble de la réserve naturelle de la Désirade se situe sur la commune de la Désirade, elle-même intégrée au sein de la communauté de communes de la Riviera du Levant.



1.1.2.2 Limites administratives

La réserve naturelle est située à la pointe Nord Est de l'île et couvre une superficie de 62 ha (Figure 1). Son périmètre est intégrées à la Forêt Domaniale du Littoral (FDL) et figurent en zone naturelle (NDf) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Désirade¹. La délimitation de la réserve a été réalisée par un géomètre et la population de l'île a été invitée à donner son accord. En 2012 le personnel de la réserve à mis en place une signalétique afin de rendre le périmètre parfaitement visible.



Figure 1 : Périmètre de la réserve. Source : DIREN

¹ Nouveau PLU en cours d'élaboration en 2019



1.1.2.3 Régime foncier

La réserve se situe dans sa majorité sur une parcelle (AM22) en forêt domaniale du littoral. Il faut y ajouter les quelques écueils volcaniques situés sur le domaine public maritime.

1.1.2.4 Territoire hors réserves

Le décret de création porte exclusivement sur le territoire classé en réserve nationale. Cependant ce document de gestion ne peut se limiter aux seules actions spécifiquement localisées dans la réserve. Le comité consultatif de la réserve a ainsi validé la nécessité de travailler sur des territoires hors réserve pour conserver une cohérence et une continuité écologique. En terme de financement, les subventions du ministère ne seront utilisées que pour la partie réserve et les actions hors réserves devront faire l'objet de financement complémentaires à rechercher.

1.1.2.5 Évolution historique du territoire de la réserve

Historiquement, la réserve naturelle est située sur la bande des 50 pas géométriques, dont l'origine remonte à l'ordonnance de Colbert de 1681 qui instaure une réserve domaniale. Elle était considérée comme dépendance du domaine public, et donc protégée par les règles d'inaliénabilité et d'imprescriptibilité. Elle était originellement nommée « 50 pas du Roy » et répondait à des nécessités d'ordre militaire : il s'agissait d'assurer la défense de l'île en permettant aux troupes d'avoir la libre disposition du littoral, pour y installer des fortifications et du matériel d'artillerie. Cette bande permettait également de préserver la libre circulation le long du bord de mer.

Des tolérances d'usages étaient accordées aux propriétaires riverains de cette zone rebaptisée « 50 pas géométriques » à partir de la révolution. De même, des transferts de propriétés étaient possibles, sur fondement du décret du 4 juin 1887 : possibilité de délivrer aux occupants de terrains bâtis des titres de propriété « définitifs et incommutables », ainsi que des « concessions irrévocables » de terrains non bâtis à l'intérieur des villes. Ceci fut conforté suite à la départementalisation par le décret du 23 avril 1946 qui donna à son tour l'occasion de tels transferts de propriété entre l'État et des particuliers tout en conservant le statut de domaine public de l'État.

C'est par contre le décret du 30 juin 1955 qui prononce le transfert de la zone des 50 pas géométriques dans le domaine privé de l'État (aliénable et prescriptible), le rendant ainsi utilisable à des fins agricoles, industrielles ou commerciales, ainsi que pour l'aménagement des sites et l'implantation d'établissements consacrés au



tourisme. Le cas des titres de propriétés délivrés antérieurement fut examiné en laissant les tiers apporter les preuves de leurs droits de propriété suivant les décrets de 1887 et 1946 cités précédemment. Une commission de vérification des titres fut donc instaurée.

Le décret du 25 août 1979 approuva la directive d'aménagement national relative à la protection et à l'aménagement du littoral, dont les dispositions sont précisées par la circulaire interministérielle du 26 août. Il concrétisa le « tri » prévu par le législateur de 1955 entre les zones destinées à participer au développement local et celles dont l'état de conservation permet la préservation de la nature et des paysages, en faisant relever du régime forestier les zones à caractère naturel et forestier situées dans le domaine privé de l'État sur les anciens 50 pas géométriques. Il s'en est suivi une série d'incorporations et de remise en gestion à l'Office National des Forêts de zones à caractère naturel et forestier dépendant de la zone des 50 pas dans le domaine forestier privé de l'État.

C'est par ce biais que la parcelle cadastrale AM 22 a été remise en gestion à l'ONF. Sur cette parcelle il y a aujourd'hui les ruines des dépendances de l'ancienne cotonnerie (four, citerne, bâtiment de stockage du coton) ainsi qu'une ruine d'une maison abandonnée du XX^{ème} siècle.

Hormis la divagation d'ovins et de caprins, il n'y a plus aujourd'hui d'occupation du sol à proprement parler sur cette parcelle AM 22. Cette bande littorale est le lieu de promenade de désiradiens et vacanciers.

1.1.3 Cadre réglementaire de la réserve

Le cadre réglementaire ayant cours sur le territoire de la réserve est précisé dans le décret de création voici les principales règlementations :

- Interdiction d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris de quelques natures que ce soit.
- Interdiction de collecter et d'emporter des minéraux, roches et fossiles
- Les activités d'exploitation de carrière ou minière, de prélèvement de sable sont interdites.
- Pas d'introduction d'animaux ni de végétaux
- Pas d'activités pastorales et agricoles
- Pas de chasse
- Interdiction de camper



- Interdiction de pratiquer toutes activités industrielles et commerciales.
- Interdiction de troubler la tranquillité des lieux en utilisant tout instrument sonore
- La circulation des véhicules à moteur est interdite.

1.1.4 Gouvernance de la réserve

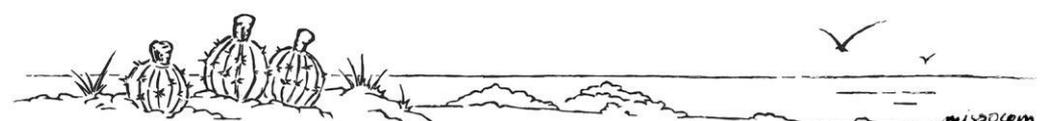
1.1.4.1 Une nouvelle forme de gouvernance la co-gestion

La cogestion instaurée depuis 2002 entre l'ONF et l'association Titè fonctionne à la satisfaction générale. L'association Titè dont le siège est implanté à la Capitainerie de Désirade permet l'implication de la population locale dans la gestion de la réserve naturelle de Petite Terre et dans celle de Désirade. L'ONF apporte à l'association « Titè » une connaissance environnementale du terrain ainsi qu'un soutien technique et logistique permanent. L'établissement dispose en effet de professionnels qualifiés à la gestion des milieux naturels et de personnes assermentées pouvant agir sur le terrain et ainsi soutenir l'équipe permanente de la réserve. Les deux co-gestionnaires travaillent en étroite collaboration depuis plus de dix ans afin d'assurer la gestion de la réserve naturelle et ont ainsi engrangé une expérience très appréciable dans ce domaine. Chaque année ils s'associent pour élaborer le bilan d'activité et les différents budgets qui sont présentés au comité consultatif et à l'assemblée générale de l'association.

1.1.4.1.1 L'Office National des Forêts



En Guadeloupe, l'ONF est reconnu, depuis très longtemps, pour son rôle de gestionnaire des espaces naturels. Plus de 38 000 ha de milieux naturels appartenant au Département, au Conservatoire du littoral ou à l'État lui sont confiés. Il intervient également sur 250 km de littoral et 7500 ha de mangrove et de forêts marécageuses. Dès l'instruction du projet réserve naturelle par la DEAL, l'établissement s'est investi à travers la réalisation des études préliminaires et a débuté une réflexion sur l'organisation de la future gestion en partenariat avec la municipalité de Désirade et la population. À la création de la réserve, l'ONF a été nommé co-gestionnaire par le Préfet de la Guadeloupe. L'établissement public a alors désigné parmi son personnel un conservateur, qui est chargé d'assumer la gestion de la réserve en cogestion avec l'association « Titè ».



1.1.4.1.2 L'association Titè



À la demande de la municipalité de Désirade et afin d'impliquer davantage la population locale dans la gestion de la réserve naturelle de Petite Terre, l'association « Titè » a été créée le 22 mars 2002. Elle a pour objet « la gestion de la réserve naturelle terrestre et marine des îlets de Petite Terre et tous les espaces naturels bénéficiant d'une protection au titre du code de l'environnement sur le territoire communal de la Désirade ». Dès l'instruction du projet de réserve naturelle sur la Désirade, l'association s'est investie dans les études préliminaires. Elle aujourd'hui gestionnaire principal de cette réserve avec l'ONF. Cette association désiradienne est l'employeur des cinq gardes animateurs de la réserve naturelle et d'un chargé de mission s'occupant des missions scientifiques et du suivi administratif de l'association.

Les moyens de fonctionnement de l'association proviennent :

- de la subvention annuelle du ministère en charge de l'Environnement
- de la taxe sur les passagers embarqués à destination des espaces sensibles
- de la mobilisation de fonds européens notamment le Feder et Feader
- de financements issus de mécénat et de subventions diverses suite à des appels à projet (Fondation EDF, Fondation du Patrimoine, Région Guadeloupe...)
- des cotisations de ses membres

L'association a adapté ses statuts afin de permettre la mise en place d'un système d'éco-volontariat. Un grand nombre de volontaires participent à des missions de terrain et accompagnent les gardes au sein des réserves.

Cette aide précieuse renforce l'équipe des gardes et permet d'accroître de façon significative le temps de présence sur le site. De plus, c'est un bon moyen de communication et de sensibilisation de la population locale sur l'environnement et la richesse de la biodiversité de l'archipel guadeloupéen.

1.1.4.2 Le Comité Consultatif

Il a été créé en 2011 par arrêté préfectoral (Arr. n° 2011364-0015). Il est constitué par quatre collèges : administrations civiles et militaires et établissements publics de l'état; élus locaux, propriétaires et usagers ; associations agréées et personnalités scientifiques. Il se réunit une fois par an.



1.1.4.3 Structures partenaires

1.1.4.3.1 La DEAL (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)



Ce service déconcentré de l'État français est placé sous l'autorité du préfet de région et des préfets de département. Il exerce certaines des attributions relevant du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM).

Son organisation tourne autour de 7 orientations stratégiques :

- **Promouvoir** le développement durable en territorialisant le Grenelle de l'Environnement
- **Rattraper les retards** structurels de la **Guadeloupe**
- **Concilier** préservation de l'environnement et aménagement sur le littoral
- **Développer** une culture du risque et renforcer la maîtrise du risque
- **Mobiliser, organiser** les connaissances existantes et **développer** de nouvelles expertises
- **Développer** les relations avec l'environnement régional (Caraïbe)
- **S'organiser** et faire de la fusion un succès pour les agents et le territoire Guadeloupe

La DEAL assure une grande partie du financement de la réserve de La Désirade. Elle assure la coordination générale de l'ensemble des données et connaissances des réserves naturelles des Antilles françaises. Elle participe financièrement au fonctionnement et pilote en partie le plan de restauration des tortues marines aux Antilles Françaises et le plan d'actions de l'Iguane des Petites Antilles dans lesquels la réserve de la Désirade est impliquée.

- **Les collectivités régionales et départementales de Guadeloupe, ainsi que la municipalité de La Désirade et le conservatoire du littoral** soutiennent de nombreux projets d'aménagement et de communication menés sur les espaces naturels de La Désirade.
- **Les associations de protection de la nature : AEVA, Le Gaiac, Amazona, ASFA, AGO**
- **Acteurs individuels : éleveurs, prestataires touristiques**



1.1.5 Moyens de fonctionnement de la réserve

1.1.5.1 Moyens humains

- Gestion scientifique et technique.

Le conservateur salarié de l'ONF, assure le fonctionnement courant et coordonne l'ensemble des projets. Il représente la réserve auprès des instances locales et nationales.

Le chargé d'étude salarié de l'association Titè se consacre à la mise en œuvre des suivis scientifiques et des différents plans d'actions. Il coordonne également l'équipe de gardes et de bénévoles.

Les chargés de missions salariés de l'ONF, appuient la mise en œuvre des suivis scientifiques et coordonnent la mise en place des actions pédagogiques et de sensibilisation à l'environnement. Elles réalisent également les études cartographiques.

- Pôle technique et réglementaire.

Les quatre gardes de la réserve sont sur le terrain en permanence. Ils assurent un rôle essentiel pour la protection de la nature et le fonctionnement de la réserve. Outre la surveillance du territoire et l'information sur la réglementation en vigueur, ils travaillent en collaboration avec les scientifiques sur les inventaires de la flore et de la faune. De plus, ils surveillent les espèces menacées et réalisent les comptages (tortues marines, cétacés...). Assermentés et dotés de pouvoirs de police, ils ont également une mission de sensibilisation et de répression vis-à-vis des contrevenants.

Leurs connaissances approfondies du terrain en font de précieux informateurs pour le suivi de l'évaluation des milieux naturels.



Figure 1 : Équipe de la réserve : gardes-animateurs et chargés de mission. Source : RN



- Eco-volontariat et moyens humains ponctuels.

Depuis 2008, l'association Titè a modifié ses statuts afin de permettre l'inscription de nouveaux adhérents et la mise en place d'un système d'éco volontariat. En 3 ans, le nombre d'adhérents a été multiplié par 8 : de 25 en 2009 à plus de 200 en 2011. La gestion du planning de ces bénévoles et des gardes représente une part importante du travail du Chargé d'études de l'association. En 2018, 130 écovolontaires ont permis de renforcer les équipes sur place ce qui représente environ 1,5 ETP en plus sur l'année.

La majorité des adhérents accompagnent les gardes lors de leurs missions de surveillance de quatre jours. 68% des éco volontaires viennent de l'ensemble de l'archipel guadeloupéen dont une majorité de St François. Il s'agit de personnes de tout âge et provenant de tous les secteurs professionnels, mais tous regroupés autour d'une même motivation : contribuer à la préservation de l'environnement. En moyenne ces éco volontaires participent à une ou deux missions de surveillance par an.

Devenir écovolontaire pour la réserve de la Désirade c'est prendre conscience des difficultés de faire évoluer les pratiques des différents acteurs présents sur le site (pêcheurs, prestataires touristiques, visiteurs....) afin que les comportements de tous soient compatibles avec le développement durable et c'est aussi participer à la prise de conscience de la richesse et de la qualité de la biodiversité en Guadeloupe.



Figure 2 : Nettoyage du littoral. Source : RN

Le recours aux bénévoles est doublement bénéfique pour la réserve, d'une part cela permet de renforcer de façon considérable le travail des gardes, d'autre part au quotidien ces personnes deviennent des ambassadeurs actifs de la défense de l'environnement et de la réserve auprès des personnes de leur propre entourage.



D'autres moyens humains plus ponctuels, sont aussi mobilisés au besoin. Ils concernent des personnels en charge de l'environnement (ONF, ONCFS, DEAL), des membres d'associations (Kap Natirel, Breach, AEVA, GAÏAC), des stagiaires et des scientifiques.

La mobilisation de tous ces acteurs contribue de façon considérable à accroître le temps de présence sur le site ainsi qu'à faciliter et rendre plus efficaces, les actions menées par le personnel de la réserve.

La mise en place d'un tel système s'avère ainsi être un réel succès et constitue un élément important dans les opérations de gestion et de communication de la réserve de la Désirade.

1.1.5.2 Moyens logistiques

- Moyens de transport

Depuis Mars 2018, l'association Titè a acquis nouveau moyen de transport nautique afin de remplacer l'ancien navire « La Désiradienne » qui était devenu trop coûteux. Ce nouveau navire « Mis'Titè » est un bateau d'environ 9 mètres de long pouvant transporter 8 personnes et équipé de deux moteurs 225 cv. Ce bateau lorsqu'il n'est pas en déplacement sur les réserves gérées par l'association est amarré sur le port de Beauséjour à la Désirade.

Un autre moyen de se rendre à la Désirade consiste à prendre les bateaux de ligne qui effectuent des rotations quotidiennes.

Sur place, le personnel dispose d'une voiture utilitaire 5 places afin de faciliter les missions et le transport du matériel.



- Locaux



L'association Ti-Tè loue une maison sur place pour permettre à l'équipe de pouvoir rester plusieurs jours sur l'île. Les bénévoles, associations et scientifiques venant travailler sur la réserve peuvent également bénéficier de ce logement.



La réserve bénéficie également d'un local situé à la capitainerie de la Désirade qui sert de bureau pour les agents présent sur l'île. Une convention avec l'ONF pour l'usage des bureaux situés aux Abymes a été mise en place.

1.1.5.3 Moyens financiers

Selon le budget prévisionnel 2019, la réserve bénéficie d'un budget de 97 500 euros répartis entre une subvention du ministère (75 150 €), la taxe Barnier (15 000 € variable chaque année), les cotisations des membres (350 €) et la contribution des volontaires en nature (7 000 €)

1.1.6 Inventaires et classements en faveur du patrimoine naturel

1.1.6.1 Espaces protégés sur la commune

La carte ci-dessous (Figure 4) répertorie les espaces protégés situés sur la commune de la Désirade :

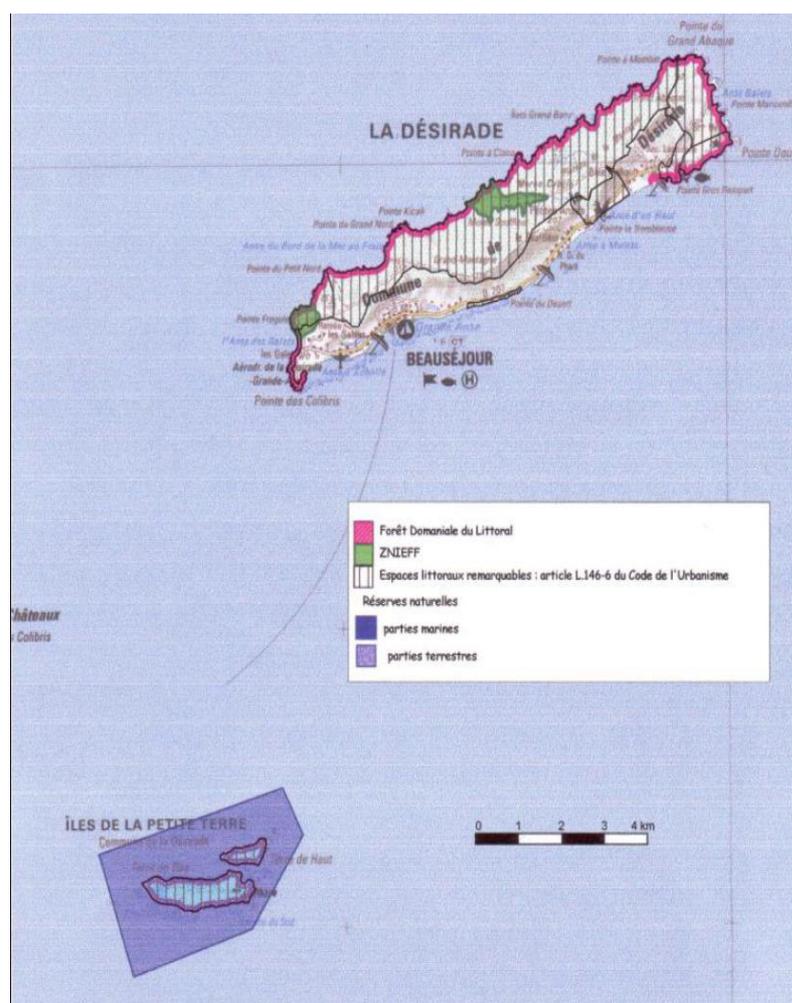


Figure 4: Inventaires et classements en faveur du patrimoine naturel sur la commune de la Désirade.

Source : RN



- La portion Nord Est et Ouest de l'île correspondant aux 50 pas géométriques est confiée en gestion à l'ONF (FDL), dont une partie (les 62 ha de la pointe) sont classés en réserve naturelle nationale en co-gestion Association Titè / ONF.
- Deux Zones d'Intérêt Ecologique Faunistique Floristique (ZNIEFF) : Ravine la Rivière et Morne Frégule
- Une réserve naturelle nationale terrestre et marine : les ilets de Petite Terre en cogestion Association Titè / ONF.

1.1.6.2 Réglementations locales et documents de planification

- **Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR)**

Le schéma d'aménagement régional résulte de l'expression d'une volonté collective d'aménagement partagée en la Région et l'État. Conformément à l'article L.110 du code de l'urbanisme, « les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace ».

Par ailleurs, le SAR correspond à un projet de territoire. Les objectifs auxquels il répond sont donc spécifiques à la région où il est élaboré.



- **Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM)**

Le SMVM est un instrument de planification de l'espace littoral et marin. Quatre grandes orientations y sont énoncées:

- La protection des espaces terrestres et marins,
- La revitalisation des espaces urbanisés,
- La poursuite des opérations d'aménagements touristiques,
- La réalisation d'espaces ludiques de dimensions régionales ou internationales.

- **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Ce document est établi à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes. C'est un document opérationnel et stratégique qui doit incarner un vrai projet d'aménagement et de développement durable. Il définit des zones et régleme les activités à l'intérieur de chaque partie de territoire. Il remplace progressivement les POS (plans d'occupation des sols).

Le POS approuvé le 13 juin 1996 classe en zone ND l'ensemble des parcelles cadastrales composant le territoire de la réserve. Le PLU de la Désirade est en cours d'élaboration. La commune a délibéré en 2019 et il est en cours de validation par la préfecture.

1.1.6.3 Réglementations nationales

- Les arrêtés ministériels du 26 décembre 1988 et du 27 février 2006 relatifs à la liste des espèces végétales protégées dans le département de la Guadeloupe.
- L'arrêté ministériel du 17 février 1989 (modifié par l'arrêté du 10 février 2014) fixant la liste des mesures de protection des reptiles et amphibiens représentés dans le département de la Guadeloupe
- L'arrêté ministériel du 17 février 1989 fixant la liste des espèces d'oiseaux protégées dans le département de la Guadeloupe.
- L'arrêté ministériel du 17 Janvier 2018 fixant la liste des mammifères terrestres représentés dans le département de la Guadeloupe protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.



- L'arrêté du 8 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe
- L'arrêté préfectoral du 2 octobre 1991 et l'arrêté ministériel du 14 octobre 2005 relatifs à la protection des tortues marines.
- L'arrêté préfectoral du 19 août 2002 porte réglementation de la pêche maritime et côtière dans les eaux du département de la Guadeloupe. Cet arrêté régleme la pratique de la pêche maritime à titre professionnel ou de loisir. L'arrêté de 2002 (n°2002/1249), « *Réglementation de l'exercice de la pêche maritime côtière en Guadeloupe* » :
 - interdit la pêche et la vente de poissons de moins de 10 cm sauf pour deux espèces qui servent fréquemment d'appâts (pisquettes),
 - fixe des limites de tailles pour les deux espèces de langoustes et interdit la capture des langoustes grainées,
 - fixe des tailles limites pour la récolte de certains coquillages dont le lambi,
 - protège les tortues marines,
 - interdit la récolte de coraux, gorgones, éponges et végétaux marins vivants,
 - limite la période de pêche aux oursins blancs.
- L'arrêté n°94-77 bis régleme l'exercice de la pêche maritime côtière dans les eaux du département de la Guadeloupe. Il s'applique à la pêche professionnelle (utilisation de filets trémail, filets droits, de nasses, de DCP), la pêche de loisir et la pêche sous-marine. Il prend également des dispositions propres à prévenir la conservation des espèces marines et des dispositions relatives aux poissons vénéneux.
- l'arrêté ministériel du 1er juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national. Il protège toutes les espèces de cétacés.
- La loi littoral. Elle s'applique en Guadeloupe aux communes riveraines des mers et des océans, des étangs salés et des plans d'eau intérieurs de plus de 1000 hectares. Elle répond à plusieurs objectifs :
 - La protection des espaces littoraux remarquables ;
 - La maîtrise de l'urbanisation du littoral ;
 - L'affection prioritaire au public littoral ;
 - La préservation et le développement des activités économiques liées à proximité de l'eau ;
 - La mise en œuvre d'un effort de recherche et d'innovation portant sur les particularités et les ressources du littoral.



1.1.6.4 Instances et inventaires en faveur du patrimoine naturel

- **Les instances dédiées à la faune et aux habitats**
 - **L'Agence Française pour la Biodiversité (AFB)**

L'Agence Française pour la Biodiversité est un établissement public créé par la loi n°2016-1087 du 8 Aout 2016.

La réserve naturelle de Petite Terre possède une aire marine protégée de 842 ha. Elle participe annuellement aux rencontres régionales et nationales organisées pour les AMP.

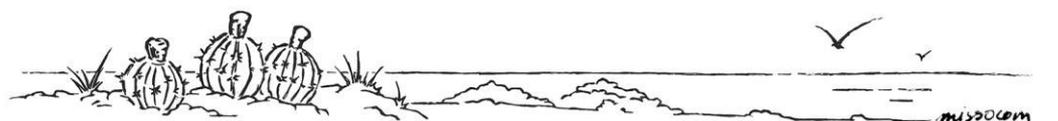
De plus, en partenariat avec l'agence et RNF (Réserves Naturelles de France), la réserve naturelle de Petite Terre deviendra dès 2013 l'un des sites pilotes dans la démarche d'intégration du tableau de bord au plan de gestion des réserves.

- **Le sanctuaire sur les mammifères marins AGOA**

Ce sanctuaire a une superficie de 138 000 km² dans les eaux des Antilles sous juridiction françaises (Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy) ce qui correspond à la ZEE (zone économique exclusive jusqu'à 200 miles marins des côtes) et permet de renforcer la protection d'espèces emblématiques et hautement menacées, de veiller à la gestion durable de leurs habitats et d'assurer leur prise en compte dans le développement des activités humaines. Cette décision répond à l'un des engagements du Grenelle de la mer et a été prise début octobre 2010, à la Jamaïque, lors de la réunion des parties de la Convention de la mer régionale des Caraïbes (Convention de Cartagena).

La réussite de ce sanctuaire repose sur la coopération régionale afin de pouvoir prendre en compte les couloirs de migration et aires de répartition de ces animaux dont les populations sont communes à plusieurs pays. À cet égard, les délégations des Antilles néerlandaises, de la République dominicaine et des États-Unis ont déjà offert leur collaboration lors de l'annonce de la création d'AGOA, via des jumelages entre sanctuaires. Ces soutiens sont importants car ils permettraient à terme d'établir un corridor écologique marin.

La réserve naturelle de Petite Terre fait partie intégrante du sanctuaire AGOA et est un site important pour l'observation et les études sur les mammifères marins de notre archipel.



- **Inventaires**

- **Les ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique)**

Le programme ZNIEFF correspond au recensement d'espaces naturels terrestres remarquables dans les vingt-deux régions métropolitaines ainsi que les DOM (Département d'Outre-Mer). On distingue deux catégories de zones :

- Les ZNIEFF de type I, de superficie réduite, qui sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire.

- Les ZNIEFF de type II, qui sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est bien avancé en Guadeloupe et concerne 17 870 ha répartis sur plus d'une cinquantaine de sites incluant les dépendances... Il ne s'agit pas d'un type de protection particulier mais d'un inventaire de milieux jugés remarquables. Cet inventaire concerne aussi bien les zones terrestres que marines.

- **ZICO (Zone Importante de Conservation pour les Oiseaux)**

En 1979, les pays membres de l'Union Européenne mirent en place une directive portant sur la conservation des oiseaux sauvages. Dans ce contexte, la France décida d'établir un inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). Il s'agit des zones d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance européenne. Ce sont des surfaces qui abritent des effectifs significatifs d'oiseaux, qu'il s'agisse d'espèces de passage en halte migratoire, d'hivernants ou de nicheurs, atteignant les seuils numériques fixés.

Entre 1980 et 1987, des travaux préliminaires ont été menés pour le compte du Ministère de l'environnement sous l'égide du Muséum national d'histoire naturelle. 108 sites furent identifiés à partir de données bibliographiques. Ces travaux ont permis à partir de 1990 d'établir une première liste de 157 sites intégrés à l'inventaire Européen "important bird areas" (IBA).

En 1991 le Ministère de l'environnement entreprit un recensement plus exhaustif des ZICO et la France métropolitaine compte maintenant 285 ZICO. Parmi celles-ci 277 présentent une importance internationale et 147 concernent en totalité ou en partie des zones humides ou des milieux marins ou côtiers. Les ZICO représentent en



moyenne 8,1% de la surface au sol en France. Pour l'Outre-Mer une partie de l'inventaire ZICO a été réalisé à la Réunion, à Mayotte et dans les terres australes et antarctiques et françaises. En Europe, le réseau ZICO compte près de 4000 sites.

Dans la base de données du Muséum National d'Histoire Naturelle, il n'y a pas de ZICO en Guadeloupe. Pourtant un document recensant les zones importantes pour la conservation des oiseaux en Guadeloupe a été validé par Bird Life-International en 2008. Neuf zones pour une surface de 50586 ha y sont décrites dont celle incluant la réserve des îlets de Petite Terre.

1.1.6.5 Conventions internationales

Les conventions internationales suivantes dont le détail est mentionné en annexe 6 permettent de protéger certaines espèces particulièrement menacées et les biotopes présentant une valeur écologique particulière.

- **La Convention de Washington (1973)**

La convention de Washington a pour but de veiller à ce que le commerce international des animaux et plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent.

On estime que le commerce international des espèces sauvages représente plusieurs milliards de dollars par an et qu'il porte sur des centaines de millions de spécimens de plantes et d'animaux. Ce commerce est varié, allant de plantes et d'animaux vivants à une large gamme de produits dérivés, produits alimentaires, articles en cuir exotique, instruments de musique en bois, souvenirs pour touristes, remèdes, et bien d'autres encore. L'exploitation et le commerce intensifs de certaines espèces, auxquels s'ajoutent d'autres facteurs tels que la disparition des habitats, peuvent épuiser les populations et même conduire certaines espèces au bord de l'extinction.

De nombreuses espèces sauvages faisant l'objet d'un commerce ne sont pas en danger d'extinction mais l'existence d'un accord garantissant un commerce durable est importante pour préserver ces ressources pour l'avenir.

- **La Convention de Bonn (1982)**

La convention de Bonn a pour objectif d'assurer la conservation de l'ensemble des espèces migratrices sur tous leurs parcours de migration. Cela inclut notamment la



protection de leurs habitats. A la date du 1er 2006, 97 pays étaient signataires de la convention.

Elle concerne les espèces migratrices terrestres, marines et aériennes sur l'ensemble de leur aire de répartition.

- **La Convention de Carthagène (1983)**

Cette convention a été adoptée en mars 1983 à Cartagena de Indias (Colombie) par les États de la Caraïbe, pour la protection et la mise en valeur de la Mer des Caraïbes sur l'initiative des Nations Unies. Elle fait partie d'un dispositif mondial pour la protection des mers régionales de la planète.

Entrée en vigueur en 1986, elle concerne 37 des territoires baignant dans la mer des Caraïbes, ou dont les bassins versants la bordent ou s'y déversent depuis le Golfe du Mexique jusqu'à la mer des Antilles.

La Convention de Carthagène comporte plusieurs protocoles dont le protocole SPAW (Specially Protected Areas and Wildlife in the Wider Caribbean Region). Signé en 1990, il s'agit de l'un des trois protocoles pour la mise en œuvre de la convention de Carthagène. Il a pour objectifs :

- la protection, la préservation et la gestion durable des zones qui présentent une valeur écologique particulière ;
- la protection, la préservation des espèces sauvages menacées ou en voie d'extinction.

Devenue une loi internationale le 18 juin 2000, elle indique que chaque partie signataire (dont la France) doit assurer une protection totale et la reconstitution des populations des espèces listées en Annexe 2 du protocole et doit adopter des mesures propres à réglementer l'utilisation des espèces de son Annexe 3 afin d'en assurer la conservation ou la restauration.

(L'Annexe 3 contient : les hylodes de Guadeloupe, cinq chauves-souris présentes en Guadeloupe, les cétacés, le trembleur brun. L'Annexe 3 contient : les iguanes, le lambi, les gorgones et coraux et la langouste royale).

À ce jour, le protocole est ratifié par 16 pays : Bahamas, Barbade, Belize, Colombie, Cuba, République Dominicaine, France, Grenade, Guyana, Pays-Bas, Panama, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et les Grenadines, Trinidad et Tobago et les États-Unis.



1.2 Écosystème

1.2.1 Climat et météorologie

L'archipel guadeloupéen est caractérisé par un climat tropical chaud et humide, avec une faible amplitude de variation thermique annuelle. Les dépendances (La Désirade, Marie Galante, les Saintes) se démarquent cependant de la Guadeloupe « continentale ». En effet le climat y est plus sec en raison de leur faible altitude (point culminant : le Chameau au Saintes à 306 m) et de l'évaporation due à une faible couverture végétale.

Les températures varient entre 24,9°C au mois de janvier et 30,1°C au mois d'août (moyennes mensuelles), soit une amplitude thermique de 5,2°C. L'amplitude thermique journalière est quant à elle comprise entre 3 et 5°C.

Relevés 2014 des températures station de La Désirade		Température minimale	Température maximale
2014	Moyenne annuelle	24.9°C	30.1°C
	Valeur quotidienne la plus basse	20.7°C 30 janvier 2014	26.8°C 10 mai 2014
	Valeur quotidienne la plus haute	27.9°C 3 octobre 2014	32.8°C 20 août 2014
Normales 1981 - 2010	Moyenne annuelle	-	-
Records annuels	Moyenne annuelle la plus basse	23.9°C 1976	28.7°C 1976
	Moyenne annuelle la plus haute	25.5°C 1998	29.8°C 1998
	Valeur quotidienne la plus basse	19.4°C 27 mars 1977	23.9°C 18 février 1976
	Valeur quotidienne la plus haute	29.6°C 24 octobre 1976	34.9°C 30 septembre 1980

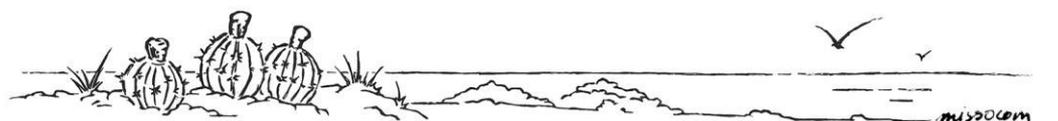
Tableau 2 : Températures minimales et maximales relevées à la Désirade en 2014. Source : météo France

Les précipitations moyennes annuelles pour la période de 1971 à 2000 sont de 1019 mm. (Contre 9000 mm sur la Soufrière, et 1500 mm sur la Grande Terre). Le régime saisonnier des pluies connaît d'assez faibles variations d'un mois sur l'autre avec cependant un maximum en septembre (129,2 mm en 2014) pendant la période cyclonique et un minimum en mars (15 mm en 2014) pendant le carême.

Période de référence 2014	Jan.	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.
Températures moyennes minimum en °C	23.7	23.4	23.9	24.3	24.8	25.9	25.8	25.7	25.8	26.3	25.2	24.4
Températures moyennes maximum en °C	28.4	28.4	29.4	29.5	29.7	30.7	30.9	31	31.2	31.7	30.5	29.6
Hauteurs moyennes des précipitations mm	22.8	34.2	15	65	54.2	25.9	23.9	108.6	129.2	30.7	90.3	62.3

Tableau 3 : Températures et précipitations moyennes mensuelles à la Désirade en 2014. Source : météo France

L'évapotranspiration s'établit aux alentours de 1500 mm par an, plus forte que sur la Guadeloupe « continentale » et induit un déficit de 500 mm.



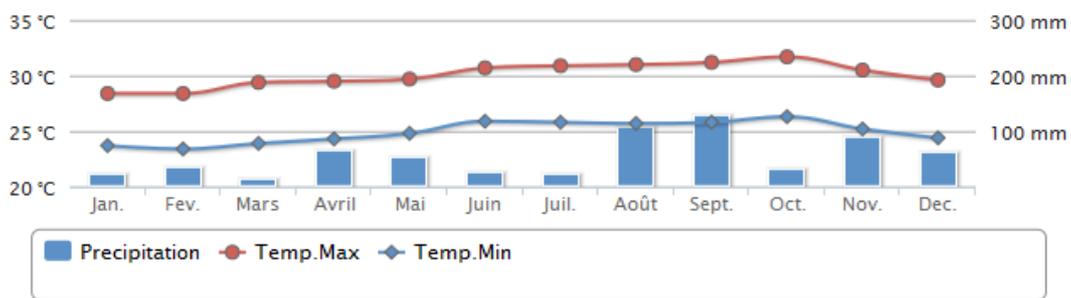


Figure 5 : Diagramme ombrothermique. 2014. Source : météo France

Les alizés soufflent de mi-décembre à juin. Ce sont des vents d'un secteur nord-est à sud-est et d'une force moyenne de 15-20 nœuds, ce qui génère une houle de vent qui rend parfois l'accès à l'île délicat. Ils façonnent également le littoral désiradien, conditionnant le développement des végétaux.

Comme les îles voisines des Petites Antilles, la Désirade est parfois soumise aux aléas cycloniques. Les derniers cyclones dévastateurs sont : le 12 septembre 1928, le 27 septembre 1966 (Ines) et le 15 septembre 1989 (Hugo).

1.2.2 Hydrologie

1.2.2.1 Milieu dulçaquicole

Le relief de la Désirade se caractérise par la présence d'un plateau calcaire qui repose sur le socle volcanique. Le plateau calcaire est entaillé, surtout au nord, de ravines profondes et courtes, tandis que le substratum volcanique regroupe un ensemble de collines arrondies aux pentes douces, séparées par des talwegs en V plus ou moins évasés. Ces ravines sont le plus souvent sèches. Il n'y a pas de cours d'eau permanents sur l'île, cependant 9 sources ont été recensées dans l'étude de novembre 1989 du BRGM. Les analyses physico chimiques ont montré qu'elles étaient fortement minéralisées. Les analyses bactériologiques ont permis de mettre en évidence que seules celles de Baie Mahault étaient potables.

D'après cette étude des sources jalonnent la faille de la Léproserie jusqu'à Grand Abaque[2]. Cette information est importante à prendre en compte dans un éventuel projet d'appui à la gestion de la filière caprine.

Le BRGM a également mis en évidence dans son étude de délimitation des entités hydrogéologiques de Guadeloupe en 2013 trois aquifères pouvant être prises en compte dans le référentiel hydrogéologique :



- « l'unité aquifère des calcaires para-récifaux et des sables de plage » : ces formations constituent des réservoirs de types carbonatés fissurés et détritiques poreux contenant une nappe d'eau douce libre en équilibre hydrostatique avec l'eau de mer sous-jacente. Cette nappe devient localement captive sous un niveau imperméable argileux.

- « l'unité aquifère de la table calcaire » : Ces formations peuvent constituer un réservoir de type carbonaté poreux et/ou fissuré, mais leur hétérogénéité peut laisser supposer l'existence de différents types de réservoirs (fracturé ou karstifié). Ce réservoir a été mis en évidence par la présence de sources.

- « l'unité aquifère du complexe éruptif de base » : ces formations sont susceptibles de constituer des réservoirs de type volcanique, plutonique et métamorphique fracturés mis en évidence par la présence de sources.

La ressource en eau souterraine de la Désirade n'est exploitée qu'à des fins agricoles ou domestique via des sources (source de Baie-Mahault et source Rivière) ou des puits traditionnels. L'île est alimentée en eau potable par une canalisation sous-marine en provenance de la Grande Terre. Jusqu'en 1989 elle était alimentée par une station de dessalement qui a été détruite par le passage du cyclone Hugo.

En amont de la Réserve, la seule source de pollution de l'eau qui transite par la réserve est la décharge municipale. Cette dernière avait été fermée mais à malheureusement repris de l'activité récemment.

1.2.3 Géologie

1.2.3.1 L'état des connaissances et des données disponibles

Reconnue depuis 2002 par le BRGM et la DIREN Guadeloupe comme étant en première place sur la liste des sites géologiques remarquables de Guadeloupe, la pointe Nord Est de la Désirade a été classée en réserve naturelle nationale notamment pour préserver ses roches qui témoignent des prémices de la mise en place de la plaque caraïbe. L'arc des Petites Antilles représente la partie émergée d'une ride sous-marine longue de 870 km environ. La Désirade est située sur cette ride. C'est l'île la plus à l'Est de l'arc, et le seul endroit où le socle affleure largement, surmonté par des dépôts Pliocène. Toutes les études successives depuis les années 70 ont démontré l'ancienneté du complexe volcanique de base de la Désirade, le plus ancien connu à ce jour pour les Petites Antilles. Il s'agit donc de la clé de compréhension de la géodynamique de la plaque Caraïbe.

Les premiers observateurs, Hill (1899), JW Spencer (1900), Woodring (1928) et Schuchert (1935) considèrent que l'île est entièrement formée de calcaires récifaux néogènes ou quaternaires. En 1934, dans son rapport sur les résultats d'une mission



pour la recherche du pétrole en Guadeloupe, L. Barrabé montre que « cette île est constituée en réalité par un complexe éruptif et volcanique surmonté par une couverture peu épaisse de calcaires vraisemblablement miocènes ». En 1953, il conclut dans le Bulletin de la Société Géologique de France que « le problème essentiel qui reste à résoudre concernant La Désirade est celui de l'âge de son socle. » et qu'en « l'absence de formation sédimentaire susceptible d'être datée dans le substratum, il est logique d'adopter un âge post-éocène pour les intrusions granodioritiques de la Désirade » (par comparaison avec les séries volcaniques anciennes des Petites Antilles du Nord)². Les mêmes conclusions se retrouveront dans la notice explicative de la carte géologique au 1/50 000^{ème}, publiée en 1966 d'après les levés effectués par A. De Reynal de Saint-Michel.

Les années 1970 voient les missions scientifiques se multiplier. Ces missions permettent de donner les premières datations par radiochronologie du socle, c'est-à-dire 145 à 150 Ma.

En 1976 et 1980, D Westercamp effectue des levés de terrain lui permettant de tracer les contours des formations géologiques de la carte au 1/25 000^{ème} de la Désirade publiée en 1980³.

De nombreuses études penchent pour une origine probable de la Désirade à situer dans le Pacifique, et une mise en place profonde autour de 2000 m. La description des taxons des radiolaires du jurassique terminal dans l'étude de Montgomery, Pessagno et Munoz en 1992⁴, apportent de nouvelles hypothèses en termes de paléobiogéographie : « les faunes de radiolaires provenant de la Désirade offrent les caractéristiques d'abondance et de diversité propres aux zones paléolatitudinales du nord Téthys et du domaine boréal ». En conclusion, les auteurs évoquent, pour ces formations, une origine dans l'hémisphère sud, sur la dorsale située entre les plaques Pacifique et Farallon⁵.

Plus récemment, les travaux de Montgomery *et al* (1992) sur les microfossiles de radiolaires confirment l'âge jurassique des formations de base de l'île. Ceux de Gauchat⁶ apportent de nouveaux arguments sur l'origine des matériaux constitutifs du socle : il s'agit de roches présentant de fortes affinités géochimiques d'arc tholéitique. Le socle de la Désirade aurait donc été mis en place en milieu d'arrière arc proche d'un arc, le long de la subduction pacifique à vergence Est. Cet arc mésozoïque aurait été fragmenté ensuite lors de la mise en place de la plaque caraïbe. Seuls quelques fragments ont été conservés : à Cuba, à Hispaniola, à Porto Rico et à la Désirade pour le plus ancien.

Les dernières avancées sont publiées dans le BSGF de 2013⁷. L'origine Pacifique du socle, sa nature pétrographique, sa datation et la détermination des radiolaires sont à présent bien établis. Concernant la plateforme carbonatée, la description lithologique, la datation, l'activité tectonique Pliocène, la caractérisation des sédiments Pliocènes, l'amplitude de l'immersion, la description et la comparaison des terrasses sont également établis.

² (Barrabé, 1953)

³ (Westercamp, 1980)

⁴ (Montgomery, Pessagno, & Munoz, 1992)

⁵ Cf Annexe 11

⁶ (Gauchat, 2004)

⁷ (Lardeaux J., et al., 2013)



Des recherches sont actuellement en cours sur les thématiques suivantes :

- Caractérisation de la déformation et du charriage.
Les dykes ont été re-datés de l'Albien. Ces dykes sont déformés, ils sont donc syn-tectoniques et non post. Mais la déformation reste à étudier.
- Tectonique globale distansive : N/S mais pas seulement. En effet les failles sont actives dans toutes les directions⁸.
- Tectonique régionale
- Mur de la Désirade

Des lacunes existent également en termes de reconstitution paléogéographie entre 120 millions d'années et 70 millions d'années et d'étude de champ magnétique. Par ailleurs, il n'existe pas de sondage du socle volcanique de Grande Terre et Marie Galante. Des levées à terre supplémentaires dans la zone de contact entre le massif acide et les coulées de basalte seraient également souhaitables.

1.2.3.2 L'histoire des formations géologiques

Une carte géologique de l'île de la Désirade au 1/25 000ème a été réalisée par D.Westercamp en 1980⁹. Cette dernière a été complétée récemment par L.Legendre dans le cadre de l'étude de faisabilité de la réserve naturelle. Ce dernier a effectué une levée de détail de l'extrémité Est de l'île permettant de produire une carte géologique de détail et une description par secteur de cette pointe¹⁰. Les investigations récentes¹¹ ont également permis de présenter une nouvelle carte géologique¹². Ces travaux récents apportent des précisions par rapport à ceux réalisés par Westercamp.

1.2.3.2.1 Relation entre la géologie et le paysage

⁸ (Münch, et al., 2014)

⁹ Cf Annexe 14

¹⁰ (Legendre, 2005) ; Cf Annexe 12

¹¹ (Lardeaux J.-M. , Münch, Corsini, & al., 2013)

¹² Cf Annexe 13



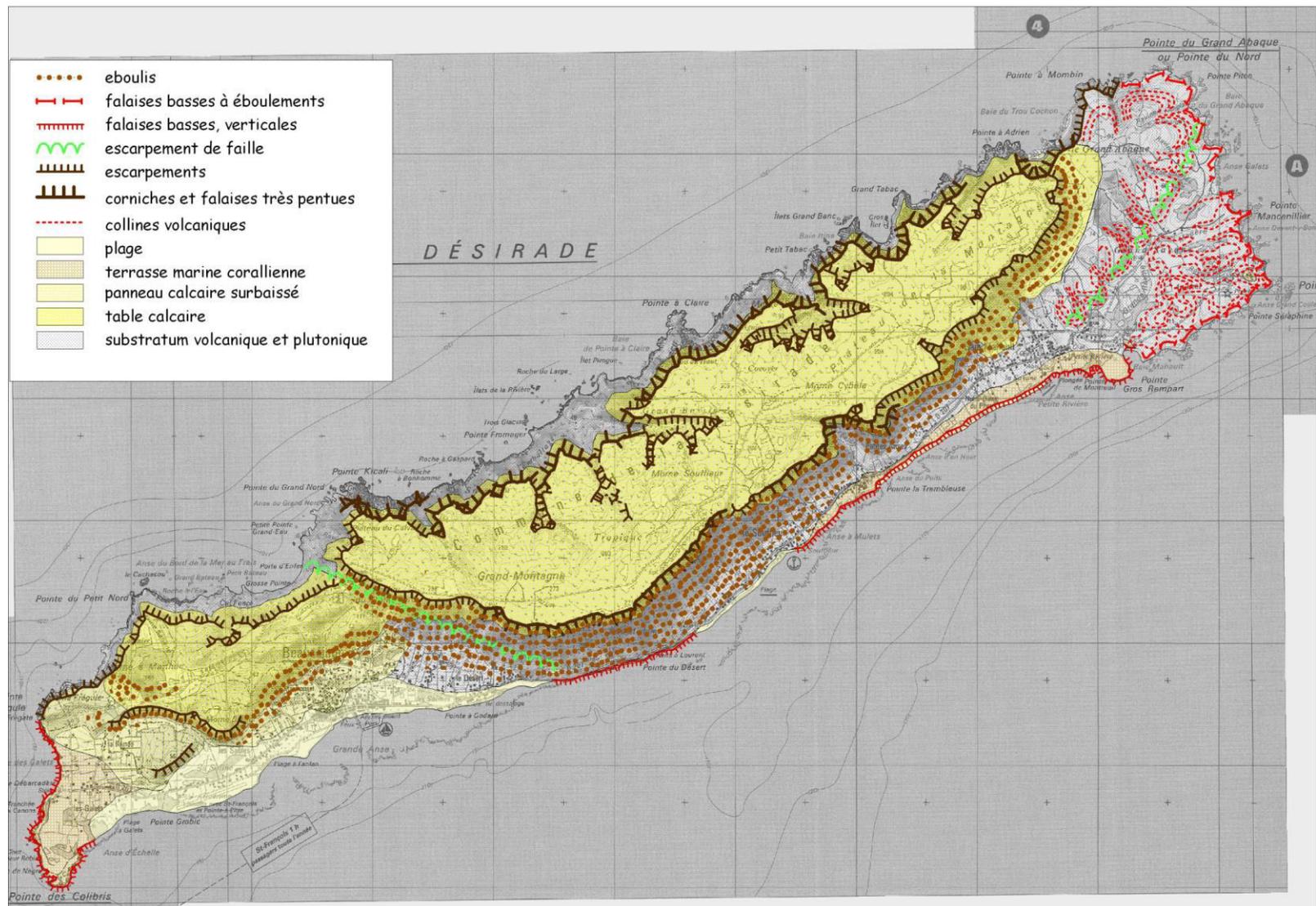


Figure 6 : Croquis géomorphologique de la Désirade (Legendre, 2015).

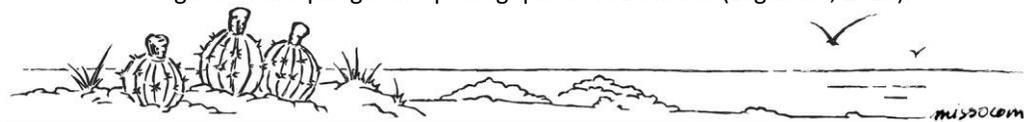




Figure 7: Profil topographique et bathymétrique suivant l'axe d'allongement de la Désirade (Legendre, 2015).

Lorsqu'on observe la Désirade depuis la Pointe des Châteaux, on constate que l'île a une forme trapézoïdale. Cette morphologie est due à la présence d'un plateau étroit : « La Montagne », culminant à 276m d'altitude et long de 6,7km. Ce plateau calcaire est limité par des falaises abruptes, particulièrement au Nord, et encadré de régions moins élevées où se dessinent de petits mornes. Il est entaillé de ravines profondes et courtes à l'exception de celles de « la Rivière » et « Cybèle » dont l'orientation traduit la présence d'une faille. (Lieu-dit : Grand Bassin).

Un autre trait morphologique important de l'île est la dissymétrie entre les côtes sud et nord de l'île. Les falaises abruptes du Nord en limite l'accès, tandis que la côte sud peut accueillir sur sa plaine étroite les activités anthropiques. Cependant le pied de ces falaises sud est recouvert d'une couche d'éboulis instables.

La pointe Est, dont l'altitude est inférieure à 100 m, regroupe un ensemble de collines arrondies aux pentes douces sur le substratum volcanique.

Le modelé littoral répond très étroitement aux formes du relief décrites jusqu'ici. Les falaises de la côte nord plongent directement dans l'océan, seuls quelques cordons de galets ont pu s'installer dans les anses abritées par la houle. Sur la côte sud, en revanche, on remarque un large développement des plages sableuses protégées par un récif frangeant. L'est de l'île montre une alternance de falaises basses à éboulements et d'anses où s'accumulent sable et galets avec, pour certaines d'entre elles l'ajout d'arcs concentriques de beach rocks (Baie Mahault, Anse à Galets)

La Désirade est divisée en 3 compartiments par deux failles normales (Coulée du Grand Nord : N130° et Grand Bassin : N090°) et inclinée vers le Nord Est. Selon Feuillet *et al*¹³, ces deux failles normales majeures sont contemporaines et liées à une extension Nord Sud datée d'il y a 330 000 ans.

L'épaisseur de la plateforme est variable : elle va de 20 m au centre de l'île à 120 m maximum à la Pointe à Adrien. Ces variations sont en lien avec une paléo topographie initiale du socle magmatique avec au maximum deux sous-sols. Le plus haut est situé dans la partie centrale de l'île (la montagne) et le deuxième est plus à l'est (zone de Grand Abaque). Ces maximums séparent deux principales dépressions :

- Une à l'ouest de la faille de la coulée du Grand Nord
- Une autre à l'est de la Pointe Adrien

À plus petite échelle, la morphologie de la surface de base de la plateforme est également irrégulière avec des paléo vallées dans le socle magmatique (Pointe Frégule) et des surfaces

¹³ (Feuillet, Manighetti, & Tapponnier, Arc parallel extension and localization of volcanic complexes in Guadeloupe, Lesser Antilles. - J. Geophys. Res., 107, B12, 2331, 2002) (Feuillet, Tapponnier, Manighetti, Villemant, & King, 2004)



d'abrasion marine. Cette topographie du socle a été mise en place dans des conditions aériennes car les dépôts littoraux viennent par-dessus le socle dans la partie la plus basse de la table Pliocène (inondation graduelle).

En comparaison avec Marie Galante, cette surface d'émersion a probablement été créée pendant la période Miocène supérieur – Pliocène inférieur. La Désirade a été immergée pendant le Zancéen (Pliocène inférieur). Au Zancéen supérieur les mouvements eustatiques (variation du niveau de la mer) ont entraînés une élévation de 80 m maximum au-dessus du niveau de la mer actuel. La Désirade a nécessairement subi une subsidence durant le dépôt de la plateforme carbonatée Pliocène (comme la Grande Terre). Malgré l'élévation du niveau de la mer au Pliocène inférieur, la subsidence de la plateforme carbonatée était également contrôlée par la tectonique extensive. La tectonique extensive et le soulèvement qui ont conduits à l'émersion et l'érosion de la plateforme carbonatée ont eu lieu en même temps. Le dépôt des plateformes carbonatées a continué sur Grande Terre, Marie Galante et Petite Terre, donc le soulèvement Pliocène inférieur-Pléistocène de la Désirade ne correspond pas à un soulèvement de l'ensemble de l'avant arc, mais est limité à sa partie la plus à l'est.

La plateforme Pliocène a été soulevée encore une fois durant la moitié supérieure du Pléistocène. La présence des deux plus hautes terrasses marines dans la partie Est de l'île (+90m) suggère que dans un premier temps, seule cette partie de l'île aurait été soulevée. La présence des deux terrasses les plus basses tout autour de l'île indique que toute l'île a été récemment soulevée. De plus leur altitude constante montre qu'il n'y a pas d'élévation différentielle à l'échelle de l'île et pas de basculement.

Le niveau de la mer à l'Eemien était 6 m au-dessus du niveau actuel. La Désirade a donc dû subir un soulèvement général d'environ 4 m depuis 120 000 ans (soit 0,04 mm/an)

1.2.3.2.2 Description des formations géologiques et nature des affleurements¹⁴

Le socle magmatique de la Désirade se caractérise par 3 unités principales :

- Les coulées de basalte du Nord Est
- Le complexe magmatique acide : Trondhjémite et Rhyolite/Dacite.
- Le complexe de dykes andésitique à microdiorite

Ce socle est surmonté d'une couverture calcaire Pliocène et de récents récifs soulevés : les terrasses marines quaternaires.

¹⁴ Cf Annexe 12



- Les coulées de basalte du Nord Est :

Ces **coulées de basalte** sont situées à l'Est de la ravine Cybèle. Il s'agit de coulées de laves sous-marines qui se présentent sous forme de coussins de lave (pillow lavas). Ces coussins prennent parfois l'allure de tubes et montrent une croûte à structure hyaline (figure de trempe due au refroidissement très rapide du magma au contact de l'eau de mer) et dont le cœur peut présenter une prismation radiale bien développée.

Les analyses toujours plus fines, en particulier des pyroxènes contenus dans les laves et celles concernant les éléments en trace ou les terres rares, les isotopes, ont permis de proposer une affinité d'arc tholéiitique pour la plupart des matériaux de ce complexe à l'exception des basaltes de la Pointe Doublé qui ont une affinité d'arc calco-alcalin.

Ces pillows sont associés à d'autres roches :

- Dyke de rhyolite ou d'andésite
- Laves acides à faciès de rhyolite ou de dacite
- Radiolarite interstratifiée
- Hyaloclastite ou tuf volcanique

La pointe Est de la Désirade est coupée en deux par une faille orientée SW-NE, de Baie Mahault à la Baie de Grand Abaque. Au Nord de cette faille, une épaisse coulée de rhyolite recouvre les basaltes, tandis qu'au sud on retrouve seulement les basaltes.

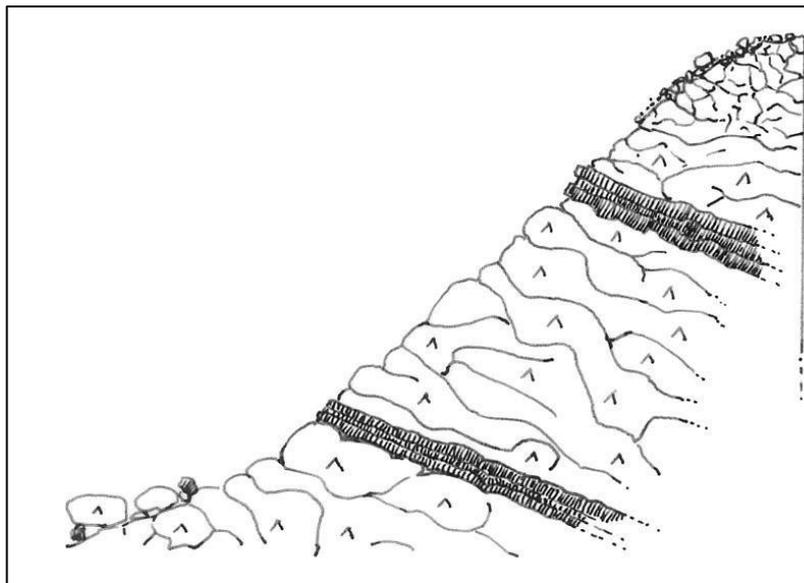


Figure 8 : Petite coupe de terrain, orientée Nord-Sud, au pied du phare - Source : L. Legendre - Étude de faisabilité de la réserve naturelle géologique de la Désirade

On retrouve des **radiolarites** interstratifiées dans les basaltes en coussin. Il s'agit d'une roche sédimentaire siliceuse formée par accumulation de squelettes d'êtres vivants unicellulaires marins et planctoniques, les radiolaires, dont le cytoplasme sécrète un squelette siliceux. Ces tests siliceux sont moins sensibles à la dissolution que les tests calcaires et peuvent donc s'accumuler dans les grandes profondeurs, là où ces derniers ont disparu, sous forme de boue. Cette roche a une stratification souvent très fine (lits millimétriques) mais ne montre pas d'intercalation argileuse. Les basaltes, mis en place sous l'eau, se sont débités en coussins au contact de l'eau de mer, et ont été recouvert, après refroidissement, par de minces couches de boues de radiolaire. La diagenèse de ces boues a donné les radiolarites. Ce cycle s'est répété de nombreuses fois et sous une tranche d'eau probablement supérieure à 2 000 m.



Les auteurs¹⁵ décrivent une douzaine de taxons de radiolaires. L'assemblage faunistique présent dans toutes les couches de radiolarite prélevés à la Désirade relève de « la zone 4, sous-zones 4 β à 4 α » dans l'échelle biostratigraphique établie grâce à ces microfossiles. Cette zone caractérise la moitié supérieure de l'étage Tithonien, dernier étage du système Jurassique de l'ère Mésozoïque. La détermination de la présence de ces radiolaires dans ces roches sédimentaires confirme les plus anciens âges radiométriques publiés à propos des roches magmatiques de l'île.

En termes de paleobiogéographie les faunes de radiolaires de la Désirade offrent les caractéristiques d'abondance et de diversité propres aux zones paléolatitudinales du nord Téthys et du domaine boréal. En conclusion, les auteurs évoquent, pour ces formations, une origine dans l'hémisphère sud, entre les plaques Pacifique et Farallon.

¹⁵ Montgomery *et al*



Description des différentes roches :

Tableau 4 : description des différentes roches volcaniques et sédimentaires présentes sur la réserve. Source : RN

	Roche	Granulométrie	Couleur	Minéralogie	Métamorphisme / Facies d'altération
Roches magmatiques : volcaniques	Basalte  <i>Photo 3 : Basalte en coussin. Source : F. Michel</i>	Entre microlithique et porphyrique : refroidissement rapide de la roche	mésocrate	Feldspaths plagioclases Clinopyroxènes (augite) Olivine (rare) Pâte vitreuse plus ou moins recristallisée	Métamorphisme BP / BT ¹⁶ Altération hydrothermale (développement de zéolites)
	Rhyolite  <i>Photo 4 : Rhyolite. Source : L. Legendre</i>	Microlithique : refroidissement rapide de la roche	leucocrate	Biotite Plagioclase sodique (albite) Feldspath potassique (Orthose) Quartz	
	Dacite  <i>Photo 5 : Tuf volcanique. Source : RN</i>	Microlithique : refroidissement rapide de la roche	leucocrate	Quartz Feldspaths plagioclases Amphibole	
Roches sédimentaires	Hyaloclastite ou tuf volcanique  <i>Photo 5 : Tuf volcanique. Source : RN</i>	Microlithique : refroidissement rapide de la roche	leucocrate	Roche résultant de la consolidation sous l'eau de débris projetés lors d'une éruption volcanique aérienne (cendres)	
	Radiolarite		mésocrate	Roche sédimentaire siliceuse	

¹⁶ BP/BT : Basse Pression / Basse Température



					
--	--	--	--	--	--

Photo 6 : Radiolarite. Source : RN

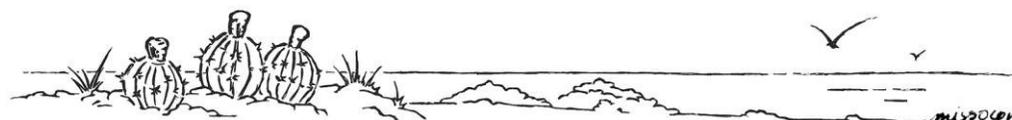
- Le complexe magmatique acide :

On retrouve ce complexe acide sur le terrain entre les deux grands systèmes de faille de l'île. Il est constitué de roches magmatiques plutoniques : diorites et diorites quartziques ou trondhjémites zébré de nombreux dykes d'andésite. Ces affleurements sont nettement observables sur les falaises de la côte nord de la Désirade. Les affleurements sont rares sur la côte Sud et Est car recouverts de végétation et d'éboulis.

Description des différentes roches :

Tableau 5 : Description des différentes roches plutoniques et volcaniques présentes sur la réserve. Source : RN

	Roche	Granulométrie	Couleur	Minéralogie	Métamorphisme / Facies d'altération
Roches magmatiques : plutoniques	Trondhjémite  Photo 7 : Trondhjémite. Source : L. Legendre	Grenue : refroidissement lent de la roche	Leucocrate	Quartz Feldspaths plagioclases (andésine et oligoclase) Amphibole	Hydrothermalisme Albitisation des plagioclases Epidote Chlorite
	Diorite (IL)  Photo 8 : Diorite. Source : L. Legendre	Grenue : refroidissement lent de la roche	Leucocrate	Rares Quartz Feldspaths plagioclases (andésine) Amphibole (Hornblende verte) Pyroxène (augite)	



Roche volcanique	<p style="text-align: center;">Andésite</p>  <p style="text-align: center;"><i>Photo 9 : Andésite. Source : F. Michel</i></p>	<p style="text-align: center;">Microlithique : refroidissement rapide de la roche</p>	<p style="text-align: center;">Mésocrate</p>	<p style="text-align: center;">Pyroxène amphibole, biotite, plagioclase</p>	
-------------------------	---	---	--	---	--



Les trondhjémites ont permis les premières datations par radiochronologie (142,2 +/- 9,7 Ma par la méthode K/Ar et 145-150 Ma par les méthodes 206Pb/238U et 207Pb/206Pb). D'après K. Gaucha, diorites et andésites sont contemporaines.

Ce complexe acide est donc contemporain aux dépôts de radiolaires et aux coulées de basalte.

- Le complexe de dykes andésitique à microdioritique

Toutes les formations magmatiques de l'est désiradien, comme celles du massif acide du centre sont recoupées par un réseau de dykes andésitiques et parfois rhyolitiques. Ces dykes ont une orientation préférentielle E-W mais également SE-NW. Il s'agit de la série andésitique supérieure décrite par D. Westercamp, datée de 37,6 Ma, qui marque la fin de l'activité de l'arc ancien.

- La plateforme carbonatée Pliocène

L'épaisseur de la plateforme est de 100 m environ. Elle repose sur le socle magmatique et est datée du Pliocène inférieur. Ces bancs calcaires beiges à blanc présentent une texture packstone à boundstone. Les premiers bancs reposent en discordance sur le substratum éruptif de l'île. Ces conglomérats ou poudingue contenant des galets, blocs, graviers, sable, provenant de l'érosion des roches sous-jacentes témoignent de la transgression Pliocène.

On retrouve deux facies¹⁷ :

- A l'Est : algues rouges, coraux, gastéropodes, bivalves, foraminifères benthiques, foraminifères planctoniques (rares)
- A l'Ouest : foraminifères planctoniques et benthiques abondants

Les dépôts les plus bas sont des brèches grossières composées de blocs du sous-sol d'échelle métrique et d'algues rouges dolomitisées dans une matrice calcaire.

Juste en dessous de la base récifale, on retrouve des foraminifères planctoniques se rapportant au Zancléen supérieur/ Piancenzien inférieur (indiqué par la co-occurrence des *sphaeroidinellopsis seminulina* et des *truncorotalia crassaformis*). Ces observations permettent de dire que l'île a émergé au Pliocène supérieur, soit il y a 4 à 3 Ma.

¹⁷ Lardeaux, J.-M., Münch, P., Corsini, M., & al. (2013)



- Les terrasses marines Quaternaire

Les plateformes récifales sont observées en bordure est et ouest du plateau. Ces terrasses marines de la fin du quaternaire sont déposées sur des surfaces d'érosion marine ou sur le socle magmatique. Elles sont composées de conglomérats marins et de récifs frangeants. L'assemblage de coraux est tout à fait différent de celui observé dans l'unité supérieure de la table calcaire. Cette seconde plateforme carbonatée est un récif frangeant où l'on retrouve *Agarica* sp. Abondamment et la présence de *Diploria Labyrinthiformis* indique un âge Pléistocène¹⁸.

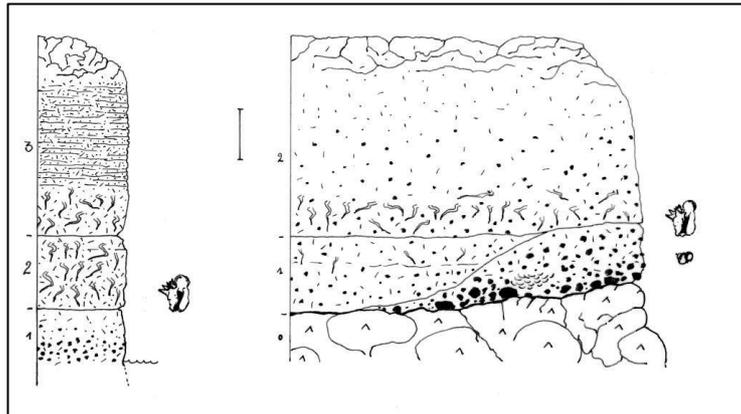


Figure 9 : schéma de la terrasse marine à Baie Mahault - Source : L. Legendre

Ces affleurements ressemblent à ce qu'on peut trouver en Grande Terre. JL. Léticée en conclut que la Désirade doit avoir émergé durant le Gélasién (2,58 ; 1,80 Ma)

À l'ouest de l'île les terrasses sont datées de 141 +/- 7 ka et 119 +/- 9 ka et sont respectivement soulevées de + 3,5 m et +5 m. L'élévation augmente vers l'est jusqu'à +10 m. Les colonies coralliennes identifiées à +8 m sont datées à 118 ka.

L'altitude maximale (10 m) aujourd'hui des terrasses marines Eemien, représentant le niveau de la mer à cette époque, est quasi constante tout autour de l'île et n'augmente pas vers l'Est. Il en va de même pour les terrasses situées à +35 m. Ces constats permettent d'affirmer que la Désirade n'a pas été basculée lors de son soulèvement.

On retrouve deux autres surfaces d'érosion marines sont à +75 m et +90 m. Elles sont identifiées seulement à l'Est. Ces terrasses ont été déposées au pied des paléo falaises composées de dépôts Pliocènes ou de roches mésozoïques. Ces terrasses ne sont pas datées précisément. Elles datent d'après le Pléistocène inférieur mais d'avant l'Eemien, soit du Pleistocène moyen à supérieur, ce qui réfute la datation Pliocène de Westercamp.

⇒ **Métamorphisme et tectonique**¹⁹

- Le métamorphisme

Les roches magmatiques ont été métamorphosées à l'échelle régionale dans des conditions de faciès schiste vert. On retrouve les minéraux métamorphiques suivants : chlorite, albite, épidote, actinote.

¹⁸ (Léticée, 2008)

¹⁹ BGSF, 2013, n°1-2, p24-25



Le métamorphisme schiste vert (Basse Pression, Basse Température) est contemporain de deux déformations majeurs : la poussée du complexe magmatique acide sur les coulées de basalte (faille de chevauchement de Grand Abaque), et le développement de deux jeux de failles de cisaillement conjuguées. Les conditions de pression et de température de ce métamorphisme ne sont pas précisément calculées. Cependant elles peuvent être déduites :

- Présence de chlorite dans tous les échantillons étudiés => $T < 500\text{ °C}$
- Association albite + chlorite + calcite + titanite + clinozoïte dans le metabasalte limite la température maximale à 400 °C
- Absence de pumpellyite à l'équilibre avec actinote ou chlorite indique une température minimum de 320 °C
- Pour une température comprise entre 320 °C et 400 °C , la présence d'actinote à la place de barroisite ou glaucophane et de calcite à la place d'aragonite implique que la pression maximum était de 4kbar

- La tectonique

Les recherches récentes ont mis en évidence une **déformation** polyphase ductile à ductile/fragile qui s'est produite dans le contexte d'extension tectonique régional.

- La première déformation ($N030^\circ \pm 10^\circ$) qui est le résultat de la poussée du complexe magmatique acide sur les coulées de basalte. La faille de chevauchement de Grand Abaque à pendage NE-SW est caractérisée par quelques mètres d'épaisseur de schistes verts à facies mylonite principalement formé au dépend de la rhyolite et du basalte. La zone de chevauchement est également caractérisée par du quartz déformé et des veines d'épidote qui attestent d'une très forte circulation de liquide qui a complètement transformé les roches volcaniques.
- La deuxième déformation est caractérisée par le développement de deux jeux de faille de cisaillements conjugués :
 - $N130^\circ \pm 10^\circ$: Faille décrochement dextre
 - $N040^\circ \pm 10^\circ$: Faille décrochement senestre

Ce modèle de déformation est compatible avec une direction de raccourcissement N-S dans ses coordonnées actuelles. Les plis ($N130^\circ$) sont associés à des plans de schistosité « pente rapide » et à la zone de cisaillement. Ces plis indiquent un régime de cisaillement oblique et de raccourcissement.

La datation de la deuxième déformation ($^{40}\text{Ar}/^{39}\text{Ar}$) lui donne l'âge de $106,2 \pm 1,6\text{ Ma}$, qui correspond à l'Albien.

La tectonique Albien est caractérisées par :

- Plis
- Poussée
- Décrochement

Les investigations de terrain récentes ont montré un épaissement crustal important dans la région. En effet on retrouve le Moho entre 24 et 30 km ! (au lieu de 10km pour une croûte océanique. Cette anomalie d'épaisseur de la croûte océanique caribéenne est le résultat de l'activité magmatique du plateau océanique, ainsi que la tectonique compressive crétacé.



Conclusion sur le métamorphisme et la tectonique

La Désirade a subi plusieurs épisodes de déformation :

- Le socle magmatique de la Désirade a subi à l'Albien
 - 1 - métamorphisme
 - 2 - déformation

Le métamorphisme est caractérisé par des « plis couchés » associés à un chevauchement. La déformation est caractérisé par des plis droits en même temps que deux jeux de failles conjuguées décrochantes : dextre N120-130° et senestre N030-040°

- Après cette compression Crétacé, une extension NE-SW a réactivé les zones de cisaillement NW-SE, ce qui est responsable de la topographie irrégulière.
- Du Pliocène supérieur au Pléistocène inférieur, une tectonique extensive réactive les zones de cisaillement : N130° +/-10° et développe des failles N040 +/-10° E.

Les trois directions structurales sont considérées comme étant encore actives.

1.2.3.2.3 Comprendre l'histoire de la Désirade²⁰

Bien que l'origine et le déroulement de l'histoire paléogéographique qui a mis en place la configuration géodynamique actuelle soit encore largement débattue, certaines données sont actuellement bien établis.

- Origine pacifique de la lithosphère caribéenne : mise en place en milieu d'arrière arc, le long de la subduction pacifique à vergence Est (sous la cordillère des Andes) il y a 145 Ma. En effet, la géochimie des pillow indique que nous sommes en présence de tholéiites à faible signature de subduction jusqu'à des tholéiites d'arc et roches calco alcalines mises en place en milieu d'arrière arc.
- Formation du plateau océanique Caribéo-Colombien (CCOP) sur la plaque Farallon en différentes phases :
 - 124-112 Ma – Aptien – Crétacé inférieur
 - La plus volumineuse : 91, 83 Ma – Turonien – Crétacé supérieur
 - 78 – 72 Ma – Campanien – Crétacé supérieur
- Collision Crétacé inférieure du CCOP avec l'arc proto-caribéen en conséquence du mouvement vers l'est de la plaque Farallon. L'arc insulaire est alors situé sur la frontière proto-caraïbe / Pacifique
- Inversion de la polarité de subduction et insertion progressive du CCOP entre les deux Amériques.
- Début de la subduction à vergence sud-ouest : séparation de la plaque Caraïbes et de la plaque Farallon. La Désirade va alors bouger comme un marqueur passif.
- Cet arc mésozoïque aurait été fragmenté ensuite lors de la mise en place de la plaque caraïbe. Seuls quelques fragments ont été conservés : à Cuba, à Hispaniola, à Porto Rico et à la Désirade pour le plus ancien.
- Au Pliocène :
 - Entre 5,3 et 3,6 Ma : Formation des plateformes calcaires

²⁰ Cf Annexe 11



- Entre 3,6 et 2,6 Ma :
 - Début de formation de la Basse Terre
- Entre 2,6 et 1,8 Ma : La Désirade émerge
- Entre 1,8 et 0,781 Ma : La Grande Terre et Marie Galante émergent

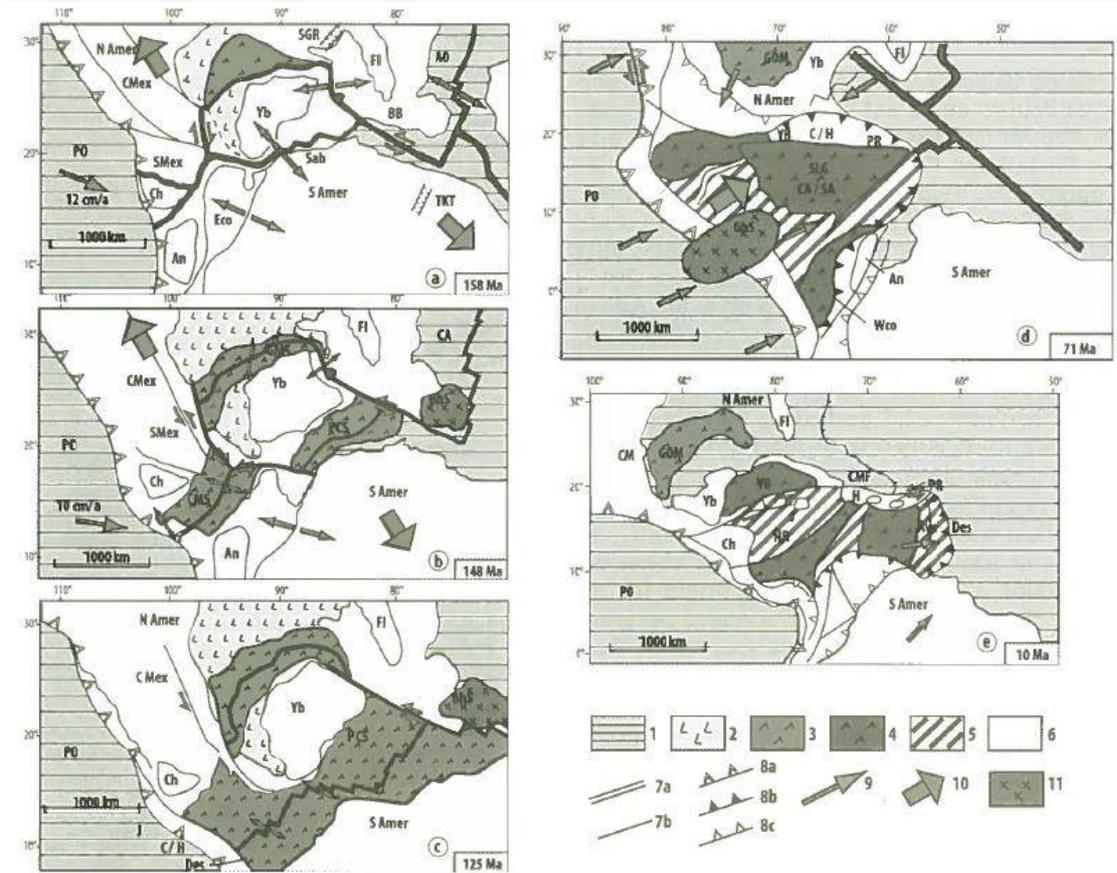


Figure 10 : Schéma des étapes de l'ouverture de l'Océan Atlantique. Source : Pindell and Kennan, 2009 modifié - BSGF



Tableau 6 : Tableau présentant les différentes ères géologiques intégrant l'apparition de la Désirade. Source : RN

Ere	période	époque	Etage	Age (Ma)	Chronologie de la formation de la Désirade	Chronologie des évènements tectoniques de la Désirade	Chronologie de la formation des roches de la Désirade	Chronologie des épisodes climatiques et fluctuation du niveau de la mer	Chronologie d'apparition Végétaux / Vertébrés
CENOZOIQUE	Quaternaire	Holocène		actuel 0,0117	Taux de soulèvement de la Désirade : 0,04 mm/an			Post glaciaire Transgression jusqu'au niveau actuel	Flore et faune actuelle 1 ^{er} Homo sapiens Les mammifères occupent de nombreuses niches écologiques
		Pleistocène	Supérieur	0,0117 0,126	Le Banc de Flandre est ennoyé		Dépôt des terrasses marines sur des surfaces d'érosion marine : conglomérats marins et récifs frangeants	Niveau mer Eemien : +6m au-dessus du niveau de la mer actuel 0,130 à 0,080 : Interglaciaire (niveau de la mer = niveau actuel)	
			Moyen	0,126 0,781				glaciation	
			Calabrien	0,781 1,8	La Grande Terre et Marie Galante émergent	Tectonique extensive		Transgression Mer froides	
			Gelasien	1,8 2,6	La Désirade et le Banc de Flandre émergent	Réactivation des zones de cisaillement N130° et développement des failles N040	Dépôt plateforme récifales (observées en bordures est et ouest du plateau) : récif frangeant où l'on retrouve <i>Agarica sp.</i> abondamment et la présence de <i>Diploria labyrinthiformis</i>	glaciation	
	Néogène	Pliocène	Plaisancien	2,6 3,6	Elévation 300 m Début de formation de la Basse Terre	Extension N/S : division de la Désirade en 3 compartiments par 2 failles normales (coulée du grand nord N130° et grand bassin N090°) (330 ka)		Niveau de la mer + 80 au-dessus du niveau de la mer actuel	
			Zancléen	3,6 5,3	Formation des plateformes calcaires de Grande Terre et Marie Galante		Dépôts plateforme calcaire Est : algues rouges, coraux, bivalves, foraminifère benthiques, foraminifères planctoniques (rares) Ouest : foraminifères planctoniques et benthiques abondant	Transgression	
		Miocène	Messinien	5,3 7,2					
			Tortonien	7,2 11,6	Plus anciens sédiments de Marie Galante				
			Serravalien	11,6 13,8					
				Langhien	13,8 15,9				
				Burdigalien	15,9 20,4				
				Aquitaniens	20,4				



MESOZOÏQUE	Paleogène	Oligocène	Chattien	23,0						
			Rupélien	28,1						
		Eocène	Priabonien	33,9	La géographie actuelle se dessine peu à peu. L'Amérique centrale est encore en grande partie immergée			Métamorphisme	Amorce de glaciation	
			Bartonien	38,0						
			Lutétien	41,3						
			Ypresien	47,8						
				56,0						
		Paleocène	Thanétien	56,0					Réchauffement des eaux océaniques profondes	
			Selandien	59,2						
	Danien		61,6							
	Crétacé	Supérieur	Maastrichtien	66,0	Intensification de l'ouverture de l'atlantique. La plaque Caraïbe se forme par épanchements volcaniques sous-marins. L'arc volcanique des Antilles se déplace vers l'Est			Refroidissement généralisé. Mers moins étendues		
			Campanien	72,1		Dernière phase de formation du CCOP				
			Santonien	83,6						
			Turonien	86,3	Seconde phase de formation du CCOP, la plus volumineuse					
			Cenomanien	93,9						
		Inférieur	Albien	100,5	Collision du jeune CCOP. Arc insulaire situé sur la frontière proto-caraïbe-Pacifique	Tectonique compressive : 2 évènements de déformation Plis, poussée, décrochement D1 : N030° : poussée du complexe magmatique acide sur les coulées de basalte D2 : cisaillement conjugué N130° et N040° : raccourcissement N-S		Métamorphisme : contemporain des déformations D1 et D2 Schistes vert (BP BT) Minéraux : chlorite, albite, épidote, actinote		
				113	Inversion de la polarité de subduction : séparation plaque Caraïbe et plaque Farallon. Déplacement progressif vers l'est					



Jurassique	Supérieur	Aptien	113 125	Début de formation du CCOP ²¹ : à l'est de la zone de subduction de la cordillère des Andes en bordure du Pacifique Ouverture de l'Atlantique Sud						
		Barremien	125 129,4							
		Hauterivien	129,4 132,9							
		Valanginien	132,9 139,8							
		Berriasien	139,8 145,0			Mise en place du complexe acide : Trondhémite, Rhyolite, Dacite, andésite				
	Moyen	Tithonien	145,0 152,3	Ouverture de l'océan Atlantique Nord. Individualisation de bassins océaniques entre Amérique Nord et Sud.		Basaltes en coussin : mise en place sous-marine, radiolarite (dépôts de tests siliceux issus du plancton marin)	Climat uniformément chaud. Mers étendues (Future Europe : archipel, Future France quasiment entièrement sous les eaux)	1 ^{er} oiseaux		
		Kimmeridgien	152,3 157,3			Basaltes en coussin : mise en place sous-marine, radiolarite (dépôts de tests siliceux)				
		Oxfordien	157,3 163,5							
	Inférieur		163,5 174,1							
			174,1 201,3							
Trias		201,3 252,6	Début de fragmentation du continent unique (Pangée)						1 ^{er} mammifères	
.....Paleozoïque..... Proterozoïque.....Archéen.....										
Hadéen		~4600	Formation de la Terre							Apparition de la vie

²¹ Jeune plateau océanique Caribéo-Colombien. Source : Kerr & al (1998)



1.2.4 Diversité des sols

Les sols de la réserve sont très peu profonds voir absent. La roche affleure à nu à de nombreux endroits. Une érosion importante due à l'absence de développement de végétation est constatée d'année en année. Bien que l'exposition aux embruns ne facilite pas l'installation de végétation, le surpâturage des caprins et ovins en divagation aggrave ce phénomène.

1.2.5 Habitats

1.2.5.1 Milieux terrestres

1.2.5.1.1 Unités écologiques

La description des unités écologiques suivantes est extraite de la notice de la carte écologique de la Guadeloupe (Rousteau, 1998). Les regroupements, notamment pour la Désirade, ont été réalisés sur les caractéristiques des substrats géologiques, des conformations géomorphologiques locales et des distinctions climatologiques.



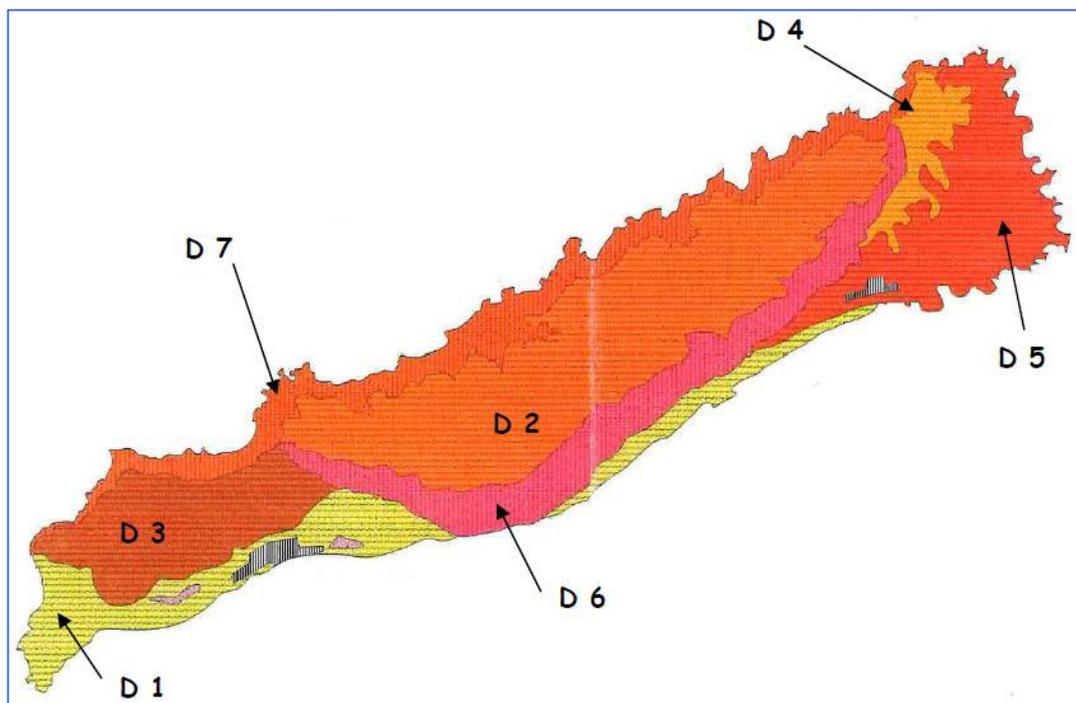


Figure 11 : carte écologique de l'île de la Désirade. Source : A. Rousteau, J. Portecop et B. Rollet

Désirade

ETAGE DES FORÊTS SEMI-DECIDUES		Espèce	Famille	Espèce	Famille
D1	la plaine littorale	<i>Tabebuia heterophylla</i> <i>Canella winterana</i> <i>Coccoloba uvifera</i> <i>Hippomane mancinella</i>	<i>Bignoniaceae</i> <i>Canellaceae</i> <i>Polygonaceae</i> <i>Euphorbiaceae</i>	<i>Ocotea coriacea</i> <i>Jacquinia armillaris</i> <i>Citharexylum spinosum</i>	<i>Lauraceae</i> <i>Theophrastaceae</i> <i>Verbenaceae</i>
D2	le plateau	<i>Tabebuia heterophylla</i> <i>Canella winterana</i> <i>Pimenta racemosa</i> <i>Ocotea coriacea</i> <i>Hippomane mancinella</i>	<i>Bignoniaceae</i> <i>Canellaceae</i> <i>Myrtaceae</i> <i>Lauraceae</i> <i>Euphorbiaceae</i>	<i>Ximena americana</i> <i>Coccoloba pubescens</i> <i>Sideroxylon salicifolium</i> <i>Ficus citrifolia</i>	<i>Olacaceae</i> <i>Polygonaceae</i> <i>Sapotaceae</i> <i>Moraceae</i>
D3	le plateau disséqué	<i>Tabebuia heterophylla</i> <i>Canella winterana</i> <i>Jacquinia armillaris</i>	<i>Bignoniaceae</i> <i>Canellaceae</i> <i>Theophrastaceae</i>	<i>Ficus citrifolia</i> <i>Pisonia subcordata</i> <i>Citharexylum spinosum</i>	<i>Moraceae</i> <i>Nyctagynaceae</i> <i>Verbenaceae</i>
D4	le Grand Abaque	<i>Tabebuia heterophylla</i> <i>Canella winterana</i>	<i>Bignoniaceae</i> <i>Canellaceae</i>	<i>Pisonia subcordata</i>	<i>Nyctagynaceae</i>
D5	la côte du nord-est	<i>Tabebuia heterophylla</i> <i>Canella winterana</i> <i>Croton corylifolius</i>	<i>Bignoniaceae</i> <i>Canellaceae</i> <i>Euphorbiaceae</i>	<i>Pisonia subcordata</i> <i>Hippomane mancinella</i>	<i>Nyctagynaceae</i> <i>Euphorbiaceae</i>
D6	le versant sud du plateau	Végétation non arborée			
D7	la falaise nord	Végétation non arborée			

Tableau 7: Légende détaillée de la carte écologique de l'île de la Désirade. Source : A. Rousteau, J. Portecop et B. Rollet

1.2.5.1.1.1 D1 : La plaine littorale :

Une étroite bande littorale s'étend sur la côte sud, interrompue en son centre lorsque les falaises atteignent directement la mer. Cette plaine littorale est hétérogène : elle est constituée de récifs frangeants surélevés, de sables et à son extrémité occidentale, de calcaires remaniés très altérés. Son caractère côtier et son altitude uniformément basse expliquent la



présence de deux salines. Le climat sec de la Désirade y est légèrement compensé par des écoulements d'eau latéraux provenant de la base du plateau. C'est sur cette plaine que se concentre l'habitat et que s'est principalement développé l'agriculture de l'île. La végétation naturelle est partout remplacée par des jardins, prairies et friches.

1.2.5.1.1.2 D2 : Le plateau :

Une dalle calcaire Pliocène domine l'île à une altitude moyenne de 250m. Un léger pendage vers le nord détermine l'orientation des quelques ravines qui parcourent le plateau. Des mares temporaires témoignent d'une altération modeste du substrat. La sécheresse climatique, la fréquence des vents accélérant l'évaporation et le faible développement des sols, limitent la croissance végétale. La végétation ligneuse du plateau est proche de celle qui occupe la façade orientale de la Grande Terre. Des pratiques agricoles traditionnelles, des prélèvements de bois et l'élevage de cabris ont modifié l'écosystème naturel. La faible production du milieu a cependant contribué à limiter ces activités par endroit, la flore de cette unité écologique semble moins appauvrie que son homologue de la Grande Terre. Les ravines, relativement épargnées en raison de leur enrochement et déclivité jouent un rôle de refuge floristique.

1.2.5.1.1.3 D3 : Le plateau disséqué :

À l'ouest du plateau s'étendent des reliefs atténués culminant à 159 m. Des sols relativement profonds s'accumulent dans les dépressions. Cette partie de l'île est plus protégée des vents. Ces facteurs expliquent que la végétation est plus vigoureuse que celle du plateau. L'agriculture a mis à profit le milieu mais il y subsiste des bois secondaires encore relativement développés.

Les pentes :

1.2.5.1.1.4 D6 : Le versant sud du plateau :

Une pente supérieure à 30° joint le bord sud du plateau au littoral. Les substrats rocheux sont en partie recouverts par des éboulis provenant du démantèlement du plateau. Cette unité écologique est caractérisée par l'instabilité de son sol. La végétation ligneuse qui s'y développe limite les éboulements et l'érosion. Les quelques ravines qui entaillent ce versant abritent une végétation plus profuse et des espèces rares.

1.2.5.1.1.5 D7 : La falaise Nord :

La côte Nord est constituée sur toute sa longueur par une falaise vive. L'altération du plateau se traduit ici par des ravines encaissées. En raison de son exposition, la falaise nord présente un caractère littoral plus affirmé que le versant sud. Les pentes extrêmes et la pauvreté des terrains contribuent à limiter le développement des plantes : la couverture végétale apparaît



souvent discontinue, même lorsqu'elle n'est qu'herbacée. Du fait de la topographie, cette unité écologique est peu exploitée par l'homme qui laisse toutefois divaguer les cabris qui altèrent le milieu.

La réserve naturelle est concernée par deux les unités écologiques suivantes :

1.2.5.1.1.6 D4 : Le Grand Abaque :

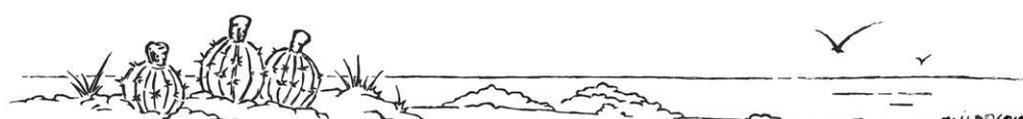
Le substrat volcanique forme ici un petit plateau qui surplombe la côte orientale de l'île. Toutefois, la composition floristique ne semble pas traduire la nature volcanique du substrat, elle est semblable à celle des sols calcaires. Le sol et la végétation ont été modifiés par l'agriculture. Le milieu est aujourd'hui peu propice à la production végétale. Le potentiel actuel de cette unité écologique est cependant moins faible que celui du littoral (D5).

1.2.5.1.1.7 D5 : La côte Nord Est :

Cette unité écologique présente un relief volcanique de petites collines séparées par des ravines qui rejoignent la mer. En contrebas on retrouve une côte rocheuse exposée au vent et aux assauts de la mer. Naturellement peu favorable à l'agriculture, cette zone a néanmoins été défrichée. Les caprins et ovins en divagation contribuent à la destruction de la végétation et à l'appauvrissement de la flore, dont la destruction des *Melocactus*, surtout en période de carême. L'état actuel de cette unité écologique témoigne d'une dynamique végétale extrêmement lente, il y subsiste des bosquets de mancenillier et de ti-baume. Des mesures de protection pourraient conduire à initier une évolution progressive de la végétation et enrayer l'érosion. Sur la côte, ces mesures sont en outre justifiées par l'existence de *Melocactus Intortus* (espèce menacée et protégée)

1.2.5.1.2 Typologies des habitats de la réserve

Formations principales	Milieux		Code Corine	
Plages de sable sans végétation			11.11	
Plages de galets			11.2	
Formations littorales psammophiles	Groupement arbustif sur calcaires		11.131	11.1314
	Associations arborées sur substrat volcanique à <i>Hippomane</i>			11.1315
Côtes rocheuses, Falaises maritimes, grottes	Rochers sans végétation		11.31	
	Formations herbacées sur rochers littoraux	Associations aérohalines des falaises volcaniques à <i>Fimbristylis cymosa</i>	11.32	11.3211



		Associations des falaises coralliennes fossiles <i>Portulaca halimoides</i> et <i>Pectis humifusa</i>		11.3212
	Formations sous arbustives sur rochers littoraux – Fourrés littoraux	Associations a <i>Portulaca</i>	11.33	11.332
		Association arbustive a <i>Pilosocereus royenii</i> , <i>Opuntia delenii</i>		11.3321

Tableau 8: Typologie des habitats terrestres de la réserve. Source : RN.

1.2.6 Espèces

Le tableau 9 présente pour chaque groupe taxonomique le nombre d'espèces recensées sur l'île de la Désirade ainsi que la qualité de chaque inventaire réalisés.

Groupe taxonomique	Ile de la Désirade		Réserve Naturelle de la Désirade	
	Nombre d'espèces recensées	Qualité de l'inventaire	Nombre d'espèces recensées	Qualité de l'inventaire
Reptiles	11	Complet	3	À compléter
Amphibiens	3	Complet	?	À compléter
Oiseaux	159	Complet	58	Complet
Mammifères	13	À compléter	?	À compléter
Poissons	0	À compléter	?	Non réalisé
Invertébrés	?	Non réalisé	?	Non réalisé
Fonges	0	Non réalisé	?	Non réalisé
Flore	?	Non réalisé	24	À compléter

Tableau 9: Synthèse des connaissances sur les espèces présentes sur la Désirade et au sein de la réserve et qualité des inventaires effectués.



1.2.6.1 Faune

Très peu d'étude ont été effectuée spécifiquement sur le territoire de la réserve. Les inventaires disponibles reflètent majoritairement les connaissances sur l'ensemble de la Désirade. Ils ont principalement été orientés sur les oiseaux, les amphibiens et les reptiles. Quelques données concernant les mammifères sont disponibles mais sans avoir fait l'objet de d'étude spécifique. Les autres groupes ne sont connus uniquement sur la base d'observations ponctuelles.

1.2.6.1.1 Reptiles marins

La Caraïbe française est riche de 5 espèces de tortues marines qui ont des caractères morphologiques et des mœurs distinctes. Il s'agit des tortues luth (*Dermochelys coriacea*), tortues imbriquées (*Eretmochelys imbricata*), tortues vertes (*Chelonia mydas*), tortues caouannes (*Caretta caretta*) et tortues olivâtres (*Lepidochelys olivacea*).

À La Désirade, les plages, dont celles de la réserve, sont propices à la ponte des tortues. La saison de ponte commence vers le mois d'avril, et se poursuit au moins jusqu'au mois d'octobre. On peut y observer principalement deux espèces de tortues marines : La **tortue verte (*Chelonia mydas*)**²² et la **tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*)**, aussi appelée Karet ou Carette. L'observation de tortue luth en ponte sur Désirade reste exceptionnelle.

Plusieurs menaces ont failli provoquer leur extinction dans les années 1990 (sur-exploitation des individus et produits dérivés, consommation traditionnelle, captures accidentelles, dégradation ou disparition des sites de ponte ou d'alimentation en mer)²³. Depuis 1991 ces espèces bénéficient d'une protection réglementaire et les différentes mesures prises ont permis d'éviter leur disparition et de reconstituer lentement certaines populations depuis 15 ans.

Les acteurs se sont réunis au sein du Réseau Tortues Marines Guadeloupe depuis 1999 pour mener des actions de suivi et de conservation. Depuis 2009 les actions s'intègrent L'ensemble des actions menées sur les tortues marines s'insère dans le cadre du Plan de Restauration des Tortues Marines des Antilles françaises, piloté par la DEAL et animé par l'ONCFS. Le premier PNA est arrivé à son terme en décembre 2016 et a été reconduit jusqu'en 2028. Il est actuellement en cours d'évaluation et devrait être reconduit.

1.2.6.1.2 Reptiles terrestres

1.2.6.1.2.1 L'iguane des Petites Antilles²⁴

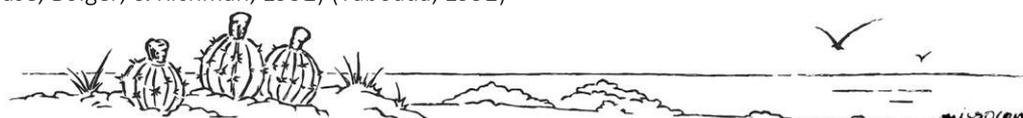
L'iguane des petites Antilles (*Iguana delicatissima*) est une des espèces de reptiles les plus menacées dans le monde²⁵. Reconnu en danger critique d'extinction par l'UICN depuis 2018 (Van Den Burg et al., 2019), cet iguane endémique des Petites Antilles est réparti historiquement depuis Anguilla au nord jusqu'à la Martinique au sud, en passant par les îles

²² Cf annexe 19

²³ DEAL, 2008, Plan de Restauration des Tortues marine des Antilles françaises, Plan National d'actions Guadeloupe.

²⁴ Cf annexe 20

²⁵ (Case, Bolger, & Richman, 1992) (Taboada, 1992)



de Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Eustache, Basse-Terre, Grande-Terre, la Désirade, les îles de la Petite-Terre, les îles des Saintes, la Dominique, St kitts, Nevis, Antigua, Barbuda et Marie Galante²⁶.

L'état démographique et la vulnérabilité des populations sont variables selon l'île considérée. Ainsi, la Dominique et la Désirade abritent d'importantes populations dont les effectifs sont estimés à plusieurs milliers d'individus. Les îles de la Petite-Terre, au large de la Guadeloupe, possèderaient la population, sinon la plus importante en effectif, du moins celle présentant la densité la plus élevée²⁷.

Depuis 2009, un plan national d'actions de l'Iguane des Petites Antilles a été mis en place par la DEAL et est animé par l'ONCFS. Il a pour objectif de « définir et de mettre en œuvre des actions coordonnées nécessaires à la conservation de l'iguane des Petite Antilles et de ses habitats ». Ce plan a été évalué et est reconduit. Un nouveau PNA est actuellement en cours sur 5 ans jusqu'en 2022 et animé par l'ONF.

Afin d'améliorer la connaissance de cette espèce, de la conserver et de la protéger, un protocole de suivi annuel de la population d'Iguanes est en place sur l'île de la Désirade (Pointe Colibri). Ce suivi s'inscrit dans les objectifs de ce plan national d'actions.

Deux populations d'effectifs important aux deux extrémités de l'île sont connues depuis 2012²⁸. Dans l'optique d'avoir une image de la population d'iguanes sur l'ensemble de l'île, l'association Le Gaïac en partenariat avec l'ONCFS a réalisé une cartographie. Leurs prospections de terrain confirment que les deux populations de densité importante sont bien situées à Baie Mahault et Pointe Colibri. Cependant, sur le linéaire du littoral, les observations successives d'individus ne sont pas éloignées de plus d'1km les unes des autres.

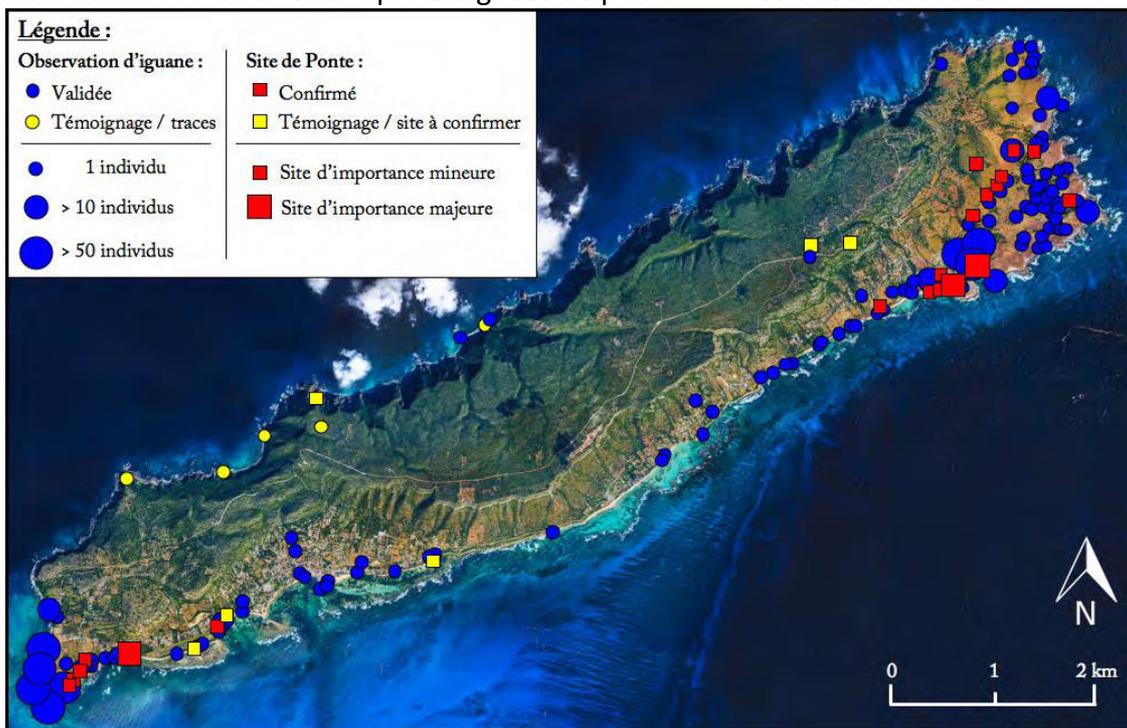


Figure 12 : Cartographie des observations d'Iguane sur la Désirade (d'après Google Earth), B.Angin, F.Guiougou

²⁶ (Dunn, 1934) ; (Underwood, 1962); (Lazell, 1973) ; (Pasachnick, Breuil, & Powell, 2006) (Breuil, 2002)

²⁷ (Breuil, 1994) Barré *et al.*, in AEVA, 1997

²⁸ Rodrigues *et al.*, 2013



Leur conclusion est la suivante : « ces deux populations sont reliées et il existe donc potentiellement des échanges génétiques entre elles »²⁹. Si cette découverte se révèle être positive pour les populations de la Désirade, elle est un réel point faible pour l'intégrité de l'espèce dès lors qu'un iguane commun arrivera sur l'île. En effet, l'hybridation qui pourrait s'en suivre sera plus difficilement contrôlable.

Les premières données d'iguanes sur le plateau et sur la côte nord ont également été recueillies.

En 2012 et 2015 l'association Le Gaïac, en partenariat avec l'ONCFS a également mené un travail de cartographie de la population d'iguane sur la pointe nord est et notamment dans la réserve. Sur les 366 Iguanes observés sur la zone d'étude, 85 ont été vu dans le périmètre de la réserve³⁰.

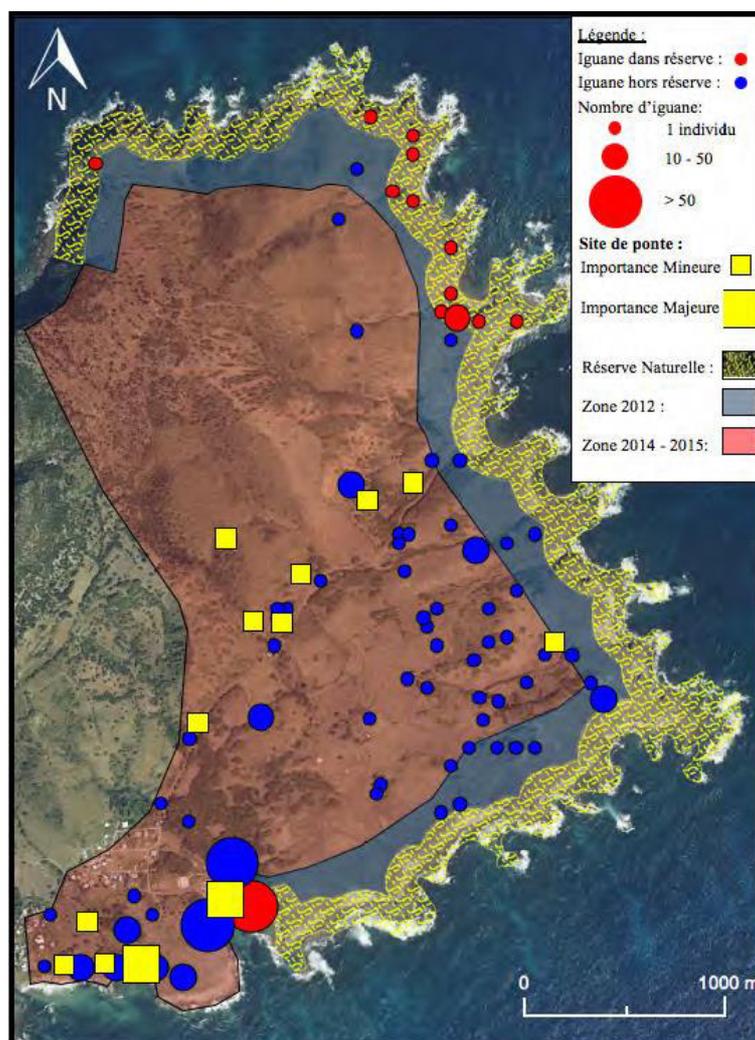


Figure 13 : Cartographie des observations d'Iguane sur la pointe Est de la Désirade, B.Angin, F.Guiougou.

Les deux études successives ont permis de confirmer la sédentarité de certains individus dans la réserve (présence de terriers) et non l'utilisation de ce territoire uniquement à des fins

²⁹ (Angin & Guiougou, 2015)

³⁰ (Angin & Guiougou, 2015)



alimentaires. Bien que les équipes de terrains aient recherché spécifiquement les zones de pontes, aucune n'a été identifiée au sein de la réserve. Cependant le site de ponte situé à Baie Mahault est considéré comme le deuxième site de ponte en termes d'importance au niveau mondial après le site de « Batali Beach » en Dominique. Étant donné son importance pour l'espèce sur l'île, ce site de ponte mériterait la mise en place de mesures de protections spécifiques.

Bien que la menace principale soit l'arrivée de l'Iguane commun sur la Désirade et son hybridation avec l'Iguane endémique des Petites Antilles, d'autres menaces pour l'espèce apparaissent sur l'île :

- prédation par des chiens laissés en divagation
- capture accidentelle dans des vieux filets de pêche servant de clôture
- individus écrasés par des voitures

Le principal levier sur ces menaces sera la communication auprès de la population locale.

1.2.6.1.2.2 Le Scinque de la Désirade³¹

Le Scinque de la Désirade (*Mabuya desiradae*) appartient à la famille des Mabuyidés et à la sous-famille des Mabuyinées. Il s'agit d'un lézard néo-tropical vivant sur la commune de la Désirade. Mondialement, les scinques représentent une part importante de la biodiversité des lézards : environ 25% des espèces. Selon Hedges & Conn (2012), neuf espèces de scinques sont reconnues pour les Antilles françaises : 5 appartenant au genre *Mabuya*, 2 au genre *Capitellum* et deux au genre *Spondylurus*.

Depuis une vingtaine d'années, de profond changement sur la taxonomie des scinques et leur répartition ont eu lieu sur l'archipel. Des nouvelles populations ont été découvertes ou redécouvertes et des analyses morphologiques et génétiques ont apporté de nouvelles données. A l'heure actuelle il existe des divergences de point de vue sur l'appartenance des populations de scinque de la Désirade à une espèce strictement endémique à l'île (Hedges et Conn, 2012 ; Hedges et al., 2016) ou à une même espèce pour l'ensemble de l'archipel (Miralles et al., 2017). Quoiqu'il en soit la population de scinque de la Désirade est la mieux conservée de celles de l'archipel. La partie occidentale du plateau disséqué (unité écologique D3) semble être la plus riche. Lors de l'inventaire réalisé par l'équipe de l'AEVA, c'est la zone où le plus d'observations ont été faites³².

Cependant dans leur analyse, en se rapportant à l'indice kilométrique, ils donnent les indices d'abondance suivant :

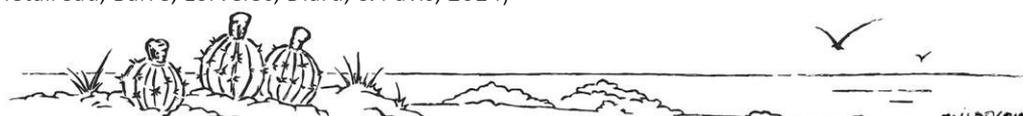
- **Plus d'1 scinque par km** pour l'unité écologique du **versant sud du plateau**
- **0,85 scinque par km** pour l'unité écologique du **plateau disséqué**
- **0,23 scinque par km** pour les unités écologiques du **Grand Abaque** et du **Plateau**

D'après cette étude, l'espèce est répartie sur une grande partie de l'île mais n'est cependant nulle part très importante. Elle semble adaptée à des milieux divers mais offrant des zones de refuge (murets de pierre, litière abondante)

Bien qu'un milieu trop dénudé comme l'unité écologique de la Pointe Nord Est et donc la Réserve soit peu favorable à sa présence, cette espèce endémique fera l'objet d'actions dans ce plan de gestion aux vues des enjeux de conservation. Une observation de scinque sur la Réserve a été faite par Anthony Levesque le 9 juin 2016.

³¹ Cf annexe 21

³² (Metaireau, Barre, Lorvelec, Diard, & Pavis, 2014)



1.2.6.1.2.3 Autres petits reptiles de la Désirade

L'Anolis de la Désirade (*Anolis ctenonotus desiradei*): est une sous espèce de l'Anolis de Guadeloupe *Anolis marmoratus*³³. Ce taxon est endémique de la Désirade.

Le Sphaerodactyle bizarre de la Désirade (*Sphaerodactylus fantasticus hippomanes*): est endémique de l'île. Le nom fait référence aux mancenilliers (*Hippomane mancinella*) sous lesquels ont été trouvés ces sphérodactyles.

1.2.6.1.3 Avifaune

À la Désirade, 159 espèces d'oiseaux ont été observées jusqu'à aujourd'hui dont 40 ayant niché au moins une fois au cours des années 2000³⁴.

Les espèces sédentaires les plus abondantes sont le Moqueur des savanes *Mimus gilvus*, le Sporophile ici *Tiaris bicolor*, la Paruline jaune *Setophaga petechia*, le Sucrier à ventre jaune *Coereba flaveola*, la Colombe à queue noire *Columbina passerina*, la Tourterelle à queue carrée *Zenaida aurita* ou encore le Tyran gris *Tyrannus dominicensis*. Elles sont visibles un peu partout sur l'île. Toutefois, le Moqueur des savanes est absent du plateau.

Les oiseaux marins et limicoles nicheurs présents sur la Désirade sont les Phaétons à bec jaune *Phaethon lepturus* et Phaéton à bec rouge *Phaeton aethereus*, les Sternes bridées *Onychoprion anaethetus* et Petites Sternes *Sternula antillarum*, le Noddi brun *Anous stolidus*, l'Huîtrier d'Amérique *Haematopus palliatus*³⁵ et le Gravelot de Wilson *Charadrius wilsonia*. Les Phaétons, Sternes bridées et Noddi brun se reproduisent sur les falaises, tandis que les Petites Sternes, Huîtriers d'Amérique et Gravelots de Wilson se reproduisent sur la frange littorale. Depuis 2016, la Désirade est le seul site en dehors de Petite Terre connu pour la reproduction de l'Huîtrier d'Amérique sur l'archipel guadeloupéen.

La Désirade est également un site privilégié pour l'observation de migrateurs rares du fait de sa situation géographique, de la taille modeste de l'île et donc d'une concentration des oiseaux dans les sites favorables pour le nourrissage (graines, insectes...).

Plusieurs espèces observées sur l'île sont des premières données pour la Guadeloupe : Oie des neiges *Chen caerulescens*, Canard noir *Anas rubripes*, Héron strié *Butorides striatus*, Faucon crécerelle *Falco tinnunculus*, Grive à dos olive *Catharus ustulatus* et Moqueur chat *Dumetella carolinensis* nottament.

Lors de la migration prénuptiale (mars à mai) c'est un des meilleurs sites pour l'observation des Tangaras écarlates, Orioles de Baltimore, Passerins indigo et autres Cardinaux à poitrine rose.

Lors de la migration postnuptiale (septembre à novembre) les Parulines rayées *Setophaga striata*, Coulicous à bec jaune *Coccyzus americanus* et autres Goglus des prés *Dolichonyx oryzivorus* ne sont pas rares.

C'est également un site propice à l'observation de la migration des oiseaux marins (Labbes, Puffins et Océanites) depuis la Pointe Doublé et la Pointe Colibris.

³³ Lazell, 1972, (Rougharden, 1990), (Schwartz & Henderson, 1991)

³⁴ (Levesque & Delcroix, 2016)

³⁵ Cf annexe 22



Enfin quelques canards et limicoles (Chevaliers, Bécasseaux, Pluviers, Gravelots, etc) hivernent tous les ans sur les deux salines de l'île et sur la Réserve Naturelle.³⁶ Concernant spécifiquement la réserve, on note une diversité de 58 espèces pour l'avifaune (A. Levesque, comm. pers.)

1.2.6.1.4 Mammifère terrestre : Chiroptères

L'île de la Désirade possède un potentiel d'accueil pour les Chiroptères grâce à ses nombreuses grottes et cavités.

En l'état actuel des connaissances, au moins 7 espèces sont présentes : *Ardops nichollsi*, *Artibeus jamaicensis*, *Brachyphylla cavernarum*, *Molossus molossus*, *Monophyllus plethodon*, *Natalus stramineus*, *Tadarida brasiliensis*. Certaines sont endémiques des Petites Antilles et présentent une **forte valeur patrimoniale** : *Monophyllus plethodon*, *Natalus stramineus*, *Ardops nichollsi*³⁷.

Lors de ses prospections à la recherche de gîtes en 2013, l'AFSA a notamment recensé 3 gîtes :

- 1 connu mais sans chauve-souris lors de leur sortie terrain
- 2 nouveaux gîtes méritant un suivi régulier. L'un de ces gîtes abrite une espèce

endémique des Petites Antilles strictement cavernicole : *Natalus stramineus*, tandis que l'autre abrite une colonie d'*Artibeus jamaicensis* et présente un fort potentiel d'accueil pour d'autres espèces.

Des prospections complémentaires méritent d'être faites. Le personnel de la réserve pourra y prendre part dans le cadre de ce plan de gestion.

1.2.6.1.5 Espèces introduites

Les espèces introduites que l'on retrouve à Désirade sont les suivantes :

- **L'Agouti doré** (*Dasyprocta leporina*) : Ce rongeur largement distribué en Amérique du Sud est actuellement considéré comme ayant été introduit dans les Petites Antilles par les Amérindiens. Il représentait autrefois un gibier recherché. Actuellement les populations d'agoutis sont signalées en Basse Terre, à la Désirade et à l'îlet Cabrit aux Saintes. Ces populations sont réduites et localisées, sauf à la Désirade où il paraît plus fréquent (AEVA, 2001). A l'échelle locale, la législation française protège les populations d'agoutis. Malgré ces mesures de protection, l'Agouti semble devenu rare et pourrait faire l'objet d'un programme d'étude permettant la mise en place d'éventuelles mesures de conservation (AEVA, 2001).

- **Le Raccoon** (*Procyon lotor*) : Ce carnivore a été récemment introduit, probablement après le début de la colonisation européenne, en provenance des États Unis ou d'Amérique centrale (AEVA, 2001). En Guadeloupe, le raton laveur est largement réparti sur la Grande Terre et la Basse Terre, et depuis quelques années à la Désirade (Alain Saint Auret, comm. pers., 2001). Cette espèce se nourrit de crustacés, de mollusques, de poissons, d'anoures et d'oiseaux. C'est également un grand consommateur de fruits. Il a un impact sur l'herpétofaune et l'avifaune. A l'échelle locale, cette espèce est protégée. Elle pourrait être déclassée dans les années à venir.

- **L'Hémidactyle mabouia** (*Hemidactylus mabouia*) : est le gecko que l'on aperçoit communément dans les habitations guadeloupéennes, mais il est également répandu dans le

³⁶ (Diard & Levesque, 2012)

³⁷ AFSA : Association pour la Sauvegarde et la réhabilitation de la Faune des Antilles.



milieu naturel. Il s'agit d'une espèce allochtone, qui serait parvenue aux Antilles fortuitement depuis l'Afrique (AEVA, 2000). Cette espèce est présente à La Désirade.

Parmi ces espèces introduites certaines sont **invasives**. Les espèces invasives ou espèces exotiques envahissantes sont définies comme étant des espèces allochtones introduites volontairement ou non par l'homme, ayant un impact négatif sur le milieu naturel. D'après la DEAL, 43 espèces invasives de plantes et d'animaux ont été recensées en Guadeloupe en 2011.

Les espèces invasives que l'on retrouve à Désirade sont les suivantes :

- **Le rat noir**, *Rattus rattus*. Cette espèce contribue à la disparition ou à l'extinction d'espèces de lézards, d'oiseaux et de mammifères.

- **Le Singe vert** *Chlorocebus sabaeus*. L'aire de répartition de ces singes est l'Afrique subsaharienne. Sa présence a été signalée par à proximité de Baie-Mahault. Deux à trois individus aurait été aperçu en liberté, se nourrissant dans des manguiers. Ces individus devraient être retiré afin d'éviter leur prolifération comme dans certaines îles des Petites Antilles. (Saint Kitts, Nevis ou Saint Martin). En effet ils sont potentiellement vecteurs de maladies et pourraient théoriquement avoir un impact important sur plusieurs taxons, notamment des reptiles³⁸ et les oiseaux.

- **La Mangouste** *Hespestes auropunctatus*. Cette espèce a été introduite dans presque toutes les îles de la Caraïbe en provenance d'Asie son aire de distribution originelle. L'espèce aurait été introduite en 1888 en Guadeloupe comme prédateur des rats. La Désirade a été souvent présentée comme une île préservée de cette espèce mais plusieurs observateurs ont signalé sa présence à proximité de Baie-Mahault. Malgré une campagne de piégeage en 2014 par les gardes de la réserve aucune capture n'a pu être effectuée. Cette espèce contribue à la disparition ou l'extinction d'espèces de lézard, notamment les scinques, d'oiseaux et de tortues en pillant les nids.

- **L'iguane commun** *Iguana iguana* est incompatible avec la conservation de la population de l'iguane endémique des Petites Antilles *Iguana delicatissima*. Cette espèce a été détectée pour la première fois sur l'île fin 2016. Depuis ce sont près d'une vingtaine d'iguane commun et d'hybride qui ont été observé et capturé. L'installation d'une population d'iguane commun sur l'île ferait courir un risque majeur d'extinction à l'iguane des Petites Antilles. Les communications journalières avec la Guadeloupe via les navettes et les pêcheurs sont une porte d'entrée de l'iguane commun. Mais la barge qui approvisionne l'île deux fois par semaine en provenance de Jarry où les densités d'iguane commun sont importantes représente le risque principal d'intrusion de cette espèce. Des actions de communication et de formation à la reconnaissance des deux espèces et de capture sont mises en place.

³⁸ (Lorvelec & Malterre, 2010)



1.2.6.1.6 Espèces domestiques ayant un impact négatif sur les écosystèmes

1.2.6.1.6.1 - les caprins et ovins laissés en divagation

Le surpâturage de ces troupeaux divaguant sur toute la pointe Nord Est, entraîne l'appauvrissement de la flore et le ralentissement d'une dynamique de végétation littorale déjà lente à Désirade car soumise à rude épreuve par les conditions climatiques.

1.2.6.1.6.2 - les chats domestiques

Ils sont de farouches prédateurs de lézard et notamment de Scinques dont la population est fragile. Lors de sa campagne de terrain en 2014, l'équipe de l'AEVA a croisé à plusieurs reprises des chats consommant des scinques... Des chats Haret ont également été signalés sur le plateau.

1.2.6.1.6.3 - les chiens domestiques

Comme pour les chats, ce sont des prédateurs et on note plusieurs cas d'attaque sur l'iguane des petites Antilles.

1.2.6.2 Flore

Les conditions climatiques, l'exposition aux embruns, et les particularités pédologiques de la pointe Nord Est de l'île de la Désirade forment un ensemble de contraintes fortes auxquels les êtres vivants ont dû s'adapter. De plus, les nombreux cabris laissés en divagation sur toute la pointe Nord Est contribuent à la destruction de la végétation et à l'appauvrissement de la flore.

Sur la réserve naturelle, arbres et arbustes, quand ils n'ont pas été défrichés pour les pratiques agricoles, se concentrent dans les ravines et sont complètement couchés par les alizés. Il s'agit pour l'essentiel des espèces suivantes :

- Ti Bonm, *Croton flavens*
- Mapou gris, *Pisonia subcordata*
- Mancenilier, *Hippomane mancinella*

L'une des espèces observée à proximité de la réserve est particulièrement remarquable, car rare et protégée : il s'agit du Gaïac (*Guaiacum officinale*).

Ce milieu sec et ouvert a permis l'installation de plusieurs espèces de cactées :

- cactus raquette, *Opuntia triacantha*
- cactus cierge, *Pilosocereus royenii*
- Tête à l'anglais, *Melocactus intortus*

Il n'existe pas d'inventaire botanique exhaustif de la Désirade. Le tableau ci-dessous présente néanmoins les espèces végétales les plus fréquentes de ce milieu littoral³⁹.

³⁹ Etabli par F. Lurel (2004)



Espèce	Famille	Nom vernaculaire	Répartition	Catégorie IUCN ⁴⁰
<i>Agave dussiana</i>	Agavaceae	Lang a bèf	Endémique des Petites Antilles	DD
<i>Anthephora hermaphrodita</i>	Poaceae	Zèb kolan	Amérique	-
<i>Bouteloua americana</i>	Poaceae	Sèb savann	Amérique	-
<i>Chloris inflata</i>	Poaceae	Ti Pyépoul	Pantropical	-
<i>Croton flavens</i>	Euphorbiaceae	Ti bonm	Amérique	-
<i>Cucumis melo</i>	Cucurbitaceae	Melon sauvage	Pantropical	-
<i>Dactyloctenium aegyptium</i>	Poaceae	Pyépoul	Pantropical	-
<i>Eleusine indica</i>	Poaceae	Pyépoul	Pantropical	-
<i>Evolvulus convolvuloides</i>	Convolvuceae	Véwonik	Amérique	-
<i>Evolvulus cf. sericeus</i>	Convolvuceae	Zèb lajan	Amérique	-
<i>Guaïacum officinale</i>	Zygophyllaceae	Gaïac	Antilles, Venezuela, Colombie	CR
<i>Heliotropium curassavicum</i>	Boraginaceae	Vèven bod-lanmè	Amérique	-
<i>Hippomane mancinella</i>	Euphorbiaceae	Mansniyè	Amérique	-
<i>Lithophila muscoides</i>	Amaranthaceae	Zèb	Amérique	-
<i>Melocactus intortus</i>	Cactaceae	Tèt à langlé	Endémique Antilles	CR
<i>Oplonia microphylla</i>	Acanthaceae	Arèt bèf	Endémique Antilles	VU
<i>Opuntia triacantha</i>	Cactaceae	Rekèt volan	Amérique	-
<i>Paspalum cf. laxum</i>	Poaceae	Zèb kafé	Antilles	-
<i>Pectis humifusa</i>	Asteraceae	Ti magrit	Endémique Antilles	-
<i>Pisonia subcordata</i>	Nyctagynaceae	Mapou gris	Antilles	-
<i>Portulaca cf. rubricaulis</i>	Portulacaceae	Kinin péyi	Amériques	-
<i>Sesuvium portulacastrum</i>	Aizoaceae	Poupyé bod-lanmè	Pantropical	-
<i>Solanum racemosum</i>	Solanaceae	Pikannyé mal	Endémique Antilles	-
<i>Sporobolus indicus</i>	Poaceae	Kabouya	Amérique	-

Tableau 10 : Inventaire des espèces végétales les plus fréquentes sur la réserve. Source : F. Lurel

Deux espèces protégées en danger critique d'extinction se trouvent sur la réserve ou à proximité de celle-ci : il s'agit du cactus tête à l'anglais et du gaïac.

Le Gaïac⁴¹ a été largement exploité pour son bois très dur et autolubrifiant dans l'ensemble de son aire de répartition. Aujourd'hui, les îles du Nord, la Désirade et Petite Terre constituent l'une des dernières populations de cet arbre. Dans son inventaire des cactus et orchidées de la Désirade (avril 2014), l'AGO a identifié plusieurs stations de Gaïac sur l'île, notamment à Baie Mahault, sur le plateau et à Pointe Colibri.

La population de *Melocactus*⁴² de la Désirade subit de nombreuses pressions et régresse. On peut citer le piétinement et la consommation par les caprins et ovins ainsi que les prélèvements humains. Cependant les gestionnaires ont constaté récemment la présence d'un ravageur originaire d'Amérique du Sud, le *Cactoblastis cactorum*, qui représente un

⁴⁰ UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature ; DD : Données indisponibles ; CR : danger critique d'extinction ; VU : Vulnérable ; EN : en danger ; NT : quasiment menacé

⁴¹ Cf annexe 17

⁴² Cf annexe 18



danger potentiel pour cette espèce. Il s'agit d'un lépidoptère qui a été introduit dans la Caraïbe pour lutter contre la prolifération de certaines cactées.

Plusieurs études ont été réalisées ces dernières années afin de mieux connaître la population de l'île et de la cartographier. La présence d'un gestionnaire devrait permettre de réduire la prédation par les animaux et par les hommes à moyen terme.

Il est à noter qu'un des plus beaux peuplements de *Melocactus* se trouve actuellement sur la propriété de M. Raoul Berchel, éleveur de cabris et de moutons, qui souhaite proposer des visites écotouristiques du son site et a entrepris de clôturer cette parcelle afin de la protéger de ses animaux.

Une association locale « Les Cactophile des Antilles » a obtenu l'autorisation de faire de la régénération artificielle de *Melocactus* afin de les réintroduire le cas échéant et de répondre à la demande des amateurs de cactées. Une convention de partenariat pourra être signée avec l'association Titè et l'ONF afin de travailler à la sensibilisation de la population locale.

Dès à présent des protections sont mises en place afin de protéger individuellement ou par petites surfaces les *Melocactus* présents dans le périmètre de la réserve.

Ces deux espèces feront l'objet d'actions spécifiques dans le plan de gestion.

Par ailleurs, les espèces d'intérêt éco-régional identifiées dans le REDOM⁴³ et présentes à Désirade sur le plateau sont les suivantes :

Espèce	Famille	Répartition	Catégorie IUCN
<i>Brassavola cucullata</i>	Orchidaceae	Amérique - Antilles	EN
<i>Epidendrum ciliare</i>	Orchidaceae	Amérique - Antilles	EN
<i>Forestiera rhamnifolia</i>	Olaceae	Amérique Nord, Centrale - Antilles	NT
<i>Guaiacum officinale</i>	Zygophyllaceae	Antilles, Venezuela, Colombie	CR
<i>Gundlachia corymbosa</i>	Asteraceae	Amérique – Antilles	EN
<i>Picrasma excelsa</i>	Simaroubaceae	Amérique du Sud - Antilles	EN
<i>Sophora tomentosa</i>	Fabaceae	Amérique – Antilles	NT
<i>Tetramicra elegans</i>	Orchidaceae	Petites Antilles	EN
<i>Tolumnia urophylla</i>	Orchidaceae	Petites Antilles	EN
<i>Xylosma buxifolia</i>	Flacourtiaceae	Petites Antilles	EN

Tableau 11 : Espèces végétales d'intérêt éco-régional présentes à Désirade. Source : REDOM

Bien que situées hors réserve, ces espèces pourront éventuellement faire l'objet d'actions de conservation dans le cadre d'un futur PNA44 sur les forêts sèches. L'équipe de la réserve pourra venir en appui à ces actions.

⁴³ REDOM : Réseau Ecologique des Départements d'Outre-Mer

⁴⁴ PNA : Plan National d'Action



1.3 Place de l'humain

1.3.1 Contexte historique

1.3.1.1 Histoire de la Guadeloupe

Etablis depuis la fin du III^{ème} siècle, les premiers habitants de la Guadeloupe étaient les Arawaks ou Taïnos, un peuple pacifique de pêcheurs venus du Venezuela. Au IX^{ème} siècle, ils furent exterminés par les indiens Caraïbes, tribu guerrière et cannibale qui habitait l'île « Caloucaera (« l'île aux belles eaux ») ou « Karukéra » en créole) à l'arrivée de la flotte de Christophe Colomb, le 4 novembre 1493.

L'île fut occupée par la Compagnie des Iles de l'Amérique le 28 juin 1635 (les premiers français), puis par la Compagnie des Indes occidentales en 1666 et revint à la Couronne en 1674. La culture de la canne à sucre commença en 1644 assurant la prospérité de l'île.

L'esclavage fût une première fois aboli le 4 février 1794. En 1802, Napoléon rétablit l'esclavage et poursuivit le combat contre les Anglais pour la conquête des îles. Ce n'est qu'en 1848 que l'abolition de l'esclavage devient définitive.

Un siècle plus tard, le 19 Mars 1946, l'île devenait un département français

1.3.1.2 Histoire de la Désirade

La Désirade fût abordée en 1493 par Christophe Colomb lors de son second voyage aux Amériques. Après une longue et pénible traversée de l'Atlantique, la première île qui apparue fut tant désirée par les marins qu'ils l'appelèrent *Deseada*, « la désirée », d'où le nom de Désirade. Au début du XIII^{ème} siècle, les Antilles Françaises furent touchées par la lèpre, le seul remède consistait à isoler les malades. La Désirade, peu peuplée à l'époque et située à l'extrême est de l'archipel guadeloupéen, devint l'île « maudite » vers laquelle on orientait tout homme atteint de ce mal. Trente ans après l'arrivée des lépreux de la Colonie, les « mauvais sujets » furent exportés à la Désirade sur l'ordonnance du 15 juillet 1763 signée par Louis XV. Ce sont de jeunes gens « tombés dans des cas de dérangement de conduite capables d'exposer l'honneur et la tranquillité des familles » selon les termes de l'ordonnance elle-même. En 1829, la Désirade fut attachée à l'arrondissement de Pointe-à-Pitre par ordonnance royale. Il en ressort que les liens qui attachent le peuple à l'histoire particulière de cette terre favorisent une certaine solidarité entre les désiradiens.

1.3.2 Démographie

1.3.2.1 Population actuelle en Guadeloupe

Au 1er janvier 2013, 402 119 habitants résident en Guadeloupe. Sur les cinq dernières années, l'accroissement annuel est quasi nul (+ 0,02 %). Les départs tendent à être plus nombreux que les arrivées et annulent l'excédent naturel. Ces flux d'entrées et de sorties ont également des conséquences sur la structure de la population. Le vieillissement de la population s'accélère tandis que le déséquilibre entre les hommes et les femmes s'accroît.

Sur la période 1999-2008, le solde naturel dynamisait la croissance et compensait amplement le déficit apparent des entrées/sorties. Cependant, la diminution constante des naissances réduit ce solde. Depuis 2008, on dénombre moins de 6 000 naissances par an contre une moyenne de 6 350 nouveau-nés entre 1999-2007. Le taux de natalité a diminué, passant de 15 naissances pour 1 000 personnes en 2007 à 13 en 2012, mais demeure légèrement plus élevé qu'en France (12,5 ‰).



1.3.2 Données démographiques à Désirade

Tableau 12 : données démographiques. Source : INSEE

Population en 2011	1554
Densité de population (nb hab/km ²)	73,6
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2006 et 2011 (%)	-0,5
Naissances domiciliées en 2012	10
Décès domiciliés en 2012	11

Si on compare la population de 2011 et celle de 1961, où le nombre d'habitants était de 1559 (INSEE⁴⁵), on constate que le nombre de résident à la Désirade est stable.

1.3.3 Contexte socio-économique

1.3.3.1 Contexte Guadeloupéen

Au 1er janvier 2009, 9 835 entreprises (3,5 % de plus qu'au 1er janvier 2008) exercent leur activité en Guadeloupe.

Le commerce de détail concentre 61 % des entreprises commerciales guadeloupéennes : alimentation de proximité, équipement de la personne et autres commerces de détail (ventes sur les marchés, ventes de souvenirs, de chaussures, de fleurs, de produits pharmaceutiques, etc.) sont les principales activités représentées. Le commerce de gros regroupe 23 % des entreprises et celui des véhicules et des accessoires, 12 %.

En Guadeloupe, l'immense majorité des commerces (81 %) n'emploie pas de salariés. Seules 330 entreprises emploient plus de dix salariés et parmi elles, 30 seulement comptent plus de 50 salariés.

Principale zone de peuplement et d'activité, l'agglomération centre (Pointe-à-Pitre, Les Abymes et Baie-Mahault) concentre 38 % des habitants et 70 % des salariés du secteur.

L'agriculture est un secteur fondamental en Guadeloupe, employant 12 % de la population active⁴⁶ et couvrant le tiers de la superficie de l'île. Cependant, son rôle dans l'économie de l'archipel est en déclin depuis quelques années et il représente 6 % du produit brut régional. Ce secteur s'articule autour de deux piliers : la canne à sucre, actuellement en régression, et la banane qui est devenue la première production et exportation de la Guadeloupe. Plusieurs tentatives d'activités de diversification ont été menées (melon, fleurs, fruits exotiques) et celles-ci commencent à porter leurs fruits.

1.3.3.2 Contexte Désiradien

Les tableaux ci-dessous montrent que l'essentiel des emplois de l'île sont générés par la pêche, les commerces, le transport, et récemment le tourisme. Très peu d'entreprises emploient plus de 9 salariés. A la Désirade, les emplois sont peu diversifiés et se font rares, obligeant les jeunes à quitter l'île pour aller travailler en Guadeloupe « continentale », voire

Tableau 1 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité

⁴⁵ INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

⁴⁶ données 2010: Ministère de l'Agriculture, Agroalimentaire et de la Forêt



en métropole. En effet, d'après l'INSEE, le taux annuel de variation de l'emploi entre 2006 et 2011 est de -3,3%.

Tableau 13 : Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2012

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	269	100,0	234	31	3	0	1
Agriculture, sylviculture et pêche	117	43,5	116	1	0	0	0
Industrie	18	6,7	14	4	0	0	0
Construction	13	4,8	11	2	0	0	0
Commerce, transports, services divers	104	38,7	86	16	2	0	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	26	9,7	22	4	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	17	6,3	7	8	1	0	1

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

Tableau 14 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2011	2006
Ensemble	996	1 013
Actifs en %	68,1	65,9
<i>actifs ayant un emploi en %</i>	41,8	45,9
<i>chômeurs en %</i>	26,2	19,9
Inactifs en %	31,9	34,1
<i>élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %</i>	6,5	6,6
<i>retraités ou préretraités en %</i>	9,6	9,8
<i>autres inactifs en %</i>	15,8	17,7

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

L'agriculture, l'élevage et la pêche permettent à de nombreux désiradiens de trouver une source principale ou d'appoint en revenus.

La filière pêche se caractérise par une production basée exclusivement sur de petites entreprises artisanales et par une faible structuration. Il est important de souligner également, qu'une part significative de la pêche est réalisée par une population de marins non officiels n'apparaissant pas, par conséquent, dans la comptabilité administrative du secteur. Les informations ci-après sont issues d'une synthèse produite pour les assises régionales de l'agriculture, de la pêche et du développement rural, en 2006. Certaines informations ont été actualisées à partir des premières publications du Système d'Informations Halieutiques (SIH) de l'Ifremer qui portent sur l'année 2011. L'analyse de la filière pêche et aquaculture guadeloupéenne est rendue délicate par les déficits de connaissances et de suivi des ressources disponibles et exploitées et de l'activité des flottilles.

Chiffres clés

Le secteur pêche et aquaculture

- Emplois de marins enregistrés : **1 677** (2011)
- Navires déployés : 878 (2011)
- Emplois dans les services amont et aval (estimation) : **310**
- Total des emplois (estimation) : **1 432** (2004)



- PIB⁴⁷ généré par la pêche (estimation) : **82 M€** (2004)
- PIB généré par l'aquaculture (estimation) : **0,5 M€** (2004)
- Valeur des exportations : **0,4 M€** (2004)
- Valeur des importations : **22,8 M€** (2004)
- Soldes des échanges de produits de la mer : **-22,4 M€** (2004)

Importance socio-économique de la pêche et de l'aquaculture

- **1,06%** des emplois régionaux (2003/2004)
- **1,24%** du PIB (2004)
- **0,07%** de la valeur des exportations (estimation, 2001)

En l'absence de suivi des débarquements, la production totale annuelle est estimée à environ 10000 Tonnes (ces chiffres pourront être actualisés prochainement sur la base des enquêtes du SIH) :

- 5000 T de poissons démersaux (poissons vivants en contact du fond);
- 3800 T de grands pélagiques ;
- 600 T de petits pélagiques côtiers ;
- 670 T de mollusques et crustacés.

La production présente des variations saisonnières significatives. De juin à novembre, les débarquements sont constitués principalement d'espèces démersales côtières : Lutjanidae, Scaridae et Serranidae. Durant les mois d'août à novembre, les thons jaunes adultes (*Thunnus albacares*) sont généralement présents en nombre autour des DCP (Dispositifs de Concentration de Poissons) ce qui provoque des pics de production importants. La production culmine de décembre à mai avec des débarquements mensuels proche de 1 500 T grâce à la pêche de pélagiques (DCP et traîne au large : thons, dorade coryphène, poissons à rostre...) qui complète celle des poissons démersaux.

⁴⁷ PIB : Produit Intérieur Brut



Répartition des navires par commune du port d'exploitation principal et par rayon d'action

Le port d'exploitation principal correspond au port le plus fréquenté par un navire durant l'année.

Lieu d'immatriculation	Côtier	Mixte	Large	Total
LA DESTRADE (Guadeloupe)	28	40	5	73
TERRE DE HAUT (Guadeloupe)	39	18	3	60
ST FRANCOIS (Guadeloupe)	23	31	3	57
STE ROSE (Guadeloupe)	34	12		46
POINTE A PITRE (Guadeloupe)	27	12	5	44
PORT LOUIS (Guadeloupe)	19	20	3	42
TERRE DE BAS (Guadeloupe)	21	16		37
GOURBEYRE (Guadeloupe)	12	13	10	35
CAPESTERRE BELLE EAU (Guadeloupe)	18	14	1	33
DESHAIES (Guadeloupe)	9	20	4	33
ST LOUIS (Guadeloupe)	25	7		32
LE MOULE (Guadeloupe)	17	9	4	30
BOUILLANTE (Guadeloupe)	3	19	3	25
ST BARTHELEMY (Guadeloupe)	10	14		24
GRAND BOURG (Guadeloupe)	8	13	1	22
STE ANNE (Guadeloupe)	16	6		22
LE GOSIER (Guadeloupe)	16	5		21
MORNE A L EAU (Guadeloupe)	15	5	1	21
POINTE NOIRE (Guadeloupe)	6	11	1	18
VIEUX HABITANTS (Guadeloupe)	7	8	3	18
BAIE MAHAULT (Guadeloupe)	11	2	2	15
CAPESTERRE DE MARIE GALANTE (Guadeloupe)	7	8		15
ST MARTIN (Guadeloupe)	2	8	2	12
TROIS RIVIERES (Guadeloupe)	6	6		12
PETIT CANAL (Guadeloupe)	4	4	1	9
BAILLIF (Guadeloupe)	2	4	1	7
VIEUX FORT (Guadeloupe)	5	2		7
ANSE BERTRAND (Guadeloupe)	5	1		6
GOYAVE (Guadeloupe)	5	1		6
PETIT BOURG (Guadeloupe)	2	3		5
Autres	2		1	3
BASSE TERRE (Guadeloupe)		3		3
LAMENTIN (Guadeloupe)	1			1
Total	405	335	54	794

Figure 12 : Répartition des navires par commune du port d'exploitation principale et par rayon d'action.

Source : (Guyader, Patrick, Lionel , & al., 2008)

L'agriculture se concentre principalement sur le littoral. Le plateau de la montagne est peu exploité, hormis pour le pâturage des cabris et quelques jardins créoles. Les cultures vivrières ont remplacé le coton depuis longtemps : manioc, pois d'Angole, patate douce, maïs, millet, légumes et condiments de jardins. Les fruits sont issus d'une végétation sub-spontanée constitué d'arbres épars : cocotiers, manguiers, avocats, papayers, quenettiers, corossoliers, anacardiens, surettiers, etc.



Tableau 12 : structure agraire. Source : DEAL Guadeloupe

Catégorie de superficie	Nombre d'exploitations	Superficie globale par catégorie (ha)
<i>Moins de 1 ha</i>	23	12,15
<i>De 1 à moins de 2 ha</i>	58	64,88
<i>De 2 à moins de 5 ha</i>	34	92,42
<i>De 5 à moins de 10 ha</i>	6	43,77
<i>De 10 à moins de 20 ha</i>	3	38,4
<i>20 ha et plus</i>	0	0
Total	124	251,62

Tableau 13 : Types de cultures et utilisation du sol à la Désirade. Source : DEAL Guadeloupe

Types de culture	Nombre d'exploitation	Superficie à la parcelle (ha)
<i>Céréales</i>	9	0,61
<i>Tubercules, racines et bulbes</i>	39	7,01
<i>Légumes frais</i>	11	2,4
<i>Légumes secs</i>	38	4,89
<i>Cultures légumières</i>	41	14,3
<i>Cultures fruitières permanentes</i>	3	2,05
<i>Prairies permanentes</i>	14	23,2
<i>Parcours, landes</i>	123	212,84
<i>Superficie toujours en herbe</i>	124	236,04
<i>Jardins et vergers familiaux</i>	16	1,37
<i>Superficie totale des exploitations</i>	124	254,98

L'élevage d'ovins et de caprins constitue une ressource essentielle pour les habitants de l'île. En effet, la Désirade a été pendant longtemps la principale source d'approvisionnement de la Guadeloupe « continentale » en caprins et en ovins.

Tableau 14 : Type et effectif du cheptel désiradien. Source : DAAF Guadeloupe

Cheptel	Nombre d'exploitations	Effectifs
Bovins	26	59
Porcins	75	223
Ovins	81	1153
Caprins	119	1585
Equidés	1	12
Volaille	112	3558
Lapins	7	79

De nouvelles activités permettent à la Désirade de s'ouvrir petit à petit au tourisme : randonnées, visites guidées de l'île, tour de l'île de bateau, plongée, artisanat local, etc.

✓ **Logement**

Tableau 15 : Catégories et types de logements. Source : (INSEE, s.d.)



	2011	%	2006	%
Ensemble	1 058	100,0	1 027	100,0
<i>Résidences principales</i>	690	65,2	646	62,9
<i>Résidences secondaires et logements occasionnels</i>	163	15,4	211	20,5
<i>Logements vacants</i>	205	19,4	170	16,6
<i>Maisons</i>	1 002	94,7	956	93,0
<i>Appartements</i>	22	2,1	27	2,7

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

1.3.4 Usages et pratiques passées sur la réserve

La Pointe Est de la Désirade est une zone où les cultures et le pâturage se sont mêlés aux falaises littorales. C'est dans ce secteur qu'une léproserie a accueilli pendant plus de deux siècles (1725 – 1956) les malades de Guadeloupe. Des vestiges des bâtiments sont encore visibles à quelques dizaines de mètres de la réserve. Plus tard, la culture du coton débutée dès la deuxième moitié du 18^{ème} siècle, a modifié le territoire de l'actuelle réserve avec la création en 1918 d'une cotonnerie installée à proximité de Baie Mahaut. Celle-ci ferma rapidement en 1922 mais les ruines des bâtiments présents sur la réserve sont toujours visibles aujourd'hui et accueillent une exposition permanente sur la géologie de l'île. Au bout de la route qui mène à la réserve, après avoir passé le phare encore en activité, un bâtiment en ruine fait face à la mer, il s'agit de l'ancienne station météo. Construite en 1930, son activité stoppa en 1987 et la récolte des données fut alors automatisée.

1.3.5 Usages et pratiques actuelles sur la réserve

1.3.5.1 L'agriculture

Plusieurs élevages de cabris sont situés sur la pointe Est de l'île. On constate sur la parcelle AM22 (Réserve Naturelle) ainsi que sur les parcelles privées en indivision qui bordent la réserve, plusieurs troupeaux de cabris. Le pâturage de ces animaux n'est pas géré, ils sont laissés en divagation.

Les animaux sont majoritairement présents sur les sites suivants :

- Baie Mahaut jusqu'à Pointe Doublé
- Pointe Mancenillier
- Grand Abaque

La surface concernée par le surpâturage est estimée à 25 ha.

La tendance évolutive souhaitée est d'avancer dans le sens d'une modification des pratiques. Les premières réunions de concertation avec les éleveurs ont lieu depuis 2 années consécutives à l'occasion de la « Fet a Kabrit ». Pour le moment les idées de projet qui ont émergées sont :

- mise en place d'enclos et de production de fourrage
- limitation de l'accès des bêtes à la RN
- mise en place de points d'eaux hors RN



- rachat par le CDL des terrains en indivision en arrière de la parcelle AM 22 et leur mise à disposition pour l'élevage : mise en place d'enclos et gestion du pâturage.

1.3.5.2 La fréquentation et les activités touristiques

La Désirade possède son Office Municipal du Tourisme. Les visiteurs sont accueilli à l'arrivée du bateau et orientés vers les diverses activités. Des transporteurs proposent également des visites guidées depuis le port. L'offre d'hébergement sur l'île est principalement constituée de gîtes dont les gérants peuvent également accompagner les touristes dans la découverte de leur île.

Les activités principales qui sont proposées sont :

- visite guidée en minibus
- randonnée : pédestre, équestre, VTT
- plongée

Cependant les infrastructures d'accueil en milieu naturel se limitent à quelques carbets et table-banc.

Actuellement sur la réserve, un espace d'exposition a été créé en rénovant d'anciennes ruines. Cet espace permet de découvrir la particularité géologique de la Désirade ainsi que la richesse de sa faune et sa flore protégée.

Un projet d'espace muséal, éventuellement associé à une maison de la réserve est également en cours de réflexion. Il s'agit de réhabiliter l'ancienne station météo de Pointe Doublé.

1.3.5.3 Les actes contrevenants et la police de la nature

Les pratiques contrevenantes les plus souvent observées sur la réserve sont les suivantes :

- circulation de véhicules motorisés
- dépôts de déchets
- ramassage de coquillages ou de roches
- nourrissage d'espèce protégée
- divagation d'animaux (cabris)

Les gardes de la réserve sont assermentés. Ils assurent des tournées de gardiennage pour informer et avertir le public, relever des infractions et rédiger en cas d'infraction des procès-verbaux. Ils sont également munis de carnets à timbre amende.

Il est toutefois nécessaire de communiquer un maximum auprès de la population locale et des touristes pour expliquer la réglementation et la faire accepter avant de verbaliser.

1.3.5.4 Les autres activités

Des points noirs paysagers subsistent encore sur la réserve et aux abords de celle-ci. En effet, faute d'ouverture de la nouvelle déchetterie, l'ancienne décharge a repris de l'activité. Située sur une parcelle qui borde la limite de la réserve, les déchets glissent par gravités, et sont entraînés par les eaux de ruissellement. Ils finissent leur course en bord de mer dans la réserve.

Par ailleurs, une ancienne habitation du XXIème siècle en ruine, située dans les limites de la réserve à Baie Mahaut, menace de s'effondrer. Cette structure fragile présente un danger pour les promeneurs qui passent à proximité sans parler de ceux qui peuvent s'aventurer à l'intérieur. L'endroit doit donc être sécurisé. Une citerne traditionnelle est accolée à la maison. Elle mériterait d'être rénovée et mise en valeur.



1.3.6 Accueil du public

1.3.6.1 Outils pédagogiques et équipements d'accueils

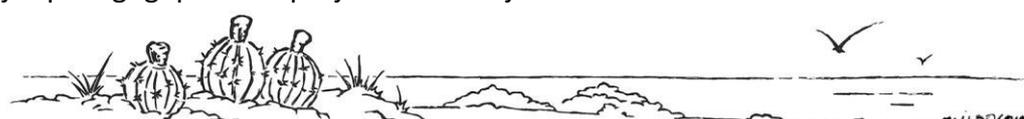
1.3.6.1.1 Animations proposées

Les animations actuellement proposées par l'équipe de la réserve sont listées ci-dessous. Ces animations sont amenées à se multiplier les prochaines années.

Thèmes développés		Acteurs	Public
Géologie			
Présentation de l'histoire, compréhension de la mise en place de l'île		Chargés de missions scientifiques (ONF et Titè)	Grand public Scolaires
Décrire un paysage			Grand public Scolaires
Apprendre à s'orienter			Scolaires
Reconnaitre en décrire les différentes familles de roches		Gardes animateurs (Titè)	Scolaires
Apprendre à réaliser un croquis d'affleurement, distinguer les différentes structures		Réfèrent scientifique	Scolaires
Apprendre à dater différentes structures de façon relative			Scolaires
Faune - Flore			
Ornithologie	Collecte de données sur le terrain : protocole de suivi	Chargés de mission scientifiques (Titè et ONF) Gardes animateurs (Titè)	Scolaires
	Identification (visuelle et auditive)	Chargés de missions scientifiques (Titè et ONF) Gardes animateurs (Titè) Animateurs nature (ONF) Réfèrent scientifique (Amazona – LBE)	Scolaires Grand public
Gaïac et Melocactus	Comprendre pourquoi l'espèce est menacée et disparaît	Gardes animateurs (Titè) Animateurs nature (ONF)	Scolaires
	Participer à la mise en place de protection	Gardes animateurs (Titè) Animateurs nature (ONF)	Scolaires
	Collecte de données sur le terrain (mesures, photo, GPS)	Gardes animateurs (Titè, Animateurs nature (ONF)	Scolaires

Tableau 19 : récapitulatif des animations proposées par l'équipe de la réserve. Source : RN

Les animations sont réalisées sur demande des établissements scolaire dans le cadre de leur projet pédagogique. Ces projets font l'objet de conventions. Les établissements principaux



concernés sont ceux de Baie Mahaut (collège Gourdeliane) et de Désirade (collège Maryse Condé).

Occasionnellement et sur demande, des sorties sont réalisées avec le grand public.

Un souhait des gestionnaires serait d'organiser des sorties mensuelles ouverte au grand public, en partenariat avec l'office municipal du tourisme de la Désirade.

1.3.6.1.2 Équipements :

1.3.6.1.2.1 Outils d'animation

Des premiers outils ont été développés pour permettre de réaliser les différentes animations :

- une mallette pédagogique pour les animations géologie avec du petit matériel de terrain
- des fiches de reconnaissance des oiseaux
- des fiches de reconnaissance des arbres de la Désirade, extrait du guide de reconnaissance des arbres de Guadeloupe (ONF)
- des indices et cartes pour la réalisation d'une course d'orientation sur le thème de la géologie.



1.3.6.1.2.2 Infrastructures d'accueil :

Type d'infrastructure	État	Accès
Exposition à ciel ouvert	Rénovation terminée Panneaux sur la géologie, la faune et la flore, en cours de réalisation	Accès en véhicule. Pas d'accès PMR existant ni prévu à cet endroit
Sentier d'interprétation	Topoguide en cours de réalisation Projet de réalisation de sentier numérique en cours de réflexion	Plusieurs circuits seront proposés avec des niveaux de difficultés allant de facile à difficile.
Bornage et panneaux d'information sur la réglementation	Entretenu régulièrement par les gestionnaires	Les accès véhicule sont matérialisés sur le terrain
Projet d'un espace muséographique	Projet de rénovation de l'ancienne station météo en cours de réflexion par l'équipe municipale	Accès en véhicule Possibilité de réaliser un accès PMR à cet endroit.

Tableau 20 : infrastructures d'accueil. Source : RN

1.3.6.1.2.3 Publication d'outils de communication

En termes de publication, un topo guide de présentation de la réserve naturelle de la Désirade a été réalisé. Il est téléchargeable sur le site internet des réserves et disponible sur certain point d'accueil.

Le site internet commun avec celui de la réserve naturelle de Petite Terre nous permet également de communiquer sur les activités de la réserve. Un projet de mise en ligne d'une page facebook est en cours de réflexion. Il devrait permettre de fluidifier les échanges avec les éco-volontaires et d'être plus dynamique dans la transmission d'informations et la diffusion des newsletters.

1.3.6.2 Potentialités et contraintes du site

1.3.6.2.1 Intérêt pédagogique de la réserve naturelle

Secteur	Type de public	Fréquentation	Fragilité	Attrait	Lisibilité	Difficulté d'accès	Potentiel d'interprétation
Baie Mahaut	Touristes Promeneurs Groupes écotouristiques Géologues	***	**	****	***	*	<ul style="list-style-type: none"> - Histoire de l'île - Salle d'exposition - Terrasses marines quaternaires en discordance sur le socle - Melocactus juvéniles - Iguanes



Pointe Doublé	Groupes écotouristiques Promeneurs Ornithologues Géologues	***	**** Petites Sternes (avril à aout)	**	**	*	- Basalte en coussin, radiolarite, Dyke, lapiez - Oiseaux marins - Gaïac
Pointe Mancenillier	Groupes écotouristiques Promeneurs Ornithologues Géologues	*	**** Petites Sternes (avril à aout)	****	***	**	- Basalte en coussin, radiolarite, dyke, cinerite, failles - Enclos de régénération de la végétation - Parulines - Oiseaux marins - Iguanes
Grand Abaqué	Groupes écotouristiques Promeneurs Ornithologues Botanistes Géologues	*	**	****	**	****	- Alignement Falaise calcaire en discordance sur le socle - Melocactus adulte - Forêt sèche - Observation oiseaux marins

Tableau 21 : intérêt pédagogique de la réserve naturelle. Source : RN

1.3.6.2.2 Estimation de la capacité de charge

Actuellement la réserve est peu parcourue par les touristes. Rien ne les invite pour le moment à parcourir cette partie du littoral. Cette situation peut être amenée à évoluer dans les années à venir avec la mise en place du sentier de découverte et de l'exposition. Dans la mesure où les promeneurs respectent le sentier balisé et ne sortent pas des traces, la capacité de charge peut être assez élevée. Des restrictions d'accès pourront être mise en place de façon saisonnière si des Huitriers ou Petites Sternes installent leurs nids sur une des plages que le sentier traverse. Dans ce cas un « itinéraire bis » sera balisé temporairement.

1.3.6.2.3 Estimation de la capacité d'accueil

1.3.6.2.3.1 Visites libres de la réserve

La réserve peut se découvrir par le biais d'une promenade libre. Plusieurs projets en cours permettront d'agrémenter la journée des promeneurs : la réalisation d'un topoguide, ainsi que le développement d'une application mobile. Ces deux outils permettront d'orienter les promeneurs vers différents points d'intérêt et de leur apporter de la connaissance sur les particularités géologiques, la faune et la flore.

Cette activité de randonnée sur la réserve commence tout juste à se développer. La réserve est très peu fréquentée par les touristes. Elle l'est un peu plus par les désiradiens : pêcheurs à pieds, éleveurs de cabris.

Globalement les touristes marchent très peu sur la réserve et se contentent pour l'instant de deux points d'arrêt :



- Baie Mahault : entrée de la réserve où est située la salle d'exposition. A cet endroit les Iguanes sont facilement observables car proche d'un site de ponte.
- L'ancienne station météo, à l'extrémité est de l'île. Les touristes profitent globalement du panorama et descendent pour le moment très peu sur les plages jusqu'aux affleurements car rien de les y invite (pas de signalétique en place).

Les gestionnaires souhaitent former les guides touristiques qui proposent la visite de l'île en minibus. Ainsi ils pourraient apporter quelques connaissances sur l'histoire de la formation de l'île et sensibiliser les visiteurs à l'importance de la préservation de la faune et de la flore ainsi que la conduite à tenir dans un espace naturel.

1.3.6.2.3.2 Visites encadrées par un garde animateur

Les gestionnaires souhaitent également développer cette activité à raison d'une fois par mois pour le grand public, et sur demande pour les projets pédagogiques dans le cadre scolaire. Le but est de développer la découverte du patrimoine géologique exceptionnel de la Désirade, tout en développant l'éco-tourisme sur l'île. Ces visites de la réserve pourraient être couplées à des sorties naturalistes de découverte ou d'approfondissement des connaissances sur la faune et la flore.

Idéalement une personne de l'équipe pourrait être dédiée à l'accueil, la communication, la création de supports pédagogiques et l'animation nature. Cette personne serait basée à Désirade.

1.3.6.2.3.3 Sensibilité des habitats :

Bien qu'un des objectifs de la Réserve Naturelle soit d'accompagner la commune de la Désirade dans le développement de son activité touristique, les milieux littoraux restent fragiles.

Certaines zones doivent être exclues de toute fréquentation à des périodes de l'année précises. C'est le cas de quelques plages de la côte Est en période de nidification des Petites Sternes et des Huitriers d'Amérique. Ces zones font l'objet d'un balisage particulier, de suivis et de surveillance du mois d'avril au moins d'aout.

Le sentier doit être balisé afin d'éviter le piétinement aléatoire de la végétation sur toute la surface de la réserve. Cette mesure doit permettre d'éviter les zones à jeunes *Melocactus*. En effet les jeunes individus sont peu visibles et susceptibles d'être écrasés par les promeneurs. Dans la même logique, les accès véhicule en bord de mer doivent également être balisé afin d'éviter l'ouverture de plusieurs traces. (Pointe Doublé, Baie Mahaut, Anse des Galets)

1.3.7 Attitude et perception de la réserve par la population

La perception du public à la création de la réserve est différentes entre les habitants du secteurs (Baie Mahault) et les habitants des autres parties de l'îles. Les habitants de la zone se sentent impliqués par la proximité avec ce territoire alors que les autres ne manifestent pas un intérêt important à cette problématique.

Un nombre très faible d'éleveurs responsable de la divagation des troupeaux sur le territoire mis en réserve ont une perception négative de cet espace protégé. Cette attitude issue



principalement d'intérêts personnels ne s'est pas manifestée lors de la création de la réserve mais lors de la présentation d'un projet d'acquisition foncière en périphérie de la réserve mené par le conservatoire du littoral.



2 Gestion de la réserve naturelle

2.1 Enjeux écologiques

Les enjeux sont les éléments du patrimoine naturel pour lesquels la réserve a une responsabilité et que l'on doit protéger. Au regard du diagnostic du territoire, 5 enjeux écologiques majeurs sont identifiés concernant la réserve naturelle de la Désirade. De ces enjeux découlent des objectifs à long-terme (OLT) qui définissent les résultats à atteindre en terme de conservation de ce patrimoine naturel. Afin de pouvoir être appliqué par les gestionnaires, chaque OLT est divisé en Objectif Opérationnel (OO) définis en fonction des facteurs d'influence propre à chaque enjeu.

Enjeux 1 : Le patrimoine géologique

OLT 1 : Garantir une évolution naturelle en limitant les impacts anthropiques

- OO 1.1 : Améliorer la connaissance de la géologie sur la Réserve
- OO 1.2 : Éviter la dégradation des affleurements
- OO 1.3 : Limiter l'érosion des sols
- OO 1.4 : Améliorer la communication sur le patrimoine géologique

Enjeux 2 : Les habitats xérophiiles

OLT 2 : Préserver ces milieux des pressions anthropiques

- OO 2.1 : Limiter le pâturage sur la réserve
- OO 2.2 : Améliorer les connaissances sur les habitats xérophiiles
- OO 2.3 : Limiter les dégradations anthropiques.

Enjeux 3 : L'iguane des petites Antilles

OLT 3 : Maintenir ou améliorer l'état de conservation de la population de l'iguane des Petites Antilles.

- OO 3.1 : Améliorer les connaissances sur l'iguane des petites Antilles
- OO 3.2 : Limiter la dégradation des habitats
- OO 3.3 : Limiter le dérangement des iguanes
- OO 3.4 : Assurer une veille sur l'iguane commun

Enjeux 4 : Les tortues marines

OLT 4 : Maintenir des conditions d'accueil optimales pour les tortues marines.

- OO 4.1 : Améliorer les connaissances sur la reproduction et les menaces pour les tortues marines.
- OO 4.2 : Limiter le dérangement des tortues en ponte.

Enjeux 5 : L'avifaune nicheuse et migratrice

OLT 5 : Maintenir des conditions d'accueil optimales pour l'avifaune

- OO 5.1 : Améliorer les connaissances sur l'avifaune
- OO 5.2 : Limiter le dérangement des zones de nidification
- OO 5.3 : Limiter la dégradation de l'habitat.



2.2 Facteurs clés de réussite

Afin de mener à bien les objectifs opérationnels définis précédemment, la réserve doit bénéficier de moyens, d'outils et de connaissance qui sont transversaux à tous les enjeux mais qui conditionne la bonne gestion de la réserve. Ces aspects sont regroupés dans les Facteurs Clés de Réussite (FCR). Pour chaque FCR on définit comme pour les enjeux un Objectif à Long Terme et plusieurs Objectifs Opérationnels.

FCR 6 : Ancrage territorial

OLT 6 : Faire connaître et reconnaître la réserve

- OO 6.1 : Créer des supports de communication
- OO 6.2 : Diffuser l'information liée à la réserve
- OO 6.3 : Participer aux réunions et colloques
- OO 6.4 : Assurer une mutualisation des moyens

FCR 7 : Fonctionnement et administration

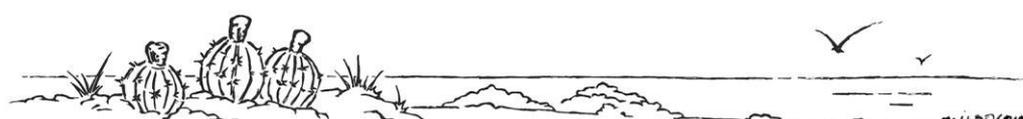
OLT 7 : Assurer une gestion efficace de la réserve

- OO 7.1 : Assurer une formation continue aux agents
- OO 7.2 : Augmenter le temps de présence sur la réserve
- OO 7.3 : Assurer la gestion administrative et financière de la réserve
- OO 7.4 : Maintenir le matériel et les sites en bon état.
- OO 7.5 : Disposer d'une évaluation du travail réalisé

FCR 8 : Acquisition de connaissance

OLT 8 : Obtenir une bonne connaissance de la biodiversité sur la réserve

- OO 8.1 : Améliorer les connaissances sur les scinques
- OO 8.2 : Étudier les populations de chiroptère.
- OO 8.3 : Améliorer les connaissances sur les espèces exotiques



2.3 Tableau de bord

Le tableau de bord présente l'arborescence du plan de gestion depuis les enjeux écologiques et les facteurs clés de réussites identifiés jusqu'aux actions à mettre en place. Plusieurs actions répondent à différents objectifs, elles sont donc reprises plusieurs fois dans le tableau de bord.

Tableau 22 : Tableau de bord du plan de gestion de la réserve

Enjeux / FCR et OLT	Indicateur d'état	Facteurs d'influence	Objectifs opérationnels	indicateurs de pression	Code	Action
<u>Patrimoine Géologique</u> : Garantir une évolution naturelle en limitant les impacts anthropiques	Suivi photographique de l'évolution des affleurements	Lacunes de connaissance	1.1 Améliorer la connaissances de la géologie sur la réserve	Nombre d'étude menée	CS01	Suivis des études relatives aux publications géologiques concernant la Désirade.
					CS02	Appui aux projets de recherches géologiques
					CS03	Suivi de l'évolution des affleurements
		Dégradation des affleurements	1.2 Éviter la dégradation des affleurements	Suivi photographique de l'évolution des affleurements	MS04	Encadrement des prélèvements de roches
					SP01	Assurer les tournées de surveillance
		Surpâturage	1.3 Limiter l'érosion des sols	Carte des parcelles pâturées	MS06	Limiter l'impact des caprins et ovins
					MS12	Renforcer la coopération avec-les éleveurs de cabris
		Manque de communication	1.4 Améliorer la communication sur le patrimoine géologique	Nombre de visiteurs	MS01	Former les prestataires (taxis visite guidée de l'île) pour l'encadrement des visiteurs
CC02	Création d'un sentier de découverte sur le thème de la géologie					
<u>Habitats xérophiles</u> : Assurer la conservation des habitats xérophiles	Suivi cartographique des habitats xérophiles sur la réserve	Surpâturage	2.1 Limiter le pâturage sur la réserve	Nombre d'hectare soustrait du pâturage	CS17	Étudier la dynamique, la régénération et la croissance de la végétation
					MS05	Mise en défens de parcelles
					MS06	Limiter l'impact des caprins et ovins
					MS12	Renforcer la coopération avec-les éleveurs de cabris
					CS20	Mise en défend de <i>Melocactus Intortus</i>
		Lacunes de connaissance	2.2 Améliorer les connaissances sur les habitats xérophiles	Nombre d'études réalisées	CS18	Réaliser un inventaire floristique
					CS19	Participer aux études, inventaires ou suivis sur la population de Gaïac de Désirade
					MS25	Participer au futur plan d'action sur les Forêts sèches
					CS06	Suivi global de la population de <i>Melocactus</i> de la réserve
					CS07	Suivi de la population de <i>Melocactus Intortus</i> sur des stations identifiées
					CS08	Suivi sanitaire et de la croissance de <i>Melocactus intortus</i> identifiés dans les zones de mise en défend
		Dégradations	2.3 Limiter les dégradations anthropiques	Nombre de dégradations constatées	SP01	Assurer les tournées de surveillance
					CI01	Balisage et aménagement du sentier (pédestre, cycliste, équestre)
					MS03	Re végétalisation et balisage des accès



<u>Iguanes des petites Antilles</u> : Maintenir ou améliorer l'état de conservation de la population d'iguane des petites Antilles	Note de l'état de conservation (cf. PNA IPA)	Lacunes de connaissance	3.1 Améliorer la connaissances des populations d'iguane des petites Antilles	Nombre d'étude menée	CS04	Étudier la dynamique et la structure de la population d'Iguanes des Petites Antilles
					CS05	Étudier la structure et l'utilisation du territoire de l'Iguanes des Petites Antilles
					MS23	Participer au plan d'actions iguanes
		Dégradation des habitats	3.2 Limiter la dégradation des habitats de l'iguane des petites Antilles	Carte des zones protégées	MS06	limiter l'impact des caprins et ovins
					MS07	Améliorer le statut de protection des sites de reproduction des Iguanes des Petites Antilles
		Dérangement	3.3 Limiter le dérangement des iguanes	Nombre d'infractions relevées	MS01	Former les prestataires (taxis visite guidée de l'île) pour l'encadrement des visiteurs
					SP01	Assurer les tournées de surveillance
		Espèces Exotiques Envahissantes	3.4 Assurer une veille sur l'iguane commun	Cartographie des observations	SP02	Surveiller l'introduction éventuelle de l'Iguane Commun
					SP03	Mise en place de tournées spécifiques de recherche d'espèces invasives
					CS16	Définir et rechercher les espèces animales invasives ou potentiellement invasives
<u>Les tortues marines</u> : Maintenir des conditions d'accueil optimales pour les tortues.	Nombre de pontes / Nombre de comptage traces	Lacunes de connaissance / Impact anthropiques	4.1 Améliorer les connaissances sur la reproduction et les menaces pour les tortues marines	Nombre de suivis effectués	CS12	Suivis de l'évolution du nombre de pontes de tortues marines
					CS13	Recenser les échouages
					MS24	Participer au plan de restaurations tortues et au réseau tortues marines Guadeloupe
		Dérangement	4.2 Limiter le dérangements des tortues en ponte	Évolution du nombre de ponte	SP01	Assurer les tournées de surveillance
					SP03	Mise en place de tournées spécifiques de recherche d'espèces invasives
<u>Avifaune nicheuse et migratrice</u> : Maintenir des condition d'accueil optimales pour l'avifaune	Nombre de nichée et taux de réussite par espèce.	Lacunes de connaissance	5.1 Améliorer les connaissances sur l'avifaune	Nombre d'étude menée	CS10	Suivre les autres populations d'espèces nicheuses (passereaux)
					CS09	Suivre la reproduction des oiseaux marins et limicoles (nicheurs et potentiellement nicheurs) notamment la Petite Sterne et l'Huitrier d'Amérique
					CS11	Suivre la dynamique saisonnière et migratoire des oiseaux présents sur les salines et la Réserve
		Dérangement	5.2 Limiter le dérangement de l'avifaune	Suivi du succès de reproduction	SP01	Assurer les tournées de surveillance
					CI01	Balisage et aménagement du sentier (pédestre, cycliste, équestre)
					MS03	Re végétalisation et balisage des accès
					CI02	Améliorer les conditions de reproduction des espèces nicheuses sensible au dérangement (Petites Sternes, Huitriers d'Amérique...)
					SP03	Mise en place de tournées spécifiques de recherche d'espèces invasives



		Dégradation des habitats	5.3 Limiter la dégradation des habitats de l'avifaune	Nombre d'hectare soustrait du pâturage	MS06	limiter l'impact des caprins et ovins	
<u>Ancrage territorial :</u> Faire connaître et reconnaître la réserve	6.1 Créer des supports de communication				CC01	Réaliser une exposition permanente	
					CC02	Création d'un sentier de découverte sur le thème de la géologie	
					CC03	Réalisation d'un topoguide	
					CC04	Réaliser des supports de communication	
					CC05	Rédition de la plaquette d'information sur les oiseaux	
					CC06	Réaliser et diffuser des films documentaires sur la réserve et son patrimoine	
					CC07	Mettre en valeur le patrimoine historique et archéologique de la réserve	
					CC08	Présenter les objectifs de gestion de la réserve	
					CC09	Mettre à jour, éditer et diffuser la plaquette de présentation	
	6.2 Diffuser l'information liée à la réserve					CC10	Actualiser le site internet et mettre en ligne une page Facebook
						PA01	Communiquer auprès des médias
						PA02	Poursuivre les interventions pédagogiques en milieu scolaire
						PA03	Poursuivre les interventions auprès d'un public adulte et des associations
						PA04	Participer aux manifestations locales
						PA05	Renforcer le lien entre la population et la réserve
						MS01	Former les prestataires (taxis visite guidée de l'île) pour l'encadrement des visiteurs
	6.3 Participer aux réunions et colloques					MS08	Créer un partenariat avec l'office municipal du tourisme de la Désirade
						MS26	Alimenter les bases de données écologiques locales et nationales
						MS21	Participer aux assemblées générales de RNF
						MS22	Participer aux colloques sur les espaces protégés
MS23						Participer au plan d'actions iguanes	
6.4 Assurer une mutualisation des moyens					MS24	Participer au plan de restaurations tortues et au réseau tortues marines Guadeloupe	
					MS25	Participer au futur plan d'action sur les Forêts sèches	
					MS27	Assurer le compagnonnage avec les réserves naturelles	
					MS28	Échanger avec les autres gestionnaires de la Caraïbe (Dominique, Saint Martin, Saint Barthélémy, Ste Lucie)	
					SP04	Renforcer la coordination des différents moyens de police sur le territoire	



<p><u>Fonctionnement et administration</u> :</p> <p>Assurer une gestion efficace de la réserve</p>		7.1 Assurer une formation continue des agents	SP05	Renforcer la collaboration police justice
			MS09	Assurer la formation sécurité et risque (secourisme)
			MS10	Assurer la formation Animation Nature
			MS11	Assurer la formation sur les espèces et les écosystèmes de la réserve et la géologie
		7.2 Augmenter le temps de présence sur la réserve	MS31	Assurer la formation juridique, commissionnement et assermentation
			MS13	Accueillir et encadrer des stagiaires
			SP01	Assurer les tournées de surveillance
		7.3 Assurer la gestion administrative et financière de la réserve	MS14	Renforcer l'équipe de surveillance avec des écovolontaires
			MS16	Assurer le financement de la réserve
			MS17	Assurer le suivi administratif de la réserve
		7.4 Maintenir le matériel et les sites en bonne état	MS18	Rechercher d'autres financements
			MS29	Maintenance des équipements et des locaux
			CI03	Entretenir le bornage
			MS30	Renouveler les équipements bureautiques et petits matériels
			IP01	Nettoyer les sites
			CI04	Sécuriser les constructions présentes sur la réserve
			MS02	Soutenir la commune dans son projet de gestion des déchets
CI01	Balisage et aménagement du sentier (pédestre, cycliste, équestre)			
MS03	Re végétalisation et balisage des accès			
MS32	Entretien de la pépinière de Gaïacs			
7.5 Disposer d'une évaluation du travail réalisé	MS15	Rédiger et publier des rapports et compte-rendu		
	MS19	Évaluer annuellement le plan de travail		
	MS20	Évaluer le plan de gestion		
<p><u>Acquisition de connaissance</u> :</p> <p>Obtenir une bonne connaissances de la biodiversité sur la réserve</p>		8.1 Améliorer les connaissances sur les scinques	CS14	Inventorier les sites inféodés au Scinque de la Désirade
			CS15	Participation à la réalisation d'un inventaire de la population de chauve-souris
		8.3 Améliorer les connaissances sur les espèces exotiques.	SP01	Assurer les tournées de surveillance
			CS16	Définir et rechercher les espèces animales invasives ou potentiellement invasives
8.4 Améliorer les connaissances sur les arthropodes	SP03	Mise en place de tournées spécifiques de recherche d'espèces invasives		
	CS22	Étudier les populations d'arthropodes sur la réserve		



2.4 Programmation des actions

Dans le nouveau guide technique pour l'élaboration des plans de gestion (Collectif, 2017). Les auteurs détaillent les domaines d'activité dans lesquels doivent s'inscrire les actions proposées. Ces domaines sont au nombre de 9 dont 6 sont jugés prioritaires (en gras) nous les listons ci-dessous avec le code qui leur est attribué et qui est repris dans le reste du plan :

- **Surveillance du territoire et Police de l'environnement (SP)**
- **Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel (CS)**
- **Prestations de conseil, études et ingénierie (EI)**
- **Interventions sur le patrimoine naturel (IP)**
- **Création et maintenance d'infrastructures d'accueil (CI)**
- **Management et soutien (MS)**
- Participation à la recherche (PR)
- Création de supports de communication et de pédagogie (CC)
- Prestations d'accueil et d'animation (PA)

Le plan de gestion de la réserve de la Désirade regroupe ainsi 79 actions. Ces actions sont listées dans le tableau... avec pour chacune son degré de priorité et sa programmation sur les 5 années du plan.

Tableau 23 : Programmation des actions

Code	Action	Priorité	2021	2022	2023	2024	2025
CS01	Suivis des études relatives aux publications géologiques concernant la Désirade.	1					
CS02	Appui aux projets de recherches géologiques	1					
CS03	Suivi de l'évolution des affleurements	1					
CS04	Étudier la dynamique et la structure de la population d'Iguanes des Petites Antilles	1					
CS05	Étudier la structure et l'utilisation du territoire de l'Iguanes des Petites Antilles	3					
CS06	Suivi global de la population de <i>Melocactus intortus</i> de la réserve	1					
CS07	Suivi de la population de <i>Melocactus Intortus</i> sur des stations identifiées	1					



CS08	Suivi sanitaire et de la croissance de <i>Melocactus intortus</i>	1						
CS09	Suivre la reproduction des oiseaux marins et limicoles	1						
CS10	Suivre les autres populations d'espèces nicheuses (passereaux)	2						
CS11	Suivre la dynamique saisonnière et migratoire des oiseaux présents sur les salines et la Réserve	1						
CS12	Suivis de l'évolution du nombre de pontes de tortues marines	1						
CS13	Recenser les échouages	2						
CS14	Inventorier les sites inféodés au Scinque de la Désirade	3						
CS15	Participation à la réalisation d'un inventaire de la population de chauve-souris	3						
CS16	Définir et rechercher les espèces animales invasives ou potentiellement invasives	1						
CS17	Étudier la dynamique, la régénération et la croissance de la végétation	1						
CS18	Réaliser un inventaire floristique	3						
CS19	Participer aux études, inventaires ou suivis sur la population de Gaïac de Désirade	2						
CS20	Mise en défend de <i>Mélocactus Intortus</i>	1						
CS21	Réaliser une cartographie des habitats sur la réserve	1						
CS22	Étudier les populations d'arthropodes sur la réserve	2						
MS01	Former les prestataires (taxis visite guidée de l'île) pour l'encadrement des visiteurs	1						
MS02	Soutenir la commune dans son projet de gestion des déchets	2						
MS03	Re végétalisation et balisage des accès	2						
MS04	Encadrement des prélèvements de roches	1						
MS05	Mise en défens de parcelles	1						
MS06	Limiter l'impact des caprins et ovins	1						
MS07	Améliorer le statut de protection des sites de reproduction des Iguanes des Petites Antilles	1						
MS08	Créer un partenariat avec l'office municipal du tourisme de la Désirade	3						
MS09	Assurer la formation sécurité et risque (secourisme)	1						
MS10	Assurer la formation Animation Nature	2						



MS11	Assurer la formation sur les espèces et les écosystèmes de la réserve et la géologie	2					
MS12	Renforcer la coopération avec-les éleveurs de cabris	1					
MS13	Accueillir et encadrer des stagiaires	2					
MS14	Renforcer l'équipe de surveillance avec des écovolontaires	1					
MS15	Rédiger et publier des rapports et compte-rendu	1					
MS16	Assurer le financement de la réserve	1					
MS17	Assurer le suivi administratif de la réserve	1					
MS18	Rechercher d'autres financements	2					
MS19	Évaluer annuellement le plan de travail	2					
MS20	Évaluer le plan de gestion	2					
MS21	Participer aux assemblées générales de RNF	1					
MS22	Participer aux colloques sur les espaces protégés	2					
MS23	Participer au plan national d'actions iguanes	1					
MS24	Participer au plan de restaurations tortues et au réseau tortues marines Guadeloupe	1					
MS25	Participer au futur plan d'action sur les Forêts sèches	1					
MS26	Alimenter les bases de données écologiques locales et nationales	3					
MS27	Assurer le compagnonnage avec les réserves naturelles	3					
MS28	Échanger avec les autres gestionnaires de la Caraïbe	3					
MS29	Maintenance des équipements et des locaux	1					
MS30	Renouveler les équipements bureautiques et petits matériels	2					
MS31	Assurer la formation juridique, commissionnement et assermentation	1					
MS32	Entretien de la pépinière de Gaïacs	1					
CC01	Réaliser une exposition permanente	1					
CC02	Création d'un sentier de découverte sur le thème de la géologie	1					
CC03	Réalisation d'un topoguide	1					



CC04	Réaliser des supports de communication	2						
CC05	Rédition de la plaquette d'information sur les oiseaux	3						
CC06	Réaliser et diffuser des films documentaires sur la réserve et son patrimoine	3						
CC07	Mettre en valeur le patrimoine historique et archéologique de la réserve	3						
CC08	Présenter les objectifs de gestion de la réserve	2						
CC09	Mettre à jour, éditer et diffuser la plaquette de présentation	2						
CC10	Actualiser le site internet et mettre en ligne une page Facebook	2						
PA01	Communiquer auprès des médias	2						
PA02	Poursuivre les interventions pédagogiques en milieu scolaire	1						
PA03	Poursuivre les interventions auprès d'un public adulte et des associations	3						
PA04	Participer aux manifestations locales	2						
PA05	Renforcer le lien entre la population et la réserve	2						
SP01	Assurer les tournées de surveillance	1						
SP02	Surveiller l'introduction éventuelle de l'Iguane Commun	2						
SP03	Mise en place de tournées spécifiques de recherche d'espèces invasives	1						
SP04	Renforcer la coordination des différents moyens de police sur le territoire	2						
SP05	Renforcer la collaboration police justice	2						
IP01	Nettoyer les sites	1						
CI01	Balisage et aménagement du sentier (pédestre, cycliste, équestre)	2						
CI02	Améliorer les conditions de reproduction des espèces nicheuses sensible au dérangement	2						
CI03	Entretien du bornage	1						
CI04	Sécuriser les constructions présentes sur la réserve	1						



2.5 Coûts du plan de gestion

Pour chaque action, un coût financier et un nombre de jour agent ont été estimés et budgétisés. Ces chiffres sont exprimés pour chacune des actions par année et par localisation de la dépense (Réserve naturelle ou Hors réserve naturelle). Comme nous l'expliquons au paragraphe 1.1.2.4, le comité consultatif a validé la possibilité pour la réserve de travailler hors du territoire protégé par le décret. Les actions comportent donc pour certaines une partie en réserve et hors réserve. Afin d'éviter des ambiguïtés en terme de financement et de positionnement du temps agent, chaque action s'est vu attribué un ratio en et hors réserve qui prévaut sur le coût et le temps agent de chacune d'elle. Ces éléments sont repris dans chaque fiche. Ces chiffres ne couvrent pas les actions incluses dans d'autres programmes d'actions comme les Plan Nationaux d'Actions par exemple.

Au total l'ensemble des actions prévus dans ce plan de gestion représente un total de 296.100€ répartie à près de 80% pour les actions en lien direct avec le territoire protégé (231.100€). Le reste s'applique à des actions prévues sur une autre partie de l'île (65.000€).

En terme de moyen humain le plan prévoit sur les 5 ans 3802 jours/agents de travail répartie avec quasiment la même proportion que les financements entre territoire en réserve et hors réserve. Cela correspond à environ 3,5 équivalent temps plein (ETP) par an. Ces chiffres ne représentent pas les budgets et le temps de travail qui seront effectifs pendant les 5 années du plan. Il s'agit d'une estimation sur les besoins financiers et humains nécessaire afin d'assurer une gestion efficace et cohérente de ce territoire.



3 Fiches actions



Action CS01	Suivi des études relatives aux publications géologiques concernant la Désirade	Priorité 1
OO 1.1	Améliorer la connaissance de la géologie sur la réserve	

Description :

Se tenir informer de l'évolution des connaissances sur la géologie pour permettre d'affiner la compréhension de la mise en place et l'évolution de la Désirade et centraliser les données sur ce sujet.

Mise en œuvre :

Chargés de mission et conservateur en lien avec le réseau des géologues locaux et internationaux

Indicateurs de réalisation :

- Rapport annuel de synthèse (nombre d'études menées, résumé des études)

Actions liées :

CS02, MS21 et MS22

Coût de l'action :

- 6 jours agents /an soit 30 jours (15 RN, 15 HRN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle	X	X	X	X	X



Action CS02	Appui aux projets de recherches géologiques	Priorité
OO 1.1	Améliorer la connaissance de la géologie sur la réserve	1

Description :

Faciliter l'acquisition de connaissances sur Désirade et la venue d'équipes de chercheurs. L'équipe de la réserve pourra apporter son soutien pour la préparation en amont de la mission et sur le terrain avec les moyens logistiques et humains disponibles.

Mise en œuvre :

Personnel de la réserve.

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de projet de recherche soutenu.

Actions liées : /

CS 01

Coût de l'action :

- 15 jours agents /an soit 75 jours (37.5 RN, 37.5 HRN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle	X	X	X	X	X



Action CS04	Étudier la dynamique et la structure de la population d'iguanes des Petites Antilles	Priorité 1
OO 3.1	Améliorer la connaissance des populations d'iguanes des petites Antilles	

Description :

Connaître en permanence l'état de la population (sanitaire, dynamique et estimation du nombre d'individus).

Application du protocole CMR (capture, marquage et recapture) définis dans le Plan National d'Action.

Mise en œuvre :

Associations naturalistes avec le soutien du personnel de la réserve.

Indicateurs de réalisation :

Nombre de suivis, nombre d'individus capturés, rapport d'étude annuel et pluri-annuels.

Actions liées :

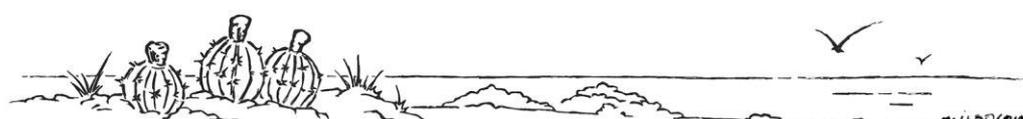
CS05, SP02

Coût de l'action :

- 10 jours agents /an soit 50 jours (50 HRN)

- Mission financée par le PNA Iguane des petites Antilles

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle					
Hors Réserve Naturelle	X	X	X	X	X



Action CS05	Étudier la structure et l'utilisation du territoire de l'iguane des petites Antilles	Priorité 3
OO 3.1	Améliorer la connaissance des populations d'iguanes des petites Antilles	

Description :

- Améliorer les connaissances sur les territoires exploités par les femelles en période de ponte.
- Réalisation d'un suivi télémétrique sur plusieurs femelles afin de comprendre les déplacements liés à la reproduction.
- Recensement et identification des individus morts.

Mise en œuvre :

Associations naturalistes avec le soutien des gardes.

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'individus suivis
- Cartographie des déplacements

Actions liées :

CS04, SP02

Coût de l'action :

- 10 jours agents /an soit 50 jours (25 RN, 25 HRN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle	X	X	X	X	X



Action CS06	Suivi global de la population de <i>Melocactus</i> de la réserve	Priorité 1
OO 2.2	Améliorer les connaissances sur les habitats xérophi les de la réserve	

Description :

L'objectif est d'obtenir un état des lieux de la population de *Melocactus intortus* et d'identifier les menaces qui pèsent sur l'espèce.

L'action prévoit la réalisation d'un inventaire non exhaustif sur l'île et la définition d'un protocole facilement reproductible à l'identique.

Mise en œuvre :

Personnels de la réserve avec l'aide de stagiaire.

Indicateurs de réalisation :

- Rapport produit (évolution de la population, mise en évidence des menaces)
- Cartographie des stations de l'espèce

Actions liées :

CS18, CS07, CS08

Coût de l'action :

- 14 jours agents en 2021 et 2025 soit 28 jours (14 RN, 14 HRN)
- 2500 € en 2021 et 2025 soit 5000€

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X				X
Hors Réserve Naturelle	X				X



Action CS07	Suivi de la population de Melocactus sur des stations identifiées	Priorité
OO 2.2	Améliorer les connaissances sur les habitats xérophiles de la réserve	1

Description :

L'objectif est d'effectuer un suivi de l'effectif sur des stations (croissance des individus, identification des menaces et surveillance).

L'action prévoit l'identification de parcelles représentatives et le suivi sur des placettes permanentes

Mise en œuvre :

Personnels de la réserve avec l'aide de stagiaire.

Indicateurs de réalisation :

- Rapport produit (menaces et pressions)
- Cartographie des individus par placettes.

Actions liées :

CS18, CS06, CS08

Coût de l'action :

- 14 jours agents la première année puis 7 jours / an à partir de 2022, soit 42 jours (31.5 RN, 10.5 HRN)

- 5000 €/an pendant 5 ans soit 25000€

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle	X	X	X	X	X



Action CS08	Suivi sanitaire et de la croissance de Melocactus intortus identifiés dans les zones de mise en défend.	Priorité 1
OO 2.2	Améliorer les connaissances sur les habitats xérophiles de la réserve	

Description :

L'objectif est de suivre la croissance des individus, de détecter l'apparition de maladies ou de prédatons et de suivre l'évolution de blessures éventuelles.

L'action prévoit de réaliser un suivi individuel sur des individus identifiés selon un protocole simple à définir

Mise en œuvre :

Personnels de la réserve.

Indicateurs de réalisation :

- Mise en place d'une base de donnée
- Rédaction de note de synthèse sur l'évolution des individus.

Actions liées :

CS18, CS06, CS07

Coût de l'action :

- 7 jours agents par an, soit 35 jours (26.25 RN, 8.75 HRN)
- 2000 €/an soit 10000€

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle	X	X	X	X	X



Action CS09	Suivre la reproduction des oiseaux marins et limicoles (nicheurs et potentiellement nicheurs) notamment la petite sterne et l'huitrier d'Amérique.	Priorité 1
OO 5.1	Améliorer les connaissances sur l'avifaune	

Description :

L'objectif est de connaître en permanence la reproduction des espèces sensibles au dérangement.

L'action prévoit un volet inventaire deux fois mois de mars à juillet et un volet communication avec une transmission des informations aux naturalistes.

Mise en œuvre :

Personnels de la réserve et naturaliste.

Indicateurs de réalisation :

- Rapport annuel (estimations annuelle du nombre de couples installés, dynamique de reproduction, ...)
- Analyse et cartographie des sites de nidification.

Actions liées :

CI01, CI03, CC10

Coût de l'action :

- 12 jours agents par an, soit 60 jours (30 RN, 30 HRN)
- 5000 € /an soit 25000€

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle	X	X	X	X	X



Action CS10	Suivi des autres populations d'espèces nicheuses (passereaux)	Priorité 2
OO 5.1	Améliorer les connaissances sur l'avifaune	

Description :

L'objectif est d'améliorer les connaissances sur les populations d'espèces nicheuses et d'effectuer un suivi sur le long terme .
L'action prévoit la mise en place de suivi selon le protocole STOC

Mise en œuvre :

Personnels de la réserve et naturaliste.

Indicateurs de réalisation :

- Rapport annuel

Actions liées :

CC10

Coût de l'action :

- 12 jours agents par an, soit 60 jours (30 RN, 30 HRN)
- 2000 €/an soit 10000€

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle	X	X	X	X	X



Action CS11	Suivre la dynamique saisonnière et migratoire des oiseaux présents sur les salines et la Réserve.	Priorité 1
OO 5.1	Améliorer les connaissances sur l'avifaune	

Description :

L'objectif est connaître en permanence l'évolution et la dynamique des oiseaux présents ainsi que d'approfondir les connaissances sur les différentes espèces (reproduction, parcours migratoire).

L'action prévoit un recensement et un comptage mensuel tous les 15 du mois.

Mise en œuvre :

Personnels de la réserve et naturaliste.

Indicateurs de réalisation :

- Rapport annuel (estimation annuelle, graphique d'évolution des effectifs, analyses descriptives sur la spécificité des différentes espèces, phénologie des migrations).
- Cartographie de répartition sur les sites

Actions liées :

CC10

Coût de l'action :

- 12 jours agents par an, soit 60 jours (30 RN, 30 HRN)
- 3500 € /an soit 17500€

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle	X	X	X	X	X



Action CS12	Suivi de l'évolution du nombre de pontes de tortues marines	Priorité 1
OO 4.1	Améliorer les connaissances sur la reproduction et les menaces pour les tortues marines.	

Description :

L'objectif est de dynamiser le réseau local d'acteurs et d'améliorer les connaissances sur l'évolution du nombre de pontes .

L'action prévoit d'appliquer le protocole standardisé de suivi par comptage traces (8 comtages par sites et par mois). Le traitement des données de terrain et la mise en place d'animations d'un réseau d'acteurs pour le suivi

Mise en œuvre :

Gardes, bénévoles, associations et RTMG

Indicateurs de réalisation :

- Rapport annuel (pourcentage de réalisation du protocole, bilan des activités de pontes)
- Transmission des données au coordinateur du RTMG

Actions liées :

CS13, SP01, MS24

Coût de l'action :

- 20 jours agents par an, soit 100 jours (50 RN, 50 HRN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle	X	X	X	X	X



Action CS13	Recenser les échouages	Priorité 2
OO 4.1	Améliorer les connaissances sur la reproduction et les menaces pour les tortues marines.	

Description :

L'objectif est d'améliorer les connaissances concernant les menaces sur les tortues marines et sur les causes de mortalité .

Il s'agit de prévenir le coordinateur du RTMG lors de la découverte d'une tortue (morte ou blessée) et de lui transmettre les informations sur les échouages (photo, espèce, taille, situation, lieux).

Mise en œuvre :

Gardes, RTMG

Indicateurs de réalisation :

- Rapport annuel avec le bilan des échouages
- Nombre de transmission de données

Actions liées :

CS12, SP01, MS24

Coût de l'action :

- 20 jours agents par an, soit 100 jours (50 RN, 50 HRN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle	X	X	X	X	X



Action CS14	Inventorier les sites inféodés au scinque de la Désirade	Priorité
OO 8.1	Améliorer les connaissances sur les scinques	3

Description :

L'objectif est d'améliorer les connaissances sur les populations de scinque de la Désirade. L'action prévoit la réalisation d'un inventaire et la mise en place d'un protocole de suivi adapté. La pression d'observation lors des visites sur d'autres actions devra également être renforcée.

Mise en œuvre :

Gardes, naturalistes, stagiaire

Indicateurs de réalisation :

- Rapport de synthèse et cartographie (dynamique, localisation et estimation du nombre d'individus).

Actions liées :

Coût de l'action :

- 12 jours agents par an de 2023 à 2025, soit 36 jours (18 RN, 18 HRN)
- 5000 € /an pendant 3 ans soit 15000€

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle			X	X	X
Hors Réserve Naturelle			X	X	X



Action CS15	Participation à la réalisation d'un inventaire de la population de chauves-souris.	Priorité 3
OO 8.2	Améliorer les connaissances sur les populations de chiroptères	

Description :

L'objectif est d'améliorer les connaissances sur les populations chauves-souris.
L'action prévoit la réalisation d'un inventaire

Mise en œuvre :

Naturalistes, gardes et chargés de missions.

Indicateurs de réalisation :

- Rapport de synthèse (descriptif de la population, espèces, effectifs).
- Propositions de mesures de gestions

Actions liées :

Coût de l'action :

- 12 jours agents par an, soit 24 jours (12 RN, 12 HRN)
- 5000 € /an en 2022 et 2024 soit 10000€

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle		X		X	
Hors Réserve Naturelle		X		X	



Action CS16	Définir et rechercher les espèces invasives ou potentiellement invasives.	Priorité 3
OO 3.4	Assurer une veille sur l'iguane commun	
OO 8.3	Améliorer les connaissances sur les espèces exotiques.	

Description :

L'objectif est de conserver l'intégrité du patrimoine floristique et faunistique.

Il s'agit de réaliser un inventaire des espèces invasives ou potentiellement invasives. Des tournées spécifiques seront mise en place (mangouste, singe vert, iguane commun, racoon, ...)

Mise en œuvre :

Naturalistes, Université des Antilles, ONF, Gardes

Indicateurs de réalisation :

- Liste des espèces invasives ou potentiellement invasives
- Cartographie par espèce.

Actions liées :

SP01, SP02, SP03

Coût de l'action :

- 5 jours agents par an, soit 25 jours (12.5 RN, 12.5 HRN)
- 1000 € /an soit 5000€

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle	X	X	X	X	X



Action CS17	Étudier la dynamique, la régénération et la croissance de la végétation	Priorité 1
OO 2.1	Limiter le pâturage sur la Réserve Naturelle	

Description :

L'objectif est d'étudier la recolonisation d'un milieu et la succession des espèces dans le temps dans une zone soustraite au pâturage.

L'action vise à la réalisation de campagnes de mesures de la hauteur de végétation ; à l'identification des différentes espèces et leur surface de recouvrement et enfin au marquage et suivi de plantes individualisées.

Mise en œuvre :

Personnels de la réserve

Indicateurs de réalisation :

- Rapport d'étude sur l'évolution de la végétation

Actions liées :

MS05 et MS06

Coût de l'action :

- 5 jours agents par ans, soit 25 jours (25 RN)

- 500€ /an pendant 5 ans soit 2500€

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action CS18	Réaliser un inventaire floristique	Priorité 3
OO 2.2	Améliorer les connaissances sur les habitats xérophiles	

Description :

L'objectif est d'améliorer les connaissances sur les espèces de végétaux et leur répartition sur la réserve.

L'action prévoit la réalisation d'un inventaire floristique.

Mise en œuvre :

ONF, Gardes, chargés de missions

Indicateurs de réalisation :

- Rapport de synthèse et cartographie (dynamique, localisation et estimation du nombre d'individus).

Actions liées :

CS6, CS7 et CS8

Coût de l'action :

- 14 jours agents en 2023 (14 RN)

- 10.000 €

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle			X		
Hors Réserve Naturelle					



Action CS19	Participer aux études, inventaires ou suivis sur la population de Gaïac de Désirade	Priorité 2
OO 2.2	Améliorer les connaissances sur les habitats xérophiles	

Description :

L'objectif est d'améliorer les connaissances sur les populations naturelles de Gaïac à la Désirade et leur état de conservation.

L'action vise à mettre en place des prospections de terrain et/ ou des échanges avec des spécialistes.

Mise en œuvre :

Gardes, chargés de mission

Indicateurs de réalisation :

- Communication

Actions liées :

MS25

Coût de l'action :

- 5 jours agents par ans sur 2024 et 2025 soit 10 jours (2.5 RN, 7.5 HRN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle				X	X
Hors Réserve Naturelle				X	X



Action CS20	Mise en défend de Melocactus Intortus	Priorité 1
OO 2.1	Limiter le pâturage sur la réserve naturelle	

Description :

L'objectif est de soustraire les individus à la prédation des cabris en attendant qu'un projet des gestion durable du cheptel soit mis en place.

L'action consiste à mettre en place des protections individuelles sur les Melocactus identifiés.

Mise en œuvre :

Gardes, chargés de mission

Indicateurs de réalisation :

- Inventaire annuel des Melocactus

Actions liées :

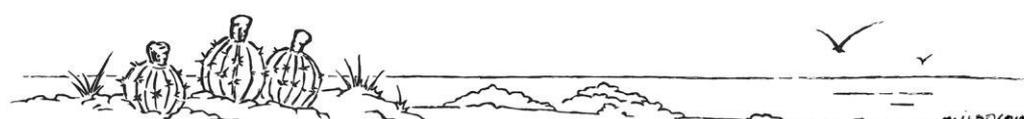
CS6, CS7 et CS8

Coût de l'action :

- 10 jours agents par ans, soit 50 jours (37.5 RN, 12.5 HRN)

- 1000 € /an soit 5000€

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action CS21	Réaliser une cartographie des habitats sur la réserve	Priorité 1
OO 2.2	Améliorer les connaissances sur les habitats xérophiiles	

Description :

L'objectif est d'améliorer les connaissances sur les habitats de la réserve.

L'action prévoit la réalisation d'un inventaire des habitats de la réserve pour aboutir à une cartographie précise des formations végétales du territoire.

Mise en œuvre :

Gardes, chargés de missions et prestataire

Indicateurs de réalisation :

- Rapport de synthèse et cartographie

Actions liées :

CS6, CS18 et CS19

Coût de l'action :

- 15 jours agents en 2024 (15 RN)

- 10.000 €

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle				X	
Hors Réserve Naturelle					



Action CS22	Étudier les populations d'arthropodes de la réserve	Priorité 2
OO 8.4	Améliorer les connaissances sur les arthropodes	

Description :

L'objectif est d'améliorer les connaissances sur les arthropodes de la réserve.
L'action prévoit la réalisation d'un inventaire.

Mise en œuvre :

Gardes, chargés de missions et prestataire

Indicateurs de réalisation :

- Rapport de synthèse et cartographie

Actions liées :

Coût de l'action :

- 5 jours agents en 2024 et 2025, soit 10 jours (10 RN)
- 5000€/an en 2024 et 2025 soit 10.000 €

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle				X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action MS01	Inventorier les sites inféodés au scinque de la Désirade	Priorité 1
OO 1.4	Améliorer la communication sur le patrimoine géologique	
OO 3.3	Limiter le dérangement des iguanes	

Description :

L'objectif est d'instaurer un dialogue régulier avec les opérateurs. Leur apporter de la connaissance qu'ils puissent transmettre aux visiteurs et les sensibiliser aux bonnes pratiques (ex. : pas de nourrissage).
Cela se traduit par la mise en place d'une démarche écotouristique et éco-gestes des prestataires (charte, formation)

Mise en œuvre :

Conservateurs, chargés de mission

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de réunions organisés.
- Nombre de sorties pour la formation des opérateurs.

Actions liées :

CC03, CC04 et PA05

Coût de l'action :

- 2 jours agents par ans, soit 10 jours (7.5 RN, 2.5 HRN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action MS02	Soutenir la commune dans son projet de gestion des déchets.	Priorité
OO 7.4	Maintenir le matériel et les sites en bonne état	2

Description :

L'objectif est d'aboutir à la fermeture définitive de la décharge et l'ouverture de la nouvelle déchèterie.

La réserve soutient la commune dans ses démarches

Mise en œuvre :

Conservateurs

Indicateurs de réalisation :

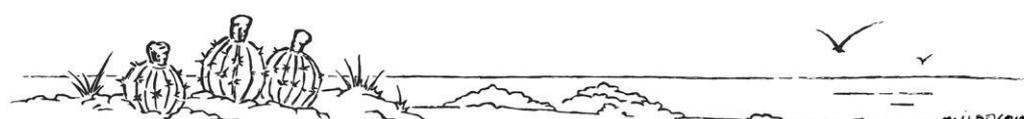
- Fermeture définitive de la décharge

Actions liées :

Coût de l'action :

- 2 jours agents par ans, soit 10 jours (7.5 RN, 2.5 HRN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle					
Hors Réserve Naturelle	X	X	X	X	X



Action MS03	Re-végétalisation et balisage des accès	Priorité 2
OO 2.3	Limiter les dégradations anthropiques	
OO 5.2	Limiter le dérangement de l'avifaune	

Description :

L'objectif est de limiter et canaliser la fréquentation dans certaines zones afin d'éviter le piétinement de la végétation et le dérangement d'espèces sensibles.

La mise en œuvre passe par la matérialisation des limites en replantant de la végétation littorale.

Mise en œuvre :

Gardes, chargés de mission

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'accès re-végétalisés

Actions liées :

Coût de l'action :

- 7 jours agents en 2022 (7 RN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle		X			
Hors Réserve Naturelle					



Action MS04	Encadrement des prélèvements de roches	Priorité 1
OO 1.2	Éviter la dégradation des affleurements	

Description :

L'objectif est d'accompagner le lapidaire dans le développement de son activité. Identifier avec lui des zones de prélèvement hors réserve.

Le personnel de la réserve accompagnera sur le terrain pour choisir les sites de prélèvement

Mise en œuvre :

Gardes, chargés de mission

Indicateurs de réalisation :

- Rapport sur les différentes sorties et identification des sites de prélèvements

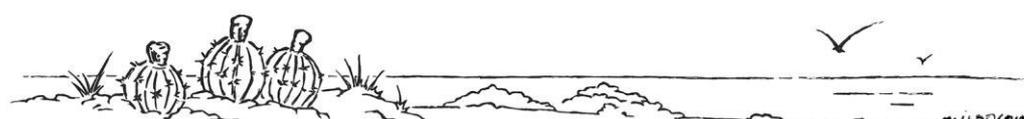
Actions liées :

SP01

Coût de l'action :

- 2 jours agents par an soit 10 jours (10 RN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action MS05	Mise en défens des parcelles	Priorité
OO 2.1	Limiter le pâturage sur la réserve naturelle	1

Description :

L'objectif est de soustraire des parcelles aux surpâturages pour permettre à la végétation de se régénérer.

L'action vise à la construction d'enclos témoin autour de zones sensibles identifiées

Mise en œuvre :

Gardes, chargés de mission

Indicateurs de réalisation :

- Rapport de synthèse sur le suivi de la repousse de la végétation.

Actions liées :

MS12 et CS17

Coût de l'action :

- 30 jours agents en 2021 puis 5 jours par an, soit 50 jours (50 RN)

- 6000 €/an soit 30000€

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action MS06	Limiter l'impact des caprins et ovins	Priorité 1
OO 1.3	Limiter l'érosion des sols	
OO 2.1	Limiter le pâturage sur la réserve naturelle	

Description :

L'objectif est de faire cesser la divagation des troupeaux

Le personnel de la réserve sera chargé d'identifier les animaux et leur propriétaire ainsi que d'envoyer des courriers de rappel à la réglementation. Ils tenteront de faire émerger un groupe de travail sur la problématique de l'élevage et ils participeront aux initiatives plus large sur la gestion des caprins et des ovins sur la Désirade.

Mise en œuvre :

Gardes

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'animaux identifiés
- Nombre de propriétaire identifiés
- Nombre de courriers envoyés
- Mise en place d'un groupe de travail.

Actions liées :

MS12

Coût de l'action :

- 50 jours agents par an, soit 250 jours (250 RN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action MS07	Améliorer le statut de protection des sites de reproduction des Iguanes des Petites Antilles	Priorité 1
OO 3.2	Limiter la dégradations des habitats de l'iguane des Petites Antilles	

Description :

L'objectif est préserver les sites de ponte des iguanes des petites Antilles et assurer leur reproduction dans de bonnes conditions.

La réserve aura pour mission de soutenir la création APPB et effectuera des surveillances spécifiques.

Mise en œuvre :

Conservateur, chargés de mission

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'APPB créés

Actions liées :

CS04 et CS05

Coût de l'action :

- 7 jours agents par an de 2021 à 2024 et 15 jours en 2021 soit 43 jours (10.75 RN, 32.25 HRN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle	X	X	X	X	X



Action MS08	Créer un partenariat avec l'office municipal du tourisme de la Désirade	Priorité 3
OO 6.2	Diffuser l'information liée à la réserve	

Description :

L'objectif est de valoriser la destination écotouristique de la Désirade et de Petite Terre. La mise en place par la rédaction et la signature d'une convention de partenariat avec l'office du tourisme de la Désirade et l'organisation de rencontres annuelles.

Mise en œuvre :

Conservateur, Office municipal du tourisme, association Titè, ONF.

Indicateurs de réalisation :

- Rédaction d'une convention
- Signature de la convention
- Nombre de rencontre organisée
- Compte rendu des réunions

Actions liées :

Coût de l'action :

- 2 jours agents par an soit 10 jours (7.5 RN, 2.5 HRN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle	X	X	X	X	X



Action MS09	Assurer la formation sécurité et risque (secourisme)	Priorité
OO 7.1	Assurer une formation continu des agents	1

Description :

L'objectif est de permettre au personnel de la réserve de connaître les règles en matière de premier secours et de porter assistance aux victimes.

Le personnel de la réserve participera aux formations initiales et de remise à niveau de sécurité au travail organisé par l'ONF.

Mise en œuvre :

Personnel de la réserve (destinataire de la formation)

Associations, Prestataires, ONF, PNG

Indicateurs de réalisation :

- Bilan annuel de formation professionnelle
- Nombre de jours effectués / personne / an
- Détails des formations effectuées

Actions liées :

Coût de l'action :

- 1 jour agents en 2022 et 1 jour en 2025 soit 2 jours (2 RN)

- 1000€/an en 2022 et 2025 soit 2000€

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle		X			X
Hors Réserve Naturelle					



Action MS10	Assurer la formation Animation Nature	Priorité 2
OO 7.1	Assurer une formation continu des agents	

Description :

L'objectif est de permettre au personnel de la réserve d'acquérir les fondamentaux éducatifs, d'appréhender les différents modes d'apprentissage et de comprendre les différents types d'approche pédagogiques à développer avec un groupe.

Le personnel de la réserve participera aux sessions de formations initiation à l'animation nature.

Mise en œuvre :

Personnel de la réserve (destinataire de la formation)

Associations, Prestataires, ONF, PNG

Indicateurs de réalisation :

- Bilan annuel de formation professionnelle
- Nombre de jours effectués / personne / an
- Détails des formations effectuées

Actions liées :

PA02 et PA03

Coût de l'action :

- 2 jours agent en 2022 et 2 jours en 2024 soit 4 jours (4 RN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle		X		X	
Hors Réserve Naturelle					



Action MS11	Assurer la formation sur les espèces et les écosystèmes de la réserve et la géologie	Priorité 2
OO 7.1	Assurer une formation continu des agents	

Description :

L'objectif est de permettre au personnel de la réserve d'assurer les protocoles scientifiques mis en place dans la réserve et d'améliorer leurs connaissances sur les écosystèmes, les espèces de la réserve et la géologie.

Le personnel de la réserve participera aux formations locales sur les écosystèmes et les espèces des milieux tropicaux.

Mise en œuvre :

Personnel de la réserve (destinataire de la formation)

Associations, Prestataires, ONF, PNG

Indicateurs de réalisation :

- Bilan annuel de formation professionnelle
- Nombre de jours effectués / personne / an
- Détails des formations effectuées

Actions liées :

L'ensemble des actions de connaissance et de suivi du patrimoine naturel (CS01 à CS22)

Coût de l'action :

- 10 jours agent par an soit 50 jours (50 RN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action MS12	Renforcer la coopération avec les éleveurs de cabris	Priorité 1
OO 1.3	Limiter l'érosion des sols	
OO 2.1	Limiter le pâturage sur la réserve naturelle	

Description :

L'objectif est de participer au côté des éleveurs locaux à une meilleure gestion du pâturage. Cela se traduit par des rencontres et des échanges avec les éleveurs.

Mise en œuvre :

Conservateur

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'éleveurs rencontrés
- Compte rendu des réunions

Actions liées :

MS05, MS06 et PA05

Coût de l'action :

- 10 jours agents en 2021 et 2022 puis 5 jours par an soit 35 jours (26.25 RN, 8.75 HRN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action MS13	Accueillir et encadrer des stagiaires	Priorité 2
OO 7.2	Augmenter le temps de présence sur la réserve	

Description :

L'objectif est de renforcer l'équipe de la réserve naturelle.
Les gestionnaires recrute et encadre des étudiants et des stagiaires.

Mise en œuvre :

Conservateur, chargés de mission

Indicateurs de réalisation :

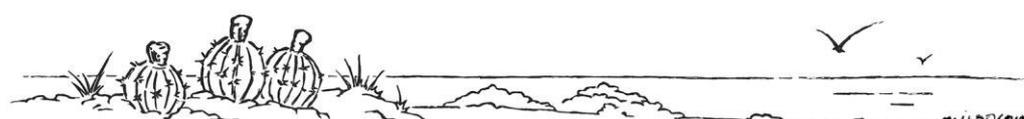
- Nombre de stagiaire recruté

Actions liées :

Coût de l'action :

- 10 jours agent par an soit 50 jours (50 RN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action MS14	Renforcer l'équipe de surveillance avec des écovolontaires	Priorité
OO 7.2	Augmenter le temps de présence sur la réserve	1

Description :

L'objectif est de renforcer l'équipe de la réserve naturelle.
Les gardes encadrent les écovolontaires et les impliquent dans les missions de terrain.

Mise en œuvre :

Gardes, association Titè

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'écovolontaires intégrés
- Nombre d'équivalent temps plein sur l'année

Actions liées :

Coût de l'action :

- 20 jours agent par an soit 100 jours (100 RN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action MS15	Rédiger et publier des rapports et compte-rendus	Priorité
OO 7.5	Disposer d'une évaluation du travail réalisé	1

Description :

L'objectif est d'archiver et diffuser les comptes rendus des réunions et des missions scientifiques.

Le personnels rédigera et publiera les rapports et comptes rendus concernant les activités réalisées sur la réserve. Un archivage numérique des données sera également réalisé.

Mise en œuvre :

Conservateur, chargés de mission

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de rapports/comptes rendus rédigés chaque année
- Nombre de rapports/comptes rendus diffusés chaque année
- Nombre de rapports/comptes rendus archivés chaque année

Actions liées :

Coût de l'action :

- 10 jours agents par an soit 50 jours (50 RN)
- 800 €/an soit 4000€

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action MS16	Assurer le financement de la réserve	Priorité
OO 7.3	Assurer la gestion administrative et financière de la réserve	1

Description :

L'objectif est de suivre et contrôler les recettes et dépenses du budget annuel.
Le personnel assurera la préparation, l'exécution et le suivi du budget en lien avec l'expert-comptable.

Mise en œuvre :

Conservateur, Association Titè et expert-comptable.

Indicateurs de réalisation :

- Rédaction du rapport d'activité annuel présenté au comité consultatif
- Edition de la liasse comptable
- Validation du budget par le commissaire aux comptes

Actions liées :

MS17 et MS18

Coût de l'action :

- 30 jours agents par an soit 150 jours (150 RN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action MS17	Assurer le suivi administratif de la réserve	Priorité
OO 7.3	Assurer la gestion administrative et financière de la réserve	1

Description :

L'objectif est d'assurer le secrétariat, la comptabilité et la gestion des ressources humaines. Le personnel de la réserve assurera le suivi des dossiers administratifs

Mise en œuvre :

Conservateur, association Titè

Indicateurs de réalisation :

- Rapport d'activité annuel
- Comptabilité annuelle

Actions liées :

MS16 et MS18

Coût de l'action :

- 60 jours agents par an soit 300 jours (150 RN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action MS18	Rechercher d'autres financements	Priorité
OO 7.3	Assurer la gestion administrative et financière de la réserve	2

Description :

L'objectif est de poursuivre les recherches de financements complémentaires afin d'accroître les moyens de la réserve notamment pour les opérations d'investissement.

Le personnel assurera la constitution de dossier auprès des financeurs (appel d'offres AMP, TEMEUM, Mécénat, FEDER, ...)

Mise en œuvre :

Conservateurs, chargés de mission

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de dossier déposés
- Bilan annuels des financements perçus

Actions liées :

MS16 et MS17

Coût de l'action :

- 30 jours agents par an soit 150 jours (150 RN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action MS19	Évaluer annuellement le plan de travail	Priorité 2
OO 7.5	Disposer d'une évaluation du travail réalisé	

Description :

L'objectif est d'évaluer le taux de réalisation des opérations de gestion. Faire le bilan des résultats des suivis écologiques et de l'état d'avancement techniques et financiers des opérations planifiées.

Cela se traduit par la rédaction du rapport d'activité annuel

Mise en œuvre :

Conservateur, chargés de mission et comité consultatif

Indicateurs de réalisation :

- Rapport d'activité présenté au comité consultatif
- Comptabilité annuelle présentée au comité consultatif

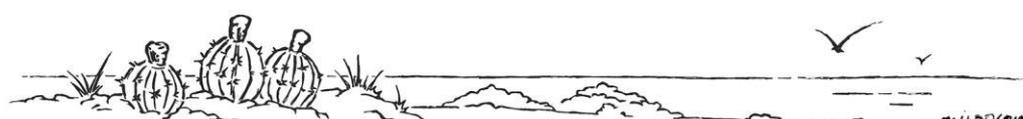
Actions liées :

MS15 et MS20

Coût de l'action :

- 2 jours agents par an de 2022 à 2025 soit 8 jours (8 RN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle		X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action MS20	Évaluer le plan de gestion	Priorité
OO 7.5	Disposer d'une évaluation du travail réalisé	2

Description :

L'objectif est d'évaluer le taux de réalisation des opérations de gestion. Faire le bilan des résultats des suivis écologiques et de l'état d'avancement techniques et financiers des opérations planifiées.

Cela se traduit par la rédaction de l'évaluation quinquennale

Mise en œuvre :

Prestataire extérieur, Conservateur et comité consultatif

Indicateurs de réalisation :

- Rapport d'évaluation rédigé et transmis

Actions liées :

MS15 et MS20

Coût de l'action :

- 40 jours agents en 2025 (40 RN)
- Cout supplémentaire par financement DEAL

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle					X
Hors Réserve Naturelle					



Action MS21	Participer aux assemblées générales de RNF	Priorité 1
OO 6.3	Participer aux réunions et colloques	

Description :

L'objectif est d'échanger sur les outils utilisés, les pratiques, les expériences et les besoins des gestionnaires. Mais également de valoriser les expériences de gestion
Le personnel représentera la réserve aux assemblées générales des réserves naturelles de France et participera aux travaux du réseau (échanges, brochures, ...)

Mise en œuvre :

Conservateur, chargés de mission et association RNF

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de personne représenté au congrès annuel
- Nombre de présentation effectuée au congrès

Actions liées :

Coût de l'action :

- 2 jours agents par soit 10 jours (10 RN)
- 1000€ /an soit 5000€

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action MS22	Participer aux colloques sur les espaces protégés	Priorité
OO 6.3	Participer aux réunions et colloques	2

Description :

L'objectif est d'échanger sur les outils utilisés, les pratiques, les expériences et les besoins des gestionnaires de la Caraïbes. Mais également de valoriser les expériences de gestion
Le personnel participera aux réunions et séminaires sur les espaces protégés

Mise en œuvre :

Conservateur

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de réunions ou la réserve est représentée
- Nombre de présentation effectuée

Actions liées :

Coût de l'action :

- 2 jours agents par soit 10 jours (10 RN)
- 1000€ /an soit 5000€

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action MS23	Participer au plan national d'actions iguanes	Priorité 1
OO 3.1	Améliorer la connaissances des populations d'iguane des petites Antilles	
OO 6.3	Participer aux réunions et colloques	

Description :

L'objectif est de participer à la conservation des espèces et écosystèmes associés. La réserve participera au comité de pilotage du plan national d'action et s'impliquera dans les actions et projets du réseau.

Mise en œuvre :

Conservateur, chargés de mission

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de participation au comité de pilotage
- Nombre d'action et projet sur lesquelles la réserve s'implique

Actions liées :

Coût de l'action :

- 10 jours agents par soit 50 jours (50 RN)
- Coût des actions (hors réunions) budgétisé dans le cadre du PNA.

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action MS24	Participer au plan de restaurations tortues et au réseau tortues marines Guadeloupe	Priorité 1
OO 4.1	Améliorer les connaissances sur la reproduction et les menaces pour les tortues marines	
OO 6.3	Participer aux réunions et colloques	

Description :

L'objectif est de participer à la conservation des espèces et écosystèmes associés. La réserve participera au comité de pilotage du plan national d'action et s'impliquera dans les actions et projets du réseau.

Mise en œuvre :

Conservateur, chargés de mission

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de participation au comité de pilotage
- Nombre d'action et projet sur lesquelles la réserve s'implique

Actions liées :

Coût de l'action :

- 10 jours agents par soit 50 jours (50 RN)
- Coût des actions (hors réunions) budgétisé dans le cadre du Réseau Tortues Marines Guadeloupe.

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action MS25	Participer au futur plan d'action sur les Forêts sèches	Priorité 1
OO 2.2	Améliorer les connaissances sur les habitats xérophiles	
OO 6.3	Participer aux réunions et colloques	

Description :

L'objectif est de participer à la conservation des espèces et écosystèmes associés.
La réserve participera au comité de pilotage du plan national d'action et s'impliquera dans les actions et projets du réseau.

Mise en œuvre :

Conservateur, chargés de mission

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de participation au comité de pilotage
- Nombre d'action et projet sur lesquelles la réserve s'implique

Actions liées :

Coût de l'action :

- 10 jours agents par soit 50 jours (50 RN)
- Coût des actions (hors réunions) budgétisé dans le cadre du PNA.

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action MS26	Alimenter les bases de données écologiques locales et nationales	Priorité
OO 6.2	Diffuser l'information liée à la réserve	3

Description :

L'objectif est de mettre à disposition les observations scientifiques recueillies au sein de la réserve aux organismes centralisateurs.

Le personnel sera en charge de la saisie et de la transmission de l'ensemble des observations et données naturalistes dans le système informatisé de gestion et d'échanges de données des réseaux d'espaces naturels (SERENA, SINP).

Mise en œuvre :

Chargés de mission

Indicateurs de réalisation :

- Rapport d'activité présenté au comité consultatif
- Comptabilité annuelle présentée au comité consultatif

Actions liées :

- Nombre de données saisies
- Nombre de données transmises

Coût de l'action :

- 8 jours agents par an soit 40 jours (40 RN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action MS27	Assurer le compagnonnage avec les réserves naturelles	Priorité 3
OO 6.4	Assurer une mutualisation des moyens	

Description :

L'objectif est de faciliter les échanges entre réserves au travers du compagnonnage. La réserve identifiera les appuis techniques et financiers possibles. Elle contribuera à élaborer des projets de coopération et d'échanges avec les autres réserves naturelles

Mise en œuvre :

Personnel de la réserve

Indicateurs de réalisation :

- Rapport de compagnonnage

Actions liées :

MS28

Coût de l'action :

- 8 jours agents en 2022 et 2024 soit 16 jours (16 RN)
- 1500€ /an soit 3000€

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle		X		X	
Hors Réserve Naturelle					



Action MS28	Échanger avec les autres gestionnaires de la Caraïbe (Dominique, Saint Martin, Saint Barthélémy, Ste Lucie)	Priorité 3
OO 6.4	Assurer une mutualisation des moyens	

Description :

L'objectif est de faciliter les échanges entre réserves au travers du compagnonnage. La réserve identifiera les appuis techniques et financiers possibles. Elle contribuera à élaborer des projets de coopération et d'échanges avec les autres gestionnaires de la Caraïbes.

Mise en œuvre :

Conservateur, chargés de mission

Indicateurs de réalisation :

- Rapport de mission

Actions liées :

MS27

Coût de l'action :

- 5 jours agents par an en 2023 et 2025 soit 10 jours (10 RN)
- 800€ / an soit 1600€

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle			X		X
Hors Réserve Naturelle					



Action MS29	Maintenance des équipements et des locaux	Priorité 1
OO 7.4	Maintenir le matériel et les sites en bonne état	

Description :

L'objectif est d'assurer la longévité et la maintenance des équipements.
 Cette action inclus l'entretien et le renouvellement des équipements et locaux. Les travaux d'entretien courant par le personnel de la réserve ainsi que l'entretien ponctuel de certains équipements par des prestataires.

Mise en œuvre :

Conservateur, gardes, prestataires.

Indicateurs de réalisation :

- Liste annuelle des travaux d'entretien effectués et des équipements renouvelés

Actions liées :

Coût de l'action :

- 10 jours agents par an soit 50 jours (50 RN)
 - 5000€/ an soit 25000€

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action MS30	Renouveler les équipements bureautiques et petits matériels	Priorité
OO 7.4	Maintenir le matériel et les sites en bonne état	2

Description :

L'objectif est d'assurer le bon fonctionnement courant des activités.
Le personnel veillera à l'acquisition et au renouvellement des équipements nécessaires.

Mise en œuvre :

Conservateur

Indicateurs de réalisation :

- Liste des équipements acquis ou renouveler
- Somme engagées

Actions liées :

Coût de l'action :

- 7 jours agents par an soit 35 jours (35 RN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action MS31	Assurer la formation juridique, commissionnement et assermentation	Priorité 1
OO 7.1	Assurer une formation continu des agents	

Description :

L'objectif est de permettre au personnel de la réserve d'être plus opérationnel dans les missions de surveillance et de police menées sur la réserve.
Le personnel participera aux formations juridiques initiales et aux formations de remise à niveau.

Mise en œuvre :

- Personnel de la réserve (destinataire de la formation)
- Associations, prestataires, ONF, PNG.

Indicateurs de réalisation :

- Bilan annuel de formation professionnelle
- Nombre de jours effectués / personne / an
- Détails des formations effectuées

Coût de l'action :

- 10 jours agents par an soit 50 jours (50 RN)
- 2000€/an soit 10000€

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action MS32	Entretien de la pépinière de Gaïacs	Priorité
OO 7.4	Maintenir le matériel et les sites en bonne état	1

Description :

L'objectif est d'assurer qu'un maximum de plants puissent être replantés sur Petite Terre. Il s'agit d'effectuer un entretien courant de la pépinière et le suivi de la croissance et de l'état sanitaire des plants.

Mise en œuvre :

Gardes et chargés de mission

Indicateurs de réalisation :

- Rapport annuels sur le suivi de la croissance et l'état sanitaire des plants.

Actions liées :

Coût de l'action :

- 25 jours agents par an soit 125 jours (125 HRN)

- 500€/an soit 2500€

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle					
Hors Réserve Naturelle	X	X	X	X	X



Action CC01	Réaliser une exposition permanente	Priorité 1
OO 6.1	Créer des supports de communication	

Description :

L'objectif est d'apporter de l'information aux visiteurs sur la géologie et les espèces emblématiques.

Il s'agit de concevoir une exposition permanente à l'entrée de la réserve.

Mise en œuvre :

Chargés de missions

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de panneaux installés

Actions liées :

CC02

Coût de l'action :

- 20 jours agents en 2021 (20 RN)

- 4000€

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X				
Hors Réserve Naturelle					



Action CC02	Création d'un sentier de découverte sur le thème de la géologie	Priorité 1
OO 1.4	Améliorer la communication sur le patrimoine géologique	
OO 6.1	Créer des supports de communication	

Description :

L'objectif est créer un sentier attractif et accessible pour permettre à un large public de découvrir la géologie.

Il s'agit de concevoir une boucle permettant de découvrir la géologie ainsi que de mettre en place un sentier numérique.

Mise en œuvre :

Chargés de missions et prestataire.

Indicateurs de réalisation :

- Matérialisation d'un boucle
- Mise en place de la signalétique
- Mise en place de l'accès au sentier numérique.

Actions liées :

CC01, CC03 et CI01

Coût de l'action :

- 20 jours agents en 2021 et 2023 soit 40 jours (40 RN)
- 8000€/an soit 16000€

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X			
Hors Réserve Naturelle					



Action CC03	Réalisation d'un topoguide	Priorité 1
OO 6.1	Créer des supports de communication	

Description :

L'objectif est d'accompagner les randonneurs dans la découverte de la géologie le long de leur itinéraire de randonnée.

Il s'agit de concevoir un topoguide.

Mise en œuvre :

Chargés de missions

Indicateurs de réalisation :

- Éditions et diffusions du topoguide

Actions liées :

CC02

Coût de l'action :

- 20 jours agents en 2021 et 2022 soit 40 jours (40 RN)

- 3000€/an soit 6000€

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X			
Hors Réserve Naturelle					



Action CC04	Réaliser des supports de communication	Priorité 2
OO 6.1	Créer des supports de communication	

Description :

L'objectif est de sensibiliser les usagers de l'impact de l'homme sur le milieu.
Il s'agit de concevoir et réaliser un guide de bonne conduite et un panneau d'information sur les écosystèmes.

Mise en œuvre :

Chargés de missions et prestataire.

Indicateurs de réalisation :

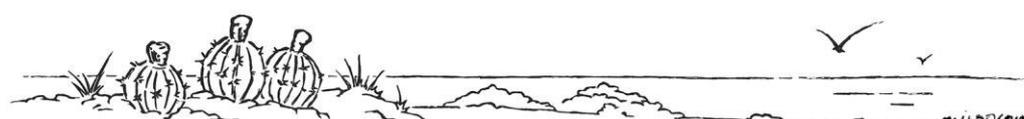
- Éditions et diffusions du guide de bonne conduite
- Mise en place du panneau d'information

Actions liées :

Coût de l'action :

- 10 jours agents en 2023 et 2024 soit 20 jours (20 RN)
- 3000€/an soit 6000€

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle			X	X	
Hors Réserve Naturelle					



Action CC05	Rédition de la plaquette d'information sur les oiseaux	Priorité 3
OO 6.1	Créer des supports de communication	

Description :

L'objectif est de sensibiliser le public sur les espèces d'oiseaux emblématiques
Il s'agit de concevoir et réaliser une plaquette sur les oiseaux.

Mise en œuvre :

Chargés de missions et prestataire.

Indicateurs de réalisation :

- Éditions de la plaquette
- Nombre de plaquettes diffusées

Actions liées :

Coût de l'action :

- 2 jours agents en 2021 (1 RN, 1 HRN)
- 2000€

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X				
Hors Réserve Naturelle					



Action CC06	Réaliser et diffuser des films documentaires sur la réserve et son patrimoine	Priorité 3
OO 6.1	Créer des supports de communication	

Description :

L'objectif est de promouvoir la réserve naturelle à l'échelle locale, nationale et internationale. Il s'agit de réaliser des films documentaires sur le patrimoine historique, la réglementation et les missions scientifiques principalement.

Mise en œuvre :

Conservateur, chargés de missions, association Titè et prestataire.

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de film documentaires réalisés
- Nombre de diffusion

Actions liées :

Coût de l'action :

- 10 jours agents en 2025 (10 RN)
- D'autres financement pourront être rechercher par du mécénat

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle					X
Hors Réserve Naturelle					



Action CC07	Mettre en valeur le patrimoine historique et archéologique de la réserve	Priorité 3
OO 6.1	Créer des supports de communication	

Description :

L'objectif est de faire connaître et communiquer sur le patrimoine historique de la réserve. Il s'agit de réaliser un documentaire sur les mémoires humaines des Désiradiens. Ainsi que de concevoir et réaliser des supports de communication (plaquettes, panneaux).

Mise en œuvre :

Chargés de missions et prestataire

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de plaquettes réalisées
- Nombre de panneaux réalisés
- Réalisation du documentaire.

Actions liées :

Coût de l'action :

- 15 jours agents en 2024 et 2025 soit 30 jours (30 RN)
- D'autres financement pourront être rechercher par du mécénat

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle				X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action CC08	Présenter les objectifs de gestion de la réserve	Priorité 2
OO 6.1	Créer des supports de communication	

Description :

L'objectif est d'informer le grand public sur les objectifs de gestion de la réserve.
Il s'agit d'élaborer et de diffuser une synthèse du plan de gestion.

Mise en œuvre :

Chargés de missions.

Indicateurs de réalisation :

- Création de la synthèse
- Diffusion de la synthèse
- Nombre d'exemplaire diffusé

Actions liées :

Coût de l'action :

- 4 jours agents en 2021 (4 RN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X				
Hors Réserve Naturelle					



Action CC09	Mettre à jour, éditer et diffuser la plaquette de présentation	Priorité
OO 6.1	Créer des supports de communication	2

Description :

L'objectif est de faire connaître la réserve, de communiquer sur les différentes actions entreprises et la réglementation.

Il s'agit de mettre à jour, concevoir, diffuser et éditer des plaquettes d'informations.

Mise en œuvre :

Chargés de missions et prestataire

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de plaquettes mises à jour
- Nombre de plaquettes conçues
- Nombre de plaquettes éditées
- Nombre de plaquettes diffusées

Actions liées :

Coût de l'action :

- 2 jours agents en 2023 (2 RN)
- 1000€

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle			X		
Hors Réserve Naturelle					



Action CC10	Actualiser le site internet et mettre en ligne une page Facebook	Priorité
OO 6.2	Diffuser l'information liée à la réserve	2

Description :

L'objectif est de faire connaître la réserve, communiquer sur les différentes actions entreprises et dynamiser et fluidifier les échanges.

Il s'agit d'actualiser et mettre en ligne de nouveaux contenus (articles, documents de références, études et rapports). Ces outils doivent aussi servir à fluidifier les échanges avec les écovolontaires.

Mise en œuvre :

Chargés de missions

Indicateurs de réalisation :

- Bilan annuel de la fréquentation du site
- Bilan annuel de la fréquentation de la page facebook
- Nombre de contenus mis en ligne
- Gain de temps dans la gestion des écovolontaires.

Actions liées :

Coût de l'action :

- 12 jours agents par an soit 60 jours (60 RN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action PA01	Communiquer auprès des médias	Priorité 2
OO 6.2	Diffuser l'information liée à la réserve	

Description :

L'objectif est de faire connaître la réserve, de communiquer sur les différentes actions entreprises et les manifestations organisées.

Il s'agit de convier la presse aux manifestations organisées et de répondre aux sollicitations. Mais également de participer aux émissions radios et télévisées ainsi que d'organiser des conférences de presse.

Mise en œuvre :

Chargés de missions, ONF et association Tité

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'invitations envoyées à la presse
- Nombre de participation à des émissions (radio/télé)
- Nombre de conférence de presse organisées

Actions liées :

Coût de l'action :

- 12 jours agents par soit 60 jours (60 RN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action PA02	Poursuivre les interventions pédagogiques en milieu scolaire	Priorité
OO 6.2	Diffuser l'information liée à la réserve	1

Description :

L'objectif est de sensibiliser et éduquer les scolaires de tous niveaux à l'environnement. Il s'agit de mettre en place des interventions thématiques en classe ou aux journées éducatives. Le personnel sera également chargé d'organiser des sorties pédagogiques sur le terrain et de participer à des projets pédagogiques.

Mise en œuvre :

Personnel de la réserve

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'intervention effectuées
- Nombre de sorties pédagogiques organisées
- Nombre de projet pédagogiques suivis
- Nombre de classe et d'enfant sensibiliser
- Bilan annuel dans le rapport d'activité

Actions liées :

Coût de l'action :

- 20 jours agents par an soit 100 jours (100 RN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action PA03	Poursuivre les interventions auprès d'un public adulte et des associations	Priorité 3
OO 6.1	Créer des supports de communication	

Description :

L'objectif est de sensibiliser et informer le grand public sur la protection de l'environnement. Il s'agit de mettre en place des interventions thématiques (au sein d'agences, d'établissements publics ou d'associations) ainsi que des sorties naturalistes sur le terrain.

Mise en œuvre :

Personnel de la réserve.

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'interventions mises en place
- Nombre de sorties naturalistes organisées
- Nombre de personnes sensibilisées.
- Bilan annuel dans le rapport d'activité

Actions liées :

Coût de l'action :

- 8 jours agents /an soit 40 jours (40 RN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action PA04	Participer aux manifestations locales	Priorité 2
OO 6.1	Créer des supports de communication	

Description :

L'objectif est de faire connaître la réserve et de communiquer sur les différentes actions entreprises auprès de la population locale.

Il s'agit de participer aux différentes manifestations locales autour de la mer et de l'environnement.

Mise en œuvre :

Office municipal de tourisme, personnel de la réserve, association Titè et ONF

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de participations

Actions liées :

Coût de l'action :

- 4 jours agents par an soit 20 jours (20 RN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action PA05	Renforcer le lien entre la population et la réserve	Priorité 2
OO 6.1	Créer des supports de communication	

Description :

L'objectif est d'impliquer la population locale dans la préservation des espaces naturels de la Désirade.

Il s'agit d'organiser des manifestations et des réunions de concertation.

Mise en œuvre :

Office municipal de tourisme, personnel de la réserve, municipalité

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de manifestations organisées
- Nombre de réunions de concertation organisées
- Compte rendus des réunions et manifestations.
- Nombre de personnes présentes.

Actions liées :

Coût de l'action :

- 4 jours agents par an soit 20 jours (20 RN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action SP01	Assurer les tournées de surveillance	Priorité 1
OO 2.3	Limités les dégradations anthropiques	
OO 7.2	Augmenter le temps de présence sur la réserve	

Description :

L'objectif est d'éviter les conflits d'usages, de sanctionner les infractions à la réglementation et d'assurer le rôle d'information et de prévention auprès des publics.

Il s'agit d'assurer des tournées de surveillance avec une vigilance accrue (rôle préventif et répressif) et l'application de la réglementation.

Mise en œuvre :

Gardes

Indicateurs de réalisation :

- Synthèse annuelle des heures de surveillance et de sensibilisation
- Synthèse annuelle des procès-verbaux et avertissements.

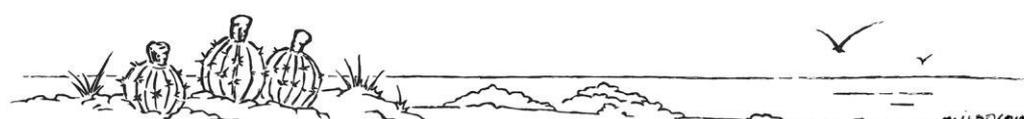
Actions liées :

CS03 et IP01

Coût de l'action :

- 50 jours agents par an soit 250 jours (250 RN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action SP02	Surveiller l'introduction éventuelle de l'Iguane Commun	Priorité
OO 3.4	Assurer une veille sur l'iguane commun	2

Description :

L'objectif est de maintenir la pureté génétique de l'iguane des petites Antilles et empêcher l'hybridation avec l'iguane commun.

Il s'agit d'effectuer une surveillance accrue, notamment au déchargement de la barge. Mais également mettre en place des campagnes d'information auprès des personnes et des professionnels susceptibles d'introduire des iguanes communs.

Mise en œuvre :

Conservateur

Indicateurs de réalisation :

- Campagne d'information
- Nombre d'heures de surveillance
- Nombre de personnes sensibilisées

Actions liées :

CS04, CS05 et SP02

Coût de l'action :

- 25 jours agents par an soit 125 jours (62.5 RN, 62.5 HRN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle					
Hors Réserve Naturelle	X	X	X	X	X



Action SP03	Mise en place de tournées spécifiques de recherche d'espèces invasives	Priorité 1
OO 3.4	Assurer une veille sur l'iguane commun	
OO 8.3	Améliorer les connaissances sur les espèces exotiques.	

Description :

L'objectif est de repérer la présence d'espèces invasives (singe vert, racoon, mangouste, chat, iguane commun) et d'éviter l'installation de population et/ou limiter celles déjà présentes. Il s'agit d'effectuer des tournées de terrain dédiées dans des zones identifiées.

Mise en œuvre :

Gardes

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'heures de surveillance
- Nombre d'individus contactés par espèce
- Nombre d'individus capturés par espèce.

Actions liées :

CS04, CS05 et SP02

Coût de l'action :

- 10 jours agents par an soit 50 jours (12.5 RN , 37.5 HRN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle	X	X	X	X	X



Action SP04	Renforcer la coordination des différents moyens de police sur le territoire	Priorité 2
OO 6.4	Assurer une mutualisation des moyens	

Description :

L'objectif est de renforcer la coordination des différents moyens de police sur le territoire. Il s'agit de mettre en place une coopération de la part des gestionnaires avec les services de police ainsi que participer aux réunions annuelles ou ponctuelles.

Mise en œuvre :

Conservateur, DEAL, DM, Gendarmerie et Douane

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de coopération engagés
- Compte rendu des réunions.

Actions liées :

Coût de l'action :

- 2 jours agents par an soit 10 jours (2.5 RN, 7.5 HRN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle	X	X	X	X	X



Action SP05	Renforcer la collaboration police justice	Priorité 2
OO 6.4	Assurer une mutualisation des moyens	

Description :

L'objectif est d'améliorer le suivi des procès-verbaux.
Il s'agit de mettre en place des réunions régulières avec le procureur.

Mise en œuvre :

Conservateur, procureur

Indicateurs de réalisation :

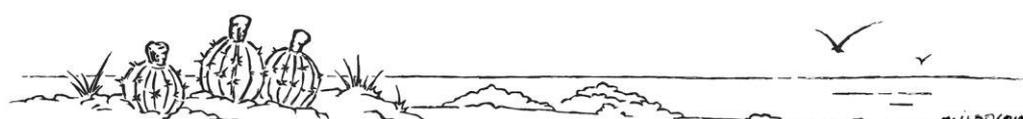
- Nombre de réunions
- Compte rendu des réunions.
- Nombre d'infraction sanctionnées

Actions liées :

Coût de l'action :

- 2 jours agents par an soit 10 jours (10 RN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action IP01	Nettoyer les sites	Priorité
OO 7.4	Maintenir le matériel et les sites en bonne état	1

Description :

L'objectif est de maintenir les sites propres.

Il s'agit d'effectuer le nettoyage régulier des plages de la réserve et de mettre en place une fois par an une opération de nettoyage sur les autres plages de l'île avec des écovolontaires.

Mise en œuvre :

Grades, bénévoles

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de journée de nettoyage
- Nombre de participant

Actions liées :

SP01

Coût de l'action :

- 10 jours agents par an soit 50 jours (37.5 RN, 12.5 HRN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle	X	X	X	X	X



Action CI01	Balisage et aménagement du sentier (pédestre, cycliste, équestre)	Priorité
OO 2.3	Limités les dégradations anthropiques	2
OO 7.4	Maintenir le matériel et les sites en bonne état	

Description :

L'objectif est de limiter et canaliser la fréquentation dans certaines zones afin d'éviter le piétinement de la végétation et le dérangement d'espèces sensibles.

Il s'agit de matérialiser le sentier sur tout le linéaire de la réserve. Le personnel établira également un schéma de circulation et procédera à l'aménagement de certaines portions.

Mise en œuvre :

Grades, chargés de missions

Indicateurs de réalisation :

- Sentier matérialisé

Actions liées :

CC02

Coût de l'action :

- 15 jours agents en 2021 (15 RN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X				
Hors Réserve Naturelle					



Action CI02	Améliorer les conditions de reproduction des espèces nicheuses sensible au dérangement (Petites Sternes, Huitriers d'Amérique...)	Priorité 2
OO 5.2	Limiter le dérangements de l'avifaune	

Description :

L'objectif est de maintenir les population de petite sterne, huitrier d'Amérique et d'obtenir une évolution positive du nombre de couples reproducteurs.
Il s'agit de réfléchir et mettre en place des zones d'exclusion pour l'amélioration des conditions de reproduction.

Mise en œuvre :

Gardes, chargés de missions, prestataire.

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de zones d'exclusion installées
- Rapport de suivi (synthèse annuelle)

Actions liées :

CS09

Coût de l'action :

- 4 jours agents par an soit 20 jours (15 RN, 5 HRN)
- 200€/an soit 1000€

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action CI03	Entretien le bornage	Priorité 1
OO 7.4	Maintenir le matériel et les sites en bonne état	

Description :

L'objectif est d'assurer la visibilité des limites de la réserve.
Il s'agit d'effectuer une maintenance régulière des bornes.

Mise en œuvre :

Gardes, prestataire

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'heures de maintenance
- Synthèse annuelle

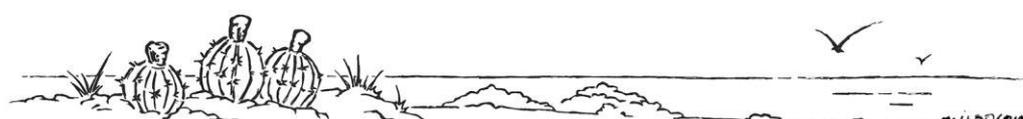
Actions liées :

SP01

Coût de l'action :

- 7 jours agents par an soit 35 jours (35 RN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X	X	X	X	X
Hors Réserve Naturelle					



Action CI04	Sécuriser les constructions présentes sur la réserve	Priorité 1
OO 7.4	Maintenir le matériel et les sites en bonne état	

Description :

L'objectif est sécuriser l'accès à la maison en ruine sur Baie Mahault
Il s'agit d'effectuer des travaux de sécurisation de la maison et de rénovation de la citerne.

Mise en œuvre :

Gardes

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'heures de travaux
- Travaux terminés

Actions liées :

CI01

Coût de l'action :

- 10 jours agents en 2021 (10 RN)

Localisation et périodicité	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve Naturelle	X				
Hors Réserve Naturelle					



Bibliographie

- Angin, B., & Guiougou, F. (2015). *Etude des populations d'iguane des Petites Antilles (Iguana delicatissima) de l'île de la Désirade*.
- Barrabe, L. (1953). *Observations sur la constitution géologique de la Désirade (Guadeloupe)*. Bull. Soc. Géol. Fr.
- Breuil, M. (1994). *Les iguanes (Iguana delicatissima et Iguana iguana) dans les Antilles françaises et sur les îles de la Petite Terre*. In Dossier de classement de la réserve naturelle de Petite Terre. OGE-DEAL Guadeloupe, Paris.
- Breuil, M. (2002). *Histoire naturelle des Amphibiens et Reptiles terrestre de l'archipel Guadeloupéen*. Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy. Patrimoines Naturels.
- Breuil, M. (2002). *Histoire naturelle des Amphibiens et Reptiles terrestres de l'archipel Guadeloupéen*. Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy. Patrimoines Naturels.
- Breuil, M. (2002). *Histoire naturelle des Amphibiens et Reptiles terrestres de l'archipel Guadeloupéen*. Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy. Patrimoines Naturels.
- Camus, M., & Neiss, M. (2014). *INSEE Analyses Guadeloupe*.
- Case, T., Bolger, D., & Richman, A. (1992). *Reptilian extinctions : The last ten thousand years*. Conservation Biology, P. L. Fiedler and S. K. Jain (ed.),.
- Chiffaut, A. (2006). *Guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles*. Réserves Naturelles de France.
- Collectif, (2017). *Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels*. Coll. Cahiers techniques n°88, AFB, 2017.
- Corinne BIOTOPE. (1997). *classification of palaeartic habitats*. Conseil de l'Europe. Hoff M., SPN-IEGB-MNHN.
- Diard, M., & Levesque, A. (2012). *Les oiseaux de la Désirade et de Petite Terre*.
- Dunn, E. (1934). *Notes on Iguana*. Copeia 1934.
- Feuillet, N., Manighetti, I., & Tapponnier, P. (2002). *Arc parallel extension and localization of volcanic complexes in Guadeloupe, Lesser Antilles*. - J. Geophys. Res., 107, B12, 2331.
- Feuillet, N., Tapponnier, P., Manighetti, I., Villemant, B., & King, G. (2004). *Differential uplift and tilt of pleistocene reef platforms and quaternary slip rate on the Morne Piton normal fault (Guadeloupe French West Indies)*. - J. Geophys. Res., 109, B02404.
- Gauchat, K. (2004). *Geochemistry of Desirade island rocks (Guadeloupe, French Antilles)*, Diplôme d'études approfondies, Université de Lausanne.
- Guyader, O., Patrick, B., Lionel, R., & al. (2008). *Situation de la pêche en Guadeloupe en 2008*. Rapport du projet pilote Système d'Informations Halieutiques Guadeloupe 2007/2009.
- Hedge, B., & Conn, C. (2012). *A new skink fauna form Caribbean islands (Squamata, Mabuyidae, Mabuyinae)*. Zootaxa, 3288.
- INSEE. (s.d.). *comparateur de territoire*. Commune de la Désirade (97110).



- Kerr, A., & al. (1998). *The internal structure of oceanic plateaus : inferences from obducted Cretaceous terranes in western Colombia and the Caribbean*. *Tectonophysics*, 292, 173-188.
- Lardeaux, J., Münch, P., Corsini, M., Cornée, J., Léticée, J., Mazabraud, Y., . . . al. (2013). *Bulletin de la Société Géologique de France*. Tome 184.
- Lardeaux, J.-M., Münch, P., Corsini, M., & al. (2013). *La Désirade island (Guadeloupe, French West Indies): a key target for deciphering the role of reactivated tectonic structures in Lesser Antilles arc building*.
- Lasserre, G. (1957). *La Désirade. Une petite île guadeloupéenne*. *Cahiers d'outre-mer*. N°40.
- Lazell, J. (1973). *The Lizard Genus Iguana in the Lesser Antilles*. *Bull. Mus. Comp. Zool*. 145.
- Legendre, L. (2005). *Etude de faisabilité de la réserve naturelle géologique de la Désirade*. DIREN.
- Léticée, J. (2008). *Architecture d'une plateforme carbonatée insulaire plio-pleistocène en domaine de marge active (avant-arc des Petites Antilles) : chronostratigraphie, sédimentologie et paléoenvironnement*.
- Levesque, A., & Delcroix, F. (2016). *Liste des oiseaux de la Guadeloupe (9ème édition)*. Grande-Terre, Basse-Terre, Marie-Galante, Les Saintes, La Désirade, Îlets de la Petite Terre.
- Lorvelec, O., & Malterre, P. (2010). *Un "singe vert" à Saint-Martin. Lettre d'information sur les Espèces Exotiques Envahissantes en Outre-Mer*.
- Lorvelec, O., Barré, N., & Pavis, C. (2016). *Étude des populations de scinques des Antilles françaises et propositions de gestion. Années : 2012-2016. Rapport final*.
- Metaireau, P., Barre, N., Lorvelec, O., Diard, M., & Pavis, C. (2014). *Inventaire et cartographie de la population du Scinque Mabuya desiradae dans les espaces naturels de la Désirade (Guadeloupe)*. AEVA. Rapport AEVA n°37.
- Montgomery, H., Pessagno, E., & Munoz, I. (1992). *Jurassic (Tithonian) radiolaria from la Désirade (Lesser Antilles). Preliminary paleontological and tectonic implication*.
- Münch, P., Cornee, J.-J., Lebrun, J.-F., Quillevere, F., Verati, C., Melinte-Dobrinescu, M., . . . Randrianasolo, A. (2014). *Pliocene to Pleistocene vertical movements in the forearc of the Lesser Antilles subduction: insights from chronostratigraphy of shallow-water carbonate platforms (Guadeloupe archipelago)*.
- Pasachnick, S., Breuil, M., & Powell, R. (2006). *Iguana delicatissima*. *Cat. Amer. Amphib. Rept.*
- Rodrigues, C., Angin, B., & Laffitte, D. (2012). *Suivi de population - La Désirade*. ONCFS, GAIAC.
- Rougharden, J. (1990). *Origin of the eastern Caribbean : data from reptiles and amphibians*.
- Rousteau, A. (1998). *Carte écologique de la Guadeloupe*. Office National des Forêts, Université des Antilles et de la Guyane, Parc National Guadeloupe.
- Schwartz, A., & Henderson, R. (1991). *Amphibians and reptiles of the West Indies: descriptions, distributions, and natural history*.
- Taboada, G. (1992). *Conservation of animal diversity in Cuba*. In *Systematics, Ecology and the Biodiversity Crisis*. Columbia University Press, N.Y., N. Eldredge.



Underwood, G. (1962). *Reptiles of the Eastern Caribbean. Caribbean Affairs (N.S.)*.

Westercamp, D. (1980). *La désirade, carte géologique à 1/25 000, Département de la Guadeloupe. BRGM.*



Annexe

<u>Annexe 1 : Relevé de décisions de la réunion du 16 décembre 2003, du comité de pilotage du projet de réserve naturelle géologique</u>	170
<u>Annexe 2 : Décret ministériel du 19 juillet 2011 portant création de la réserve naturelle nationale de la Désirade</u>	174
<u>Annexe 3 : Parcelles cadastrales intégrées à la Forêt Domaniale du Littoral (FDL)</u>	178
<u>Annexe 4 : Nom des propriétaires des parcelles en bord de réserve</u>	179
<u>Annexe 5 : Plan de Zonage Réglementaire de la Commune de Désirade</u>	180
<u>Annexe 6 : Conventions internationales</u>	181
<u>Annexe 7 : Arrêté ministériel du 26 décembre 1988 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Guadeloupe</u>	183
<u>Annexe 8 : Arrêté du 27 février 2006 portant modification de l'arrêté du 26 décembre 1988</u>	187
<u>Annexe 9 : Arrêté du 2 octobre 1991 fixant la liste des tortues marines protégées dans le département de la Guadeloupe</u>	200
<u>Annexe 10 : Arrêté du 14 octobre 2005 fixant la liste des tortues marines protégées sur le territoire national et les modalités de leur protection</u>	201
<u>Annexe 11 : Carte des plaques tectoniques et de l'apparition de la Désirade</u>	204
<u>Annexe 12 : Carte géologique de l'Est désiradien - Source : L.Legendre, 2005</u>	205
<u>Annexe 13 : Nouvelle carte géologique de la Désirade - Source : Lardeaux. J-M. et al.</u>	206
<u>Annexe 14 : Carte géologique de la Désirade - Source : Westercamp</u>	207
<u>Annexe 15 : Carte de la Désirade - localisation des sources - Source : BRGM, 1989.</u>	208
<u>Annexe 16 : Exemple de Géoparc - Chablais Unesco global geopark. Source : UNESCO</u>	209
<u>Annexe 17: fiche espèce Gaïac – Source : RN</u>	211
<u>Annexe 18 : fiche espèce Cactus tête à l'anglais – Source : RN</u>	214
<u>Annexe 19 : fiche espèce Tortue verte - Source : RN</u>	218
<u>Annexe 20 : fiche espèce Iguane des Petites Antilles - Source : RN</u>	221
<u>Annexe 21 : fiche espèce Scinque - Source : R</u>	224
<u>Annexe 22 : fiche espèce Huïtrier d'Amérique - Source : RN</u>	228





Service Nature, Sites et Paysages
☎ : 05 90 41 04 55 - fax : 05 90 99 35 65

Basse-Terre, le 06 FEV. 2004

N° 19 DIREN/LL

PROJET DE RESERVE NATURELLE GEOLOGIQUE A LA DESIRADE

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU COMITE DE PILOTAGE

Lors de la réunion d'installation du comité de pilotage pour le projet de réserve naturelle, le mardi 16 décembre 2003 à la mairie de la Désirade, étaient présents :

- | | |
|--------------------|--|
| - M. BAYLE | Sous-préfet de Pointe-à-Pitre |
| - M. BERRY | Conservatoire du littoral |
| - Mlle BES DE BERG | BRGM |
| - M. CHAMPAGNE | Directeur de l'ONF |
| - M. COTTEAU | Adjudant de la Gendarmerie |
| - M. DES GARET | BRGM |
| - M. DEVARIEUX | représentant la Comapega |
| - M. DEVIERS | Directeur de la Diren |
| - M. DOURRE | Adjoint au maire |
| - Mlle DULORMNE | association AEVA |
| - M. DUMONT | Conservateur de la réserve de Petite Terre |
| - M. ETNA | géographe |
| - M. FILLEAU | association professionnels de Petite Terre |
| - M. GALIGNY | Président du club des aînés |
| - Mme GALL | ONF |
| - Mlle LARGITTE | réserve de Petite Terre |
| - M. LEBLOND | ornithologue |
| - M. LEGENDRE | Diren |
| - M. LEVESQUE | réserve de Petite Terre |
| - M. LOUIS | agence IKONOS |

DIREN Chemin des Bougainvilliers - 97102 BASSE-TERRE
Téléphone (590) 99.35.60 - Télécopie (590) 99.35.65 - Mèl : diren@guadeloupe.environnement.gouv.fr

1



- M. LUREL	botaniste
- M. MOTTET	association URAPEG
- M. NOEL	Maire de la Désirade
- Mme PAULET-LOCARD	DRAC
- Mme ROBIN	Conseillère municipale
- M. ROBIN	Conseiller général
- M. ROBIN	adjoint au maire
- M. SAINT-AURET	Président de l'association Titè
- M. SAINT-AURET	réserve de Petite Terre
- M. THOMAS	DDE service maritime
- M. TONTON	Président du comité de défense de la Désirade
- Mme VALENTIN	Diren

M. le Sous-préfet préside la séance qui commence à 10h45'.

M. le Maire de la Désirade souhaite la bienvenue à tous les participants au comité de pilotage et rappelle brièvement l'historique du projet de réserve qui devrait, à terme, s'articuler avec celui visant à l'animation/occupation de l'espace muséal. M. NOEL évoque, à ce sujet, la ferme volonté déjà exprimée par l'ancien maire, M. ROBIN, qui fut l'initiateur de la rénovation de l'ancien site météorologique. Il propose de coupler cette animation avec une remise en état de la maison attenante au phare. Il termine son intervention en insistant sur l'intérêt patrimonial qui sera présenté un peu plus tard au cours de la réunion et la perspective ouverte par ce projet en terme de reconnaissance de la Désirade tant au niveau guadeloupéen que caribéen.

M. ETNA met ensuite en exergue les très grandes potentialités offertes par un site original et unique dans la Caraïbe. Nous sommes ici, sur l'île marquant l'extrême est de l'arc antillais, en présence des plus anciennes roches constitutives de ce dernier.

M. TONTON, président du comité de défense de la Désirade, estime que les désiradiens doivent maintenant s'impliquer davantage et s'approprier ce bon projet. Pour ce faire, les partenaires (élus, services de l'Etat, scientifiques) doivent développer une pédagogie de l'information au travers de conférences/débats avec la population au cours desquels seront évoquées les richesses patrimoniales de l'île mais aussi les contraintes liées à l'instauration d'une réserve. Il s'agit d'un important travail de sensibilisation à réaliser.

M. LEGENDRE présente ensuite un diaporama reprenant les grandes lignes du document envoyé préalablement aux membres du comité de pilotage. Il conclut en rappelant les étapes successives de la procédure devant aboutir au classement de ce patrimoine géologique qui « fait de la toute petite Désirade un chaînon fondamental de l'histoire de l'est caraïbe ».

M. ROBIN (Conseil Général) se souvient du passage du célèbre vulcanologue H. TAZIEFF lors de l'éruption de la Soufrière en 1976 : celui-ci avait expliqué aux personnes présentes que le sous-sol désiradien recèlait de quoi attirer bien des chercheurs scientifiques. L'ancien maire de l'île signale, par ailleurs, la présence, dans les environs proches du secteur patrimonial, d'une carrière doublée d'une décharge qu'il conviendrait de réhabiliter dans le cadre d'une opération visant à améliorer l'aspect de l'ensemble de l'extrémité est de la Désirade.



M. NOEL répond très favorablement à cette proposition et insiste sur le caractère « intouchable » des parcelles cadastrales situées dans le périmètre envisagé pour la réserve puisqu'elles font partie des 50 pas géométriques et qu'elles ont été identifiées comme espaces littoraux remarquables (reprises à ce titre dans le SAR). Il serait souhaitable de bien exposer au préalable les enjeux de préservation d'un patrimoine très riche tant géologique qu'en terme de biodiversité. Les habitants de l'île doivent songer ensemble à la mise en valeur de ce dernier : il doivent s'approprier le concept de réserve de Petite Terre comme de la Pointe Doublé, source de label et d'écotourisme durable. Cette double reconnaissance placerait l'île dans un ensemble plus vaste relevant du patrimoine mondial.

Le représentant de l'association des aînés se joint aux avis précédemment émis et se réjouit de l'existence et de la valorisation progressive de richesses souvent ignorées.

La représentante de l'association AEVA reprend le thème de la nécessaire diversification des propositions en matière d'écotourisme afin de diminuer la « pression » sur les autres sites naturels souvent surfréquentés. Elle propose de mener une réflexion sur l'utilisation de l'espace muséal (ancien centre météo réhabilité) comme espace d'interprétation lié aux sciences (avec un pôle géologie bien représenté) par exemple.

M. LUREL nous indique l'existence d'espèces rares et protégées de la flore xérophile sur le site pressenti : cactacées dont on ne connaît que trois stations en Guadeloupe. Une étude plus fine devrait permettre d'évaluer la richesse patrimoniale en terme de biodiversité.

M. THOMAS souhaite avoir des compléments d'information sur le système de protection induit par le classement en réserve concernant l'occupation du sol (bâti et urbanisme). Mme VALENTIN rappelle que les réglementations incluses dans les décrets de création de réserves interdisent les constructions dans les périmètres classés. Il évoque ensuite la question de la gestion de la future réserve. Mme VALENTIN rappelle que, sur la commune de la Désirade, la réserve de Petite Terre est co-gérée par l'association Titè et par l'ONF.

M. CHAMPAGNE intervient alors pour donner un avis favorable à une co-gestion du même genre pour la future réserve ce qui entrainerait un effet de synergie au niveau des moyens mis en œuvre dans ces deux espaces protégés.

M. TONTON insiste sur la poursuite de la communication avec la population afin de bien situer les enjeux du développement durable sur l'île grâce à des mesures de protection adéquates et limitées en superficie (11 à 15 ha pour la future réserve).

M. le Sous-préfet synthétise les différentes interventions pour constater un consensus très favorable au projet tel qu'il vient d'être présenté. Il souligne l'aspect innovant pour les DOM de la création d'une réserve géologique : il n'en existe qu'une douzaine en France hexagonale sur un total de plus de 160 à caractères biologique et écologique. Il parle de la prochaine étape de la procédure, à savoir le lancement de l'étude de faisabilité de la réserve naturelle géologique. Dans ce but, il sollicite l'avis des membres du comité de pilotage : la proposition ne rencontrant aucune objection, la Diren se voit mandatée pour réaliser ou faire réaliser cette étude. M. BAYLE sollicite également le maire dans le but de faire adopter une délibération du conseil municipal énonçant clairement le souhait de voir aboutir le projet. Il clôt la séance à 12h15'.

Fait à Pointe à Pitre le 29 janvier 2009



LE SOUS-PREFET

Marc Bayle
MARC BAYLE

DIREN

Chemin des Bougainvilliers - 97102 BASSE-TERRE

Téléphone (590) 99.35.60 - Télécopie (590) 99.35.65 - Mèl : diren@guadeloupe.environnement.gouv.fr

3





Commune de La Désirade

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

du samedi 31 janvier 2004



Délibération N°040131/02 du 31 janvier 2004 Nombre de conseillers	
En exercice.....	17
Présents.....	11
Votants.....	14
• Pour	13
• Contre	00
• Abstention	01

Délibération affichée à la porte de la Mairie le 3 mars 2004

Convocation du Conseil Municipal faite le 23 janvier 2004

Le Maire
René NOEL

L'an deux mil quatre, le trente et un janvier à 15 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de la Désirade, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal:

Mesdames et Messieurs René NOEL, Yves ROBIN, Marie-Line SUÉDOIS, Elise SCIPIONI, Eugène DOUARED, Baptista LAMPONI, Jean-Marie ALEXIS, Jean-Claude DEVARIEUX, Nadège DEVARIEUX, Marthe JULES, Françoise LAPAIX, Odette ROBIN.

Absents représentés : Mr DEVARIEUX Jean-Claude par René NOEL ; Mr Pascal TONTON par Yves ROBIN ; Mme Aline MALONDA par Mme SCIPIONI Elise

Absents non représentés : Messieurs Patrick EVUORT, Rudy DINANE et Guillaume SUEDOIS

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur René NOEL, Maire de la commune.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Mme Baptistia LAMPONI

OBJET : VALIDATION DU PROJET DE CREATION DE LA RESERVE NATURELLE GEOLOGIQUE

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'intérêt particulier qu'il porte au développement durable de l'île de La Désirade et fait un bref rappel des entretiens qu'il a tenu avec des spécialistes des Sciences de la Terre sur le sujet. Il explique qu'au terme de ces entretiens a émergé l'idée de créer, à la Désirade, une Réserve Naturelle Géologique afin de valoriser le potentiel géomorphologique et géologique existant dans l'île.

Désireux de connaître l'avis de la population sur cet ambitieux projet, il a donné son aval le 13 juin 2003 à deux spécialistes, Messieurs Max ETNA et Luc LEGENDRE quant à l'organisation d'une réunion-débat dans le but de sensibiliser les habitants aux enjeux considérables que pourrait générer ce projet.

Devant l'enthousiasme des habitants consultés (au nombre d'une centaine) de voir prendre forme ce projet, Monsieur Le Maire a alors sollicité le 16 décembre 2003 Monsieur Le Sous-Préfet de Pointe-à-Pitre pour l'installation d'un Comité de Pilotage de cette opération. Ce dernier a suggéré d'officialiser la poursuite du projet avec comme prochaine étape l'étude de faisabilité (étude scientifique, projet de réglementation, zonage...).

Le Conseil s'inquiète sur la nature juridique des terrains ainsi que sur les restrictions qui pourraient être faites aux résidents pour l'accès de certains sites situés dans cette zone. Les spécialistes les rassurent en affirmant que d'une part toutes les parcelles concernées par le projet relèvent des 50 pas géométriques, c'est-à-dire du domaine public et d'autre part que le caractère géologique desdites zones ne limitent en rien les activités coutumières des usagers (pêche par exemple). Seuls seraient préservés la faune et la flore et les matériaux géologiques après création de la réserve.

L'Assemblée délibérante s'interroge sur la procédure à suivre quant à la décision de classement de La Désirade en Réserve Naturelle. Les professionnels du patrimoine répondent qu'elle passe inéluctablement d'abord par accompagnement informatif de la population et décrivent ensuite point par point les 11 étapes de la procédure. Ils concluent en rappelant que la décision de classement est prononcée par décret après consultation de toutes les collectivités locales intéressées et avis de la Commission départementale des sites puis du Conseil National de Protection de la Nature.

Monsieur Le Maire retrace l'intérêt patrimonial, biologique, géologique et paysager de ce projet et met particulièrement l'accent sur les retombées économiques et touristiques durables de ce dernier en soulignant le caractère non négligeable pour La Désirade de se voir décerner un label international inédit de centre d'exploration pour l'Outre-mer français.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré à la majorité des présents moins une abstention,

DECIDE

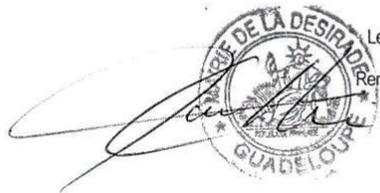
Article 1 : de donner à Monsieur Le Maire un accord de principe pour le lancement de l'étude de faisabilité relative à ce projet ;

Article 2 : de donner mandat à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération qui sera transmise à qui de droit et affichée aux endroits prévus à cet effet.

Délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

René NOEL



Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Décret n° 2011-853 du 19 juillet 2011 portant création de la réserve naturelle nationale de La Désirade (Guadeloupe)

NOR : DEVL1030800D

Publics concernés : particuliers, collectivités, associations et professionnels.

Objet : création d'une réserve naturelle nationale en Guadeloupe.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : située sur le territoire de la commune de La Désirade, à l'est de l'île homonyme, la réserve naturelle nationale de La Désirade couvre une surface de 62 hectares. Cette réserve étant à caractère essentiellement géologique, le décret interdit de collecter et d'emporter des minéraux, roches et fossiles, d'exécuter des fouilles archéologiques et de prélever des matériaux, sauf à des fins scientifiques. Les activités de recherche ou d'exploitation de carrière ou minière, de prélèvement de sable sont interdites. Les activités pastorales et agricoles, ainsi que la chasse, sont interdites. Toute activité industrielle et commerciale est interdite, à l'exception de celles liées à la gestion et à l'animation de la réserve. La circulation des piétons, des cyclistes et des cavaliers est autorisée. Le pique-nique, le camping et le bivouac sont interdits.

Références : le présent décret peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Vu le code de l'environnement, notamment le chapitre II du titre III de son livre III et son article L. 581-4 ; Vu l'arrêté du préfet de la Guadeloupe en date du 21 novembre 2007 portant ouverture d'une enquête publique sur le projet de réserve naturelle nationale géologique de La Désirade ;

Vu le dossier de l'enquête publique, notamment le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 4 février 2008 ;

Vu l'avis du conseil municipal de La Désirade en date du 27 février 2010 ;

Vu l'avis du conseil général de Guadeloupe en date du 15 juillet 2010 ;

Vu l'avis du conseil régional de Guadeloupe en date du 6 août 2010 ;



Vu la lettre par laquelle le préfet de Guadeloupe saisit le président du conseil général en vue de la consultation de la commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature en date du 2 septembre 2010 ;

Vu l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites en date du 4 octobre 2010 ;

Vu le rapport et l'avis du préfet de la région Guadeloupe en date du 24 juillet 2008 ;

Vu les avis du Conseil national de la protection de la nature en date des 27 juin 2006, 13 mars 2007, 19 mai 2009 et 26 octobre 2010 ;

Vu les avis et accords des ministres intéressés,

Décète :

Art. 1^{er}. – Est classée en réserve naturelle nationale, sous la dénomination « réserve naturelle nationale de La Désirade » (Guadeloupe), la parcelle cadastrale suivante, identifiée par les références des documents cadastraux disponibles en juillet 2007 :

Commune de La Désirade

Section AM, parcelle 22, y compris les écueils volcaniques présents dans la zone marine.

La superficie totale de la réserve est d'environ 62 hectares.

Le périmètre de la réserve naturelle est inscrit sur la carte au 1/10 000 et la parcelle et les emprises mentionnées ci-dessus figurent sur les plans cadastraux au 1/5 000 annexés au présent décret. Ces pièces peuvent être consultées à la préfecture de Guadeloupe (1).

Art. 2. – La gestion de la réserve est organisée par le préfet dans les conditions prévues par les articles R. 332-15 à R. 332-22 du code de l'environnement.

Art. 3. – Les règles édictées par le présent décret sont applicables sur l'ensemble des espaces classés dans le périmètre de la réserve en vertu de l'article 1^{er}, à moins qu'il en soit disposé autrement.

Art. 4. – Il est interdit, sous réserve des activités et opérations autorisées par le présent décret ou en application de ses dispositions, dans la stricte mesure nécessaire à leur exercice ou déroulement :

- d'abandonner, de déposer ou de jeter tout produit, quel qu'il soit, de nature à nuire à la qualité de l'air, de l'eau, du sol, du sous-sol ou du site ou à l'intégrité de la faune et de la flore ;
- d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris de quelque nature que ce soit ;
- de troubler la tranquillité des lieux en utilisant tout instrument sonore à l'exception de ceux nécessaires à l'exercice des activités de gestion et d'entretien prévues par l'article 6 ;
- de porter atteinte au milieu naturel en faisant du feu ou par des inscriptions autres que celles qui sont nécessaires à l'information du public.

Art. 5. – Il est interdit de collecter et d'emporter des minéraux, roches et fossiles, de prospecter et d'exécuter des fouilles archéologiques et de prélever des matériaux archéologiques, sauf autorisation délivrée par le préfet à des fins scientifiques, après avis du conseil scientifique.



Art. 6. – Il est interdit de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux végétaux non cultivés ou de les emporter en dehors de la réserve.

Toutefois, cette disposition ne s'applique pas :

1° Aux activités et opérations autorisées par le présent décret ou en application de ses dispositions, dans la stricte mesure nécessaire à leur exercice ou déroulement ;

2° Aux activités et opérations réalisées à des fins de gestion de la réserve et d'entretien des ouvrages et infrastructures inclus dans son périmètre ;

3° Après autorisation de prélèvement délivrée à des fins scientifiques par le préfet, après avis du conseil scientifique.

Art. 7. – Les travaux publics ou privés modifiant l'état ou l'aspect de la réserve sont interdits. Toutefois, peuvent être autorisés par le préfet, après avis du conseil scientifique, les travaux nécessités par l'entretien et la gestion de la réserve ou par un impératif de sécurité publique ainsi que la remise en état des chemins existants, conformément au plan de gestion.

Art. 8. – Les activités agricoles et pastorales sont interdites.

Art. 9. – L'exercice de la chasse est interdit.

Art. 10. – Toute activité de recherche ou d'exploitation de carrière, de prélèvement de sable ou d'exploitation minière est interdite.

Art. 11. – Toute activité industrielle ou commerciale est interdite, à l'exception des activités commerciales liées à la gestion et à l'animation de la réserve naturelle qui peuvent être autorisées par le préfet, après avis du conseil scientifique.

Art. 12. – Sont autorisées, dans le respect des droits des propriétaires :

1° La circulation des piétons ;

2° La circulation des cyclistes et des cavaliers sur les sentiers identifiés par le plan de gestion et balisés à cet effet.

Les autres activités sportives et de pleine nature sont interdites, sauf autorisation délivrée par le préfet, après avis du conseil scientifique et conformément aux orientations du plan de gestion.

Art. 13. – La circulation des véhicules à moteur est interdite, à l'exception de ceux qui sont utilisés : – pour l'entretien et la surveillance de la réserve ;

– par les services publics ;

– lors d'opérations de police, de secours ou de sauvetage.

Art. 14. – Le pique-nique, le camping et le bivouac sont interdits.

Art. 15. – L'utilisation à des fins publicitaires de toute expression évoquant directement ou indirectement la réserve est soumise à autorisation du préfet, après avis du conseil scientifique.

Art. 16. – Jusqu'à l'approbation du plan de gestion de la réserve par le préfet, celui-ci peut prendre toute mesure qui s'avérerait nécessaire à la protection des intérêts que le classement a pour objet d'assurer, après avis du conseil scientifique.

Art. 17. – La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et la ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargée de l'outre-mer, sont chargés, chacun en ce qui le



concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 juillet 2011.

FRANÇOIS FILLON

Par le Premier ministre :

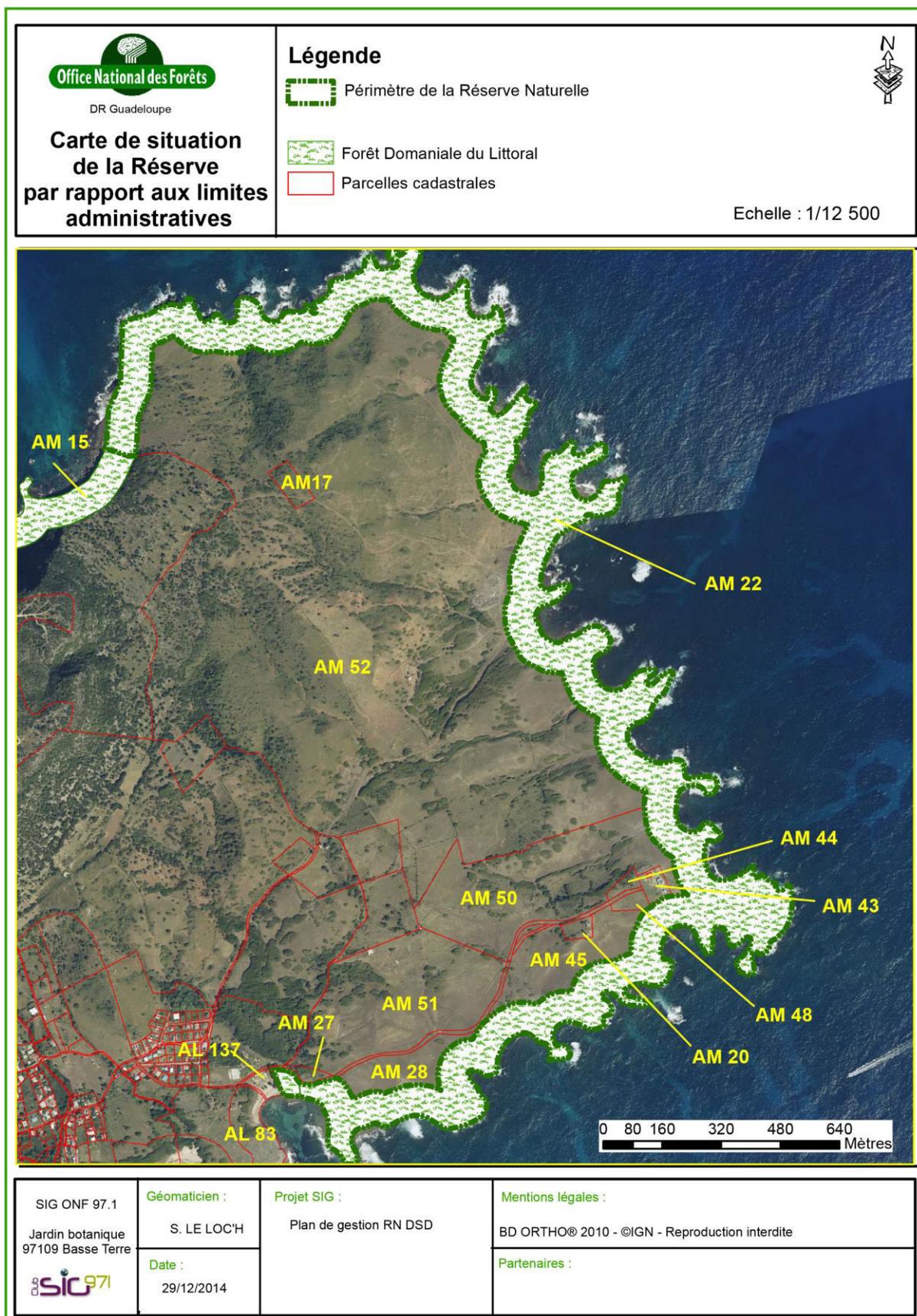
*La ministre de
l'écologie, du
développement
durable,
des transports et du logement,*
NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET

*Le ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer, des collectivités territoriales
et de l'immigration,*
CLAUDE GUÉANT

*La ministre auprès du ministre de
l'intérieur, de l'outre-mer, des
collectivités territoriales
et de l'immigration, chargée de l'outre-mer,*
MARIE-LUCE PENCHARD

(1) Le présent décret ainsi que les cartes au 1/10 000 et les plans cadastraux annexés peuvent être consultés à la préfecture de Guadeloupe, rue de Lardenoy, 97109 Basse-Terre Cedex.



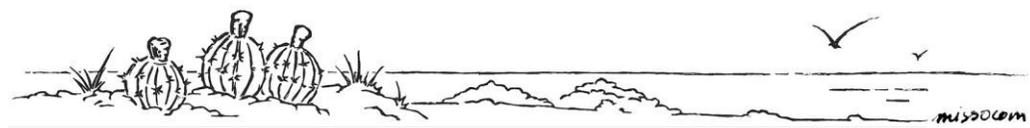
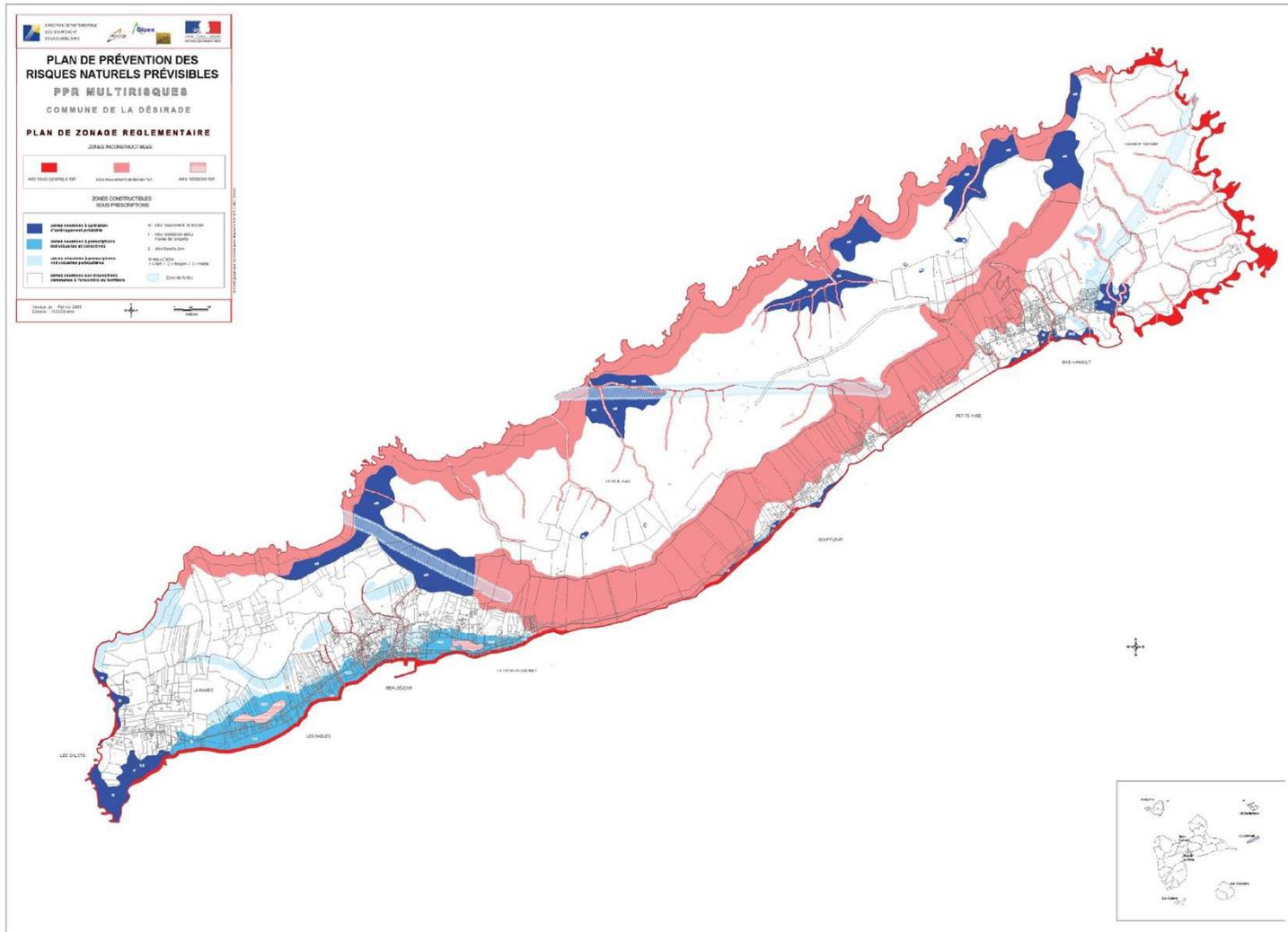


Annexe 4 : Nom des propriétaires des parcelles en bord de réserve

Section	N° de parcelle	Propriétaire	Gestionnaire	Superficie (ha)
AL	83	État, ONF	ONF (Forêt Domaniale du Littoral)	4,6
AM	27	État, Ministère des finances et du budget de la privatisation		0,3
AM	28	Privé : Armentin/Devarieux Lalanne succession		2,8
AM	51	Privé : Armentin/Devarieux Lalanne succession		13,6
AM	45	Privé : Armentin/Devarieux Lalanne succession		5,3
AM	48	Privé : Armentin/Devarieux Lalanne succession		0,4
AM	43	État, ministère des transports service de l'aéronautique	État, Service météorologique	0,3
AM	44	État, ministère des transports service de l'aéronautique	État, Service météorologique	0,5
AM	50	Privé : Armentin/Devarieux Lalanne succession		14,1
AM	22	État, ONF	ONF et Association Ti Tè	61,8
AM	52	Privé : Armentin/Devarieux Lalanne succession		110
AM	17	Commune de la Désirade		0,8
AM	15	État, ONF	ONF (Forêt Domaniale du Littoral)	31,7



Annexe 5 : Plan de Zonage Réglementaire de la Commune de Désirade



CONVENTION DE WASHINGTON

Intitulé : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

Date et lieu de signature : 3 mars 1973, Washington D.C.

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} juillet 1975

Date d'entrée en vigueur en France : 9 août 1978

Portée géographique : Monde

Réunion des Parties : Conférence des Parties (art. 11) au moins tous les 2 ans

Nombre de parties ayant ratifié la convention au 30 décembre 2003 : 164

Objet : protéger les espèces animales et végétales menacées d'extinction ; la réglementation de leur commerce international est le moyen adopté pour cette protection. Les espèces protégées sont classées en trois catégories définies en fonction du degré de menaces pesant sur elles, et désignées sous le nom d'Annexes. La convention s'applique aux mouvements portant sur les plantes, les animaux vivants et sur les parties ou produits qui en sont dérivés.

CONVENTION DE BONN

Intitulé : Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Date et lieu de signature : 23 juin 1979, Bonn **Date d'entrée en**

vigueur : 1^{er} novembre 1983

Date d'entrée en vigueur en France : 1^{er} juillet 1990

Portée géographique : Monde

Réunion des Parties : Conférence des Parties (art. 7) au moins tous les 3 ans

Nombre de parties ayant ratifié la convention au 1^{er} septembre 2003 : 84

Objet : assurer la conservation des espèces migratrices terrestres, marines et aériennes et de leurs habitats sur l'ensemble de leur aire de répartition. Les parties assurent une stricte protection aux espèces migratrices en danger inscrites à l'Annexe I de la Convention, en concluant des accords multilatéraux pour la conservation et la gestion des espèces migratrices inscrites à l'Annexe II, et en entreprenant des activités de recherche en coopération avec d'autres organismes.



CONVENTION DE CARTHAGENE

Intitulé : Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes

Date et lieu de signature : 24 mars 1983, Cartagena de Indias

Date d'entrée en vigueur en France : 11 octobre 1986

Portée géographique : milieu marin du golfe du Mexique, de la mer des Caraïbes et des zones de l'Océan Atlantique qui lui sont adjacentes, au sud d'une limite constituée par la ligne des 30° de latitude nord, dans un rayon de 200 miles marins à partir des côtes atlantiques des Etats Parties à la convention.

Réunion des Parties : au moins tous les 2 ans

Nombre de parties ayant ratifié la convention au 30 décembre 2000 : 21 (sur les 28 de la zone des Caraïbes)

Objet : protéger, développer et gérer les ressources marines et côtières de la région des Caraïbes, tant par des mesures concertées que par des mesures nationales. Cette convention régionale couvre un large éventail de thèmes, depuis les pollutions provenant des navires ou des rivages, jusqu'à la conservation des espèces et des écosystèmes marins.

CONVENTION DE CARTHAGENE PROTOCOLE SPAW

Intitulé : Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes)

Date et lieu de signature : 18 janvier 1990, Kingston

Date d'entrée en vigueur : 18 juin 1990

Portée géographique : milieu marin du golfe du Mexique, de la mer des Caraïbes et des zones de l'Océan Atlantique qui lui sont adjacentes, au sud d'une limite constituée par la ligne des 30° de latitude nord, dans un rayon de 200 miles marins à partir des côtes atlantiques des Etats Parties à la Convention.

Réunion des Parties : en même temps que les réunions ordinaires des Parties contractantes à la Convention (au moins tous les 2 ans). Les Parties peuvent également tenir des réunions extraordinaires.

Nombre de Parties ayant ratifié la Convention : 21 (sur les 28 possibles)

Objet : protéger, préserver et gérer de façon durable les zones et les écosystèmes qui requièrent la protection afin de sauvegarder leur valeur spéciale, les espèces en danger de disparition de la flore et la faune ainsi que leurs habitats, et les espèces dont l'objectif est d'éviter qu'elles deviennent menacées et vouées à la disparition. Le Protocole SPAW met l'accent sur l'importance de protéger les habitats comme manière efficace de protéger les espèces identifiées. Cette protection vise globalement les écosystèmes fragiles et vulnérables, et non pas des espèces spécifiques.



Le 16 février 2017

Arrêté du 26 décembre 1988 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Guadeloupe

NOR: PRME8861200A

Version consolidée au 16 février 2017

Le ministre de l'agriculture et de la forêt, le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, et le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement,

Vu la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, notamment ses articles 3 et 4 ;

Vu le décret n° 77-1295 du 25 novembre 1977 pris pour son application et concernant la protection de la flore et de la faune sauvage du patrimoine naturel français ;

Vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature,

Arrêtent :

Article 1

· Modifié par Arrêté 2006-02-27 art. 1 JORF 14 avril 2006

Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation de biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps, sur le territoire de la région Guadeloupe, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le transport, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces ci-après énumérées.

Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante de fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.

Phanérogames angiospermes



1. Monocotylédones :

Acrocomia karukerana L.H. Bailey : Dindé.

Aechmea smithiorum Mez

Brassavola cucullata (L.) R. Br.

Elleanthus cephalotus Garay et Sweet

Elleanthus dussii Cogn.

Epidendrum mutelianum Cogn.

Geonoma pinnatifrons Willd. : Coco-macaque.

Geonoma undata Klotzsch : Coco-macaque.

Oncidium cebolleta (Jacq.) Sw.

Oncidium meirax Rchb. f.

Oncidium urophyllum Lodd. ex Lindl.

Oncidium wydleri Rchb. f : Papillon végétal.

Rhyticocos amara (Jacq.) Becc : Ti-coco.

Spiranthes cranichioides (Griseb.) Cogn.

Aechmea flemingii H.E. Luther.

Epidendrum ciliare L.

Epidendrum patens Sw.

Epidendrum calanthum subsp. *revertianum* (Stehlé) Sastre.

Epidendrum elongatum subsp. *rubrum* (Stehlé) Sastre.

Maxillaria acutifolia Lindl.

Octomeria ffrenchiana Ph. Feldmann & Barré.



Prosthechea cochleata (L.) Higgins.

Psychilis correllii Saulea.

Specklinia mazei (Urb.) Luer.

Tetramicra elegans (Hamilton) Cogn.

Trichosalpinx dura (Lindl.) Luer.

2. Dicotylédones :

Ammania coccinea Rottb.

Calyptranthes forsteri Berg

Colubrina elliptica (Sw.) Brizicky et Stern : Bois mabi.

Drypetes serrata Kr. et Urb.

Forestiera segregata (Jacq.) Kr. et Urb.

Guaiacum officinale L : Gaïac.

Heliotropium microphyllum Sw.

Hieronyma caribaea Urb. : Bois d'amande.

Ipomoea walpersiana Duchassaing

Mastichodendron foetidissimum (Jacq.) Cronq. : Acomat franc.

Meliosma herbertii Rolfe var. *herbertii* : Bois-violet.

Melocactus intortus (Mill.) Urb. : Tête à l'Anglais.

Opuntia rubescens Salm - Dyck : Raquette arborescente à piquants. *Picrasma antillana* (Eggers) Urb. : Bois-noyer.

Prunus dussii Kr. et Urb. : Bois-noyau.

Rochefortia acanthophora (P.D.C.) Grisebach

Rochefortia cuneata Sw. : Bois vert.



Sophora tomentosa L. : Haricot bâtard.

Ternstroemia elliptica Sw.

Ternstroemia obovalis Rich.

Xylosma buxifolium A. Gray : Attrape-sot.

Mammillaria nivosa Link ex Pfeiffer.

Selenicereus grandiflorus (L.) Britt. et Rose.

Article 2

Le directeur de la protection de la nature, le directeur général de l'alimentation et le directeur de la pharmacie et du médicament sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Le ministre de l'agriculture et de la forêt,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de l'alimentation,

A. CHAVAROT

Le ministre de la solidarité, de la santé

et de la protection sociale,

porte-parole du Gouvernement,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur de la pharmacie et du médicament,

P. AMBROISE-THOMAS

Le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre,

chargé de l'environnement,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :

Le directeur de la protection de la nature,

F. LETOURNEUX



Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté du 27 février 2006 portant modification de l'arrêté du 26 décembre 1988 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Guadeloupe

NOR : DEVN0650172A

Le ministre de l'agriculture et de la pêche et la ministre de l'écologie et du développement durable,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 411-1, L. 411-2, R. 411-1 à R. 411-3 ;
Vu l'arrêté du 26 décembre 1988 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Guadeloupe ;
Vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Dans la liste figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 décembre 1988 susvisé :

1. A la rubrique « 1. Monocotylédones », l'espèce suivante est supprimée :

Oncidium leiboldii Rchb.f.

2. A la rubrique « 1. Monocotylédones », les espèces suivantes sont ajoutées :

Aechmea flemingii H.E. Luther.

Epidendrum ciliare L.

Epidendrum patens Sw.

Epidendrum calanthum subsp. *revertianum* (Stehlé) Sastre.

Epidendrum elongatum subsp. *rubrum* (Stehlé) Sastre.

Maxillaria acutifolia Lindl.

Octomeria frenchiana Ph. Feldmann & Barré.

Prosthechea cochleata (L.) Higgins.

Psychilis correllii Saulea.

Specklinia mazei (Urb.) Luer.

Tetramicra elegans (Hamilton) Cogn.

Trichosalpinx dura (Lindl.) Luer.

3. A la rubrique « 2. Dicotylédones », les espèces suivantes sont ajoutées :

Mammillaria nivosa Link ex Pfeiffer.

Selenicereus grandiflorus (L.) Britt. et Rose.

Art. 2. – Le directeur de la nature et des paysages et la directrice générale de l'alimentation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 février 2006.

La ministre de l'écologie
et du développement durable,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de la nature et des paysages,
J.-M. MICHEL

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de l'alimentation,

S. VILLERS

[Texte précédent](#)

[Texte suivant](#)



NOM SCIENTIFIQUE : *Phelsuma ornata*.

NOM VERNACULAIRE : Phelsume ornée.

TAXONOMIE : Geckonidés.

NOM SCIENTIFIQUE : *Phelsuma borbonica*.

NOM VERNACULAIRE : Phelsume de Bourbon.

SYNONYME : Lézard vert.

TAXONOMIE : Chamaéléonidés.

NOM SCIENTIFIQUE : *Chamaeleo pardalis*.

NOM VERNACULAIRE : Caméléon panthère.

SYNONYME : Endormi.

Article 3

Sont interdits en tout temps sur tout le territoire du département de la Réunion, la destruction et l'enlèvement des oeufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation des oiseaux d'espèces non domestiques suivantes ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat :

Procellariiformes

TAXONOMIE : Diomédéidés.

NOM SCIENTIFIQUE : *Diomedea chlororhynchos*.



NOM VERNACULAIRE : Albatros à bec jaune.

SYNONYME : Albatros.

TAXONOMIE : Procellariidés.

NOM SCIENTIFIQUE : *Puffinus lherminieri*.

NOM VERNACULAIRE : Petit Puffin de Baillon.

SYNONYME : Fouquet.

TAXONOMIE : Procellariidés.

NOM SCIENTIFIQUE : *Puffinus pacificus*.

NOM VERNACULAIRE : Puffin du Pacifique.

SYNONYME : Fouquet.

TAXONOMIE : Procellariidés.

NOM SCIENTIFIQUE : *Pterodroma aterrima*.

NOM VERNACULAIRE : Pétrel noir.

SYNONYME : Fouquet.

TAXONOMIE : Procellariidés.

NOM SCIENTIFIQUE : *Pterodroma barau*.



NOM VERNACULAIRE : Pétrel de Barau.

SYNONYME : Taille vent.

TAXONOMIE : Procellariidés.

NOM SCIENTIFIQUE : *Oceanites oceanicus*.

NOM VERNACULAIRE : Pétrel océanite.

TAXONOMIE : Procellariidés.

NOM SCIENTIFIQUE : *Macronectes giganteus*.

NOM VERNACULAIRE : Pétrel géant antarctique.

TAXONOMIE : Procellariidés.

NOM SCIENTIFIQUE : *Macronectes halli*.

NOM VERNACULAIRE : Pétrel géant subantarctique.

Pélécaniformes

TAXONOMIE : Phaethontidés.

NOM SCIENTIFIQUE : *Phaethon lepturus*.

NOM VERNACULAIRE : Paille en queue.

SYNONYME : Paille en queue.



Ciconiiformes

TAXONOMIE : Ardéidés.

NOM SCIENTIFIQUE : *Ardeola striata* (syn. *Butorides striatus*).

NOM VERNACULAIRE : Blongios vert.

TAXONOMIE : Ardéidés.

NOM SCIENTIFIQUE : *Egretta ibis* (syn. *Bubulcus ibis*).

NOM VERNACULAIRE : Héron garde-boeuf.

Falconiformes

TAXONOMIE : Accipitridés.

NOM SCIENTIFIQUE : *Circus maillardi*.

NOM VERNACULAIRE : Busard de Maillard.

SYNONYME : Papangue, Pied jaune.

TAXONOMIE : Falconidés.

NOM SCIENTIFIQUE : *Falco concolor*.

NOM VERNACULAIRE : Faucon concolor.



Charadriiformes

TAXONOMIE : Glaréolidés.

NOM SCIENTIFIQUE : *Glaucopis maldivarum*.

NOM VERNACULAIRE : Glaréole des Maldives.

SYNONYME : Glaréole.

NOM SCIENTIFIQUE : *Glaucopis ocularis*.

NOM VERNACULAIRE : Glaréole de Madagascar.

SYNONYME : Glaréole.

TAXONOMIE : Charadriidés.

NOM SCIENTIFIQUE : *Arenaria interpres*.

NOM VERNACULAIRE : Tournepierre.

SYNONYME : Tournepierre.

NOM SCIENTIFIQUE : *Tringa hypoleuca*.

NOM VERNACULAIRE : Chevalier guignette.

SYNONYME : Chevalier guignette.

NOM SCIENTIFIQUE : *Calidris alba*.



NOM VERNACULAIRE : Bécasseau sanderling.

SYNONYME : Sanderling.

NOM SCIENTIFIQUE : *Calidris ferruginea*.

NOM VERNACULAIRE : Bécasseau cocorli.

NOM SCIENTIFIQUE : *Charadrius leschenaulti*.

NOM VERNACULAIRE : Gravelot de Leschenault.

SYNONYME : Gravelot.

NOM SCIENTIFIQUE : *Charadrius hiaticula*.

NOM VERNACULAIRE : Grand gravelot.

NOM SCIENTIFIQUE : *Xenus cinereus*.

NOM VERNACULAIRE : Bargette de Tereck.

TAXONOMIE : Stercorariidés.

NOM SCIENTIFIQUE : *Catharacta skua*.

NOM VERNACULAIRE : Grand labbe.

SYNONYME : Etrangleur assassin.

TAXONOMIE : Laridés.



NOM SCIENTIFIQUE : *Anous stolidus*.

NOM VERNACULAIRE : Noddi niais.

SYNONYME : Macoua, Mouette.

NOM SCIENTIFIQUE : *Anous tenuirostris*.

NOM VERNACULAIRE : Noddi à bec grêle.

SYNONYME : Gaulette.

NOM SCIENTIFIQUE : *Sterna fuscata*.

NOM VERNACULAIRE : Sterne fuligineuse.

SYNONYME : Gaulette.

NOM SCIENTIFIQUE : *Sterna anaethetus*.

NOM VERNACULAIRE : Sterne bridée.

SYNONYME : Gaulette.

NOM SCIENTIFIQUE : *Sterna dougalli*.

NOM VERNACULAIRE : Sterne de Dougall.

SYNONYME : Gaulette.



Columbiformes

TAXONOMIE : Columbides.

NOM SCIENTIFIQUE : *Streptopelia picturata*.

NOM VERNACULAIRE : Tourterelle malgache.

SYNONYME : Ramier, Tourterelle malgache.

Apodiformes

TAXONOMIE : Apodides.

NOM SCIENTIFIQUE : *Collocalia francica*.

NOM VERNACULAIRE : Salangane des Mascareignes.

Coraciiformes

TAXONOMIE : Coraciides.

NOM SCIENTIFIQUE : *Eurystomus glaucurus*.

NOM VERNACULAIRE : Rolle de Madagascar.

SYNONYME : Rolle.

Passeriformes



TAXONOMIE : Hirundinidés.

NOM SCIENTIFIQUE : *Phedina borbonica*.

NOM VERNACULAIRE : Hirondelle de Bourbon.

SYNONYME : Hirondelle, Grande hirondelle.

TAXONOMIE : Campéphagidés.

NOM SCIENTIFIQUE : *Coracina newtoni*.

NOM VERNACULAIRE : Echenilleur de la Réunion.

SYNONYME : Tuit-tuit.

TAXONOMIE : Pycnonotidés.

NOM SCIENTIFIQUE : *Hypsipetes borbonica*.

NOM VERNACULAIRE : Bulbul de la Réunion.

SYNONYME : Merle.

TAXONOMIE : Muscicapidés.

NOM SCIENTIFIQUE : *Terpsiphone bourbonensis*.

NOM VERNACULAIRE : Gobe-mouches de Paradis (Tersiphone de Bourbon).

SYNONYME : Oiseau la vierge, Chakouat.

NOM SCIENTIFIQUE : *Saxicola tectes*.



NOM VERNACULAIRE : Traquet de la Réunion.

SYNONYME : Tec-tec.

TAXONOMIE : Zostéropidés.

NOM SCIENTIFIQUE : *Zosterops borbonica*.

NOM VERNACULAIRE : Oiseau lunettes gris.

SYNONYME : Oiseau blanc.

NOM SCIENTIFIQUE : *Zosterops olivacea*.

NOM VERNACULAIRE : Oiseau lunettes vert.

SYNONYME : Oiseau vert.

Gruiformes

TAXONOMIE : Rallidés.

NOM SCIENTIFIQUE : *Gallinula chloropus*.

NOM VERNACULAIRE : Poule d'eau.

SYNONYME : Poule d'eau.

Article 4

Sont interdits en tout temps sur le territoire du département de la Réunion la destruction



ou l'enlèvement des oeufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation des mammifères d'espèces non domestiques suivantes ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat :

Chiroptères

TAXONOMIE : Molossidés.

NOM SCIENTIFIQUE : *Tadarida acetabulosa*.

NOM VERNACULAIRE : Molosse.

TAXONOMIE : Emballonuridés.

NOM SCIENTIFIQUE : *Taphozous mauritanus*.

NOM VERNACULAIRE : Taphien de Maurice.

TAXONOMIE : Ptéropidés.

NOM SCIENTIFIQUE : *Pteropus niger*.

NOM VERNACULAIRE : Roussette noire.

Article 5

Le directeur de la protection de la nature et le directeur général de l'alimentation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Le ministre de l'agriculture et de la forêt,



Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de l'alimentation,

A. CHAVAROT

Le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre,
chargé de l'environnement,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :

Le directeur de la protection de la nature,

F. LETOURNEUX



ARRÊTÉ DU 2 OCTOBRE 1991
fixant la liste des tortues marines
protégées dans le département de la Guadeloupe

NOR : ENVN9161344A

(Journal officiel du 19 novembre 1991)

Le ministre de l'environnement et le secrétaire d'Etat à la mer,
Vu le livre II du code rural relatif à la protection de la nature, et notamment ses articles L. 211-1, L. 211-2. et R. 211-5;
Vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont interdits dans le département de la Guadeloupe et en tout temps la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation ou, qu'ils soient vivants ou morts, le transport, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de spécimens des espèces de tortues marines suivantes :

Tortue luth (*Dermochelys coriacea*);
Tortue caouanne (*Caretta caretta*);
Tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*);
Tortue de Riddley (*Lepidochelys kempii*);
Tortue à écailles (*Eretmochelys imbricata*);
Tortue verte (*Chelonia mydas*).

Article 2

Le directeur de la protection de la nature et le directeur des pêches maritimes et des cultures marines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 octobre 1991.

Le ministre de l'environnement,
Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur
de la protection de la nature :
L'administrateur civil,
A. MEGRET

Le secrétaire d'Etat à la mer,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le directeur des pêches maritimes
et des cultures marines,
C. BERNET



Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté du 14 octobre 2005 fixant la liste des tortues marines protégées sur le territoire national et les modalités de leur protection

NOR : DEVN0540395A

Le ministre de l'agriculture et de la pêche, le ministre de la culture et de la communication, la ministre de l'écologie et du développement durable et le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales,

Vu la directive du Conseil 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu le règlement (CE) n° 338/97 du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 411-1 à L. 412-1 et R. 411-1 à R. 412-7 ;

Vu le décret n° 78-959 du 30 août 1978 modifié portant publication de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ;

Vu l'arrêté du 30 juin 1998 fixant les modalités d'application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et des règlements (CE) n° 338/97 du Conseil européen et (CE) n° 939/97 de la Commission européenne ;

Vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature en date du 27 octobre 2004,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Le présent arrêté s'applique aux espèces de tortues marines suivantes :

Tortue luth (*Dermochelys coriacea*) ;

Tortue caouanne (*Caretta caretta*) ;

Tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*) ;

Tortue de Kemp (*Lepidochelys kempii*) ;

Tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*) ;

Tortue verte (*Chelonia mydas*).

Art. 2. – On entend par spécimen tout œuf de tortue et toute tortue, vivants ou morts, ainsi que toute partie ou tout produit obtenu à partir de l'œuf ou de la tortue.

Est réputé prélevé dans le milieu naturel tout spécimen dont le détenteur ne peut justifier qu'il est issu d'un élevage dont le cheptel a été constitué conformément à la réglementation en vigueur au moment de l'acquisition des animaux.

Art. 3. – I. – Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps :

- la destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier des tortues marines ;
- la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids ;
- la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des tortues marines.

II. – Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens de tortues marines prélevés :

- dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France ou du département de la Guyane, après le 17 août 1991 ;
- dans le milieu naturel du département de la Guadeloupe, après le 19 novembre 1991 ;
- dans le milieu naturel du département de la Martinique, après le 26 mars 1993 ;
- dans le milieu naturel du reste du territoire national, après le 7 décembre 2000 ;



- dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur de la directive du 21 mai 1992 susvisée.

Art. 4. - A condition qu'il n'existe pas une autre solution satisfaisante et que la mesure ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle, l'autorité administrative compétente peut délivrer, en application des articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement et selon la procédure définie par arrêté du ministre chargé de la protection de la nature, des autorisations exceptionnelles par dérogation aux interdictions fixées à l'article 3 pour les motifs ci-après :

- a) Dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels ;
- b) Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ;
- c) A des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces et pour des opérations de reproduction nécessaires à ces fins ainsi que pour l'élevage se rapportant à ces actions.

Ces autorisations ne dispensent pas de la délivrance des documents prévus par le règlement (CE) n° 338/97 susvisé pour le transport et l'utilisation de certains spécimens de tortues marines.

Art. 5. - Sont soumis à autorisation préalable en application de l'article L. 412-1 du code de l'environnement, sur tout le territoire national et en tout temps, la vente, l'achat, le prêt avec contrepartie, l'échange ou l'utilisation à des fins commerciales des spécimens de tortues marines relevant de l'annexe A du règlement (CE) n° 338/97 susvisé, autres que ceux prélevés :

- dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France ou du département de la Guyane, après le 17 août 1991 ;
- dans le milieu naturel du département de la Guadeloupe, après le 19 novembre 1991 ;
- dans le milieu naturel du département de la Martinique, après le 26 mars 1993 ;
- dans le milieu naturel du reste du territoire national, après le 7 décembre 2000 ;
- dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur de la directive du 21 mai 1992 susvisée.

L'autorisation prend la forme des documents délivrés pour l'application du règlement (CE) n° 338/97 susvisé.

Elle est délivrée par le préfet du département du domicile de la personne physique ou morale demanderesse.

Pour les spécimens provenant d'un autre Etat membre de l'Union européenne, l'autorisation délivrée par l'autorité compétente de cet Etat membre vaut autorisation pour l'application du présent article.

Art. 6. - Par dérogation aux dispositions de l'article 5, ne sont pas soumis à autorisation, sur tout le territoire national, la vente, l'achat, le prêt avec contrepartie, l'échange ou l'utilisation à des fins commerciales des spécimens datant d'avant le 1^{er} juin 1947, dès lors que leur état brut naturel a été largement modifié pour en faire des bijoux, objets décoratifs, artistiques ou utilitaires, ou des instruments de musique, qu'ils peuvent être utilisés sans être sculptés, ouvragés ou transformés davantage et que la facture ou l'attestation de cession mentionne leur ancienneté.

Art. 7. - Est soumis à autorisation préalable en application de l'article L. 412-1 du code de l'environnement, en tout temps et sur tout le territoire national, le transport des spécimens vivants de tortues marines autres que ceux prélevés :

- dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France ou du département de la Guyane, après le 17 août 1991 ;
- dans le milieu naturel du département de la Guadeloupe, après le 19 novembre 1991 ;
- dans le milieu naturel du département de la Martinique, après le 26 mars 1993 ;
- dans le milieu naturel du reste du territoire national, après le 7 décembre 2000 ;
- dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur de la directive du 21 mai 1992 susvisée.

L'autorisation prend la forme des documents délivrés pour l'application du règlement (CE) n° 338/97 susvisé.

Elle est délivrée par le préfet du département de provenance du spécimen.

Pour les spécimens provenant d'un autre Etat membre de l'Union européenne, l'autorisation délivrée par l'autorité compétente de cet Etat membre vaut autorisation pour l'application du présent article.

Art. 8. - Sont soumises à autorisation du préfet du département du siège social de l'entreprise, en France métropolitaine et dans le département de la Réunion, la détention et l'utilisation, par les fabricants ou les restaurateurs d'objets qui en sont composés, des spécimens :

- de l'espèce *Eretmochelys imbricata* issus des stocks d'écaille déclarés au ministère de l'environnement avant le 1^{er} octobre 1993 ;
- de l'espèce *Chelonia mydas* issus des stocks d'écaille déclarés au préfet du département du lieu de détention avant le 31 décembre 2001 ;



- des espèces *Eretmochelys imbricata* et *Chelonia mydas* acquis conformément aux dispositions du règlement (CE) n° 338/97 du Conseil du 9 décembre 1996 susvisé.

Art. 9. - L'autorisation prévue à l'article 8 est individuelle et incessible. Elle est valable cinq ans et peut être renouvelée à la demande du bénéficiaire. Elle est subordonnée à la tenue à jour par le titulaire d'un registre d'entrées et sorties des spécimens. Elle peut être retirée à tout moment conformément aux dispositions de l'article R. 412-3 du code de l'environnement.

L'autorisation prévue à l'article 8 permet :

- la cession et l'acquisition de stocks d'écaille ou de produits semi-finis entre professionnels titulaires d'une autorisation, sous couvert d'une facture comportant les références de l'autorisation du cédant ;
- la vente sur le territoire national d'objets finis fabriqués en France à l'aide des stocks d'écaille mentionnés à l'article 8, dès lors que ces objets sont estampillés du poinçon ou de la marque propre au bénéficiaire de l'autorisation, sous couvert d'une facture comportant les références de l'autorisation du cédant ;
- le commerce de prestations de restauration d'objets à l'aide des stocks d'écaille mentionnés à l'article 8, sous couvert d'une facture comportant les références de l'autorisation du restaurateur.

Le dossier de demande de l'autorisation prévue à l'article 8 comporte :

- le nom du demandeur et son adresse ;
- ses références professionnelles ;
- le nom et les coordonnées de son entreprise ;
- une description de la nature de ses activités ;
- un engagement écrit de se soumettre au contrôle des agents de l'administration désignés à l'article L. 415-1 du code de l'environnement ;
- une description précise de la marque ou du poinçon spécifique apposé sur les objets fabriqués.

Art. 10. - Les dispositions du présent arrêté ne dispensent pas des autorisations requises pour le franchissement des frontières à destination ou en provenance d'un Etat ou d'un territoire non membre de l'Union européenne, notamment en ce qui concerne l'article 7.

Art. 11. - Les arrêtés du 17 juillet 1991 fixant la liste des tortues marines protégées dans le département de la Guyane, du 2 octobre 1991 fixant la liste des tortues marines protégées dans le département de la Guadeloupe, du 16 mars 1993 fixant la liste des tortues marines protégées dans le département de la Martinique et du 9 novembre 2000 fixant la liste des tortues marines protégées sur le territoire national sont abrogés.

Art. 12. - Le directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture, la directrice des musées de France, le directeur de la nature et des paysages et le directeur du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 octobre 2005.

*La ministre de l'écologie
et du développement durable,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de la nature
et des paysages,
J.-M. MICHEL*

*Le ministre de l'agriculture et de la pêche,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des pêches maritimes
et de l'aquaculture,
D. CAZÉ*

*Le ministre de la culture
et de la communication,
Pour le ministre et par délégation :
La directrice des musées de France,
F. MARIANI-DUCRAY*

*Le ministre des petites et moyennes entreprises,
du commerce, de l'artisanat
et des professions libérales,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du commerce, de l'artisanat,
des services et des professions libérales,
J.-C. MARTIN*



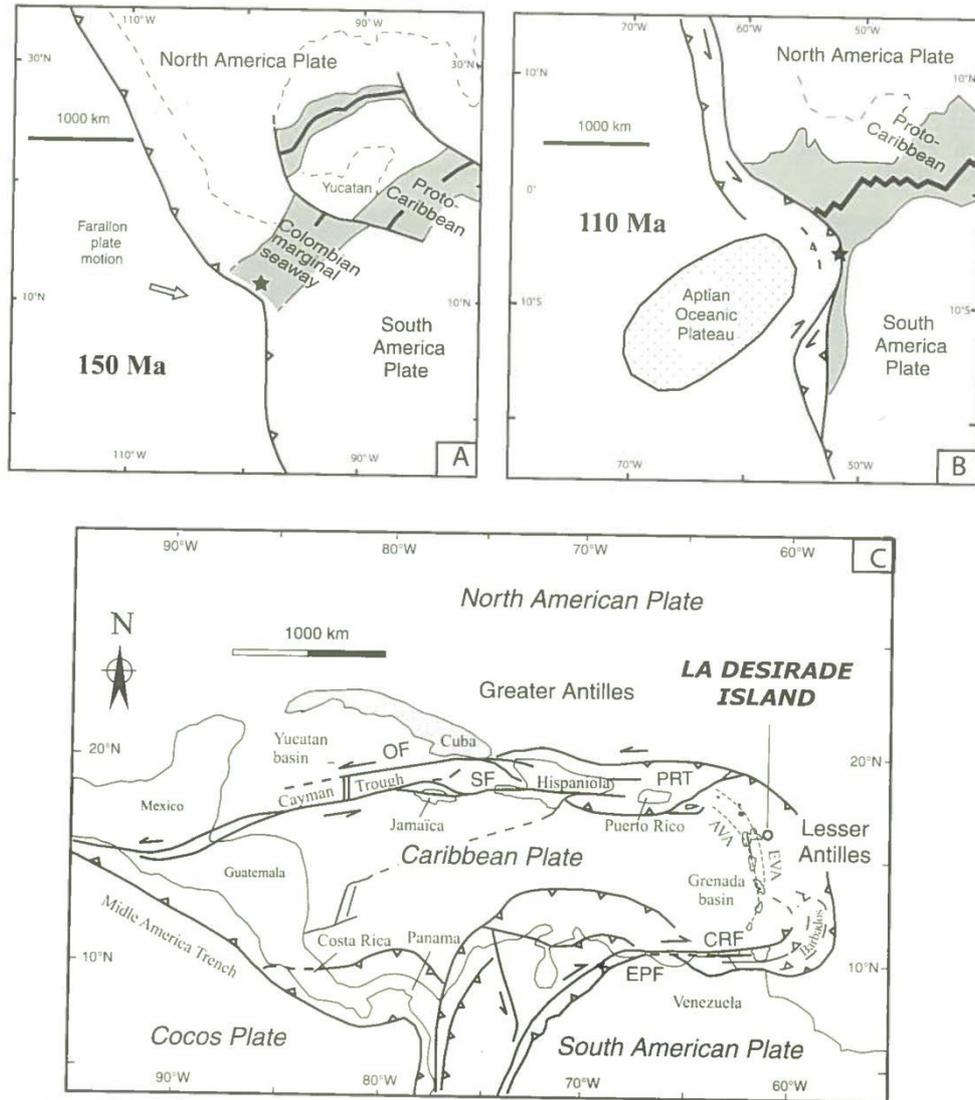
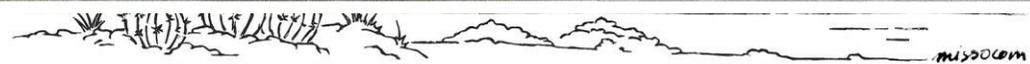
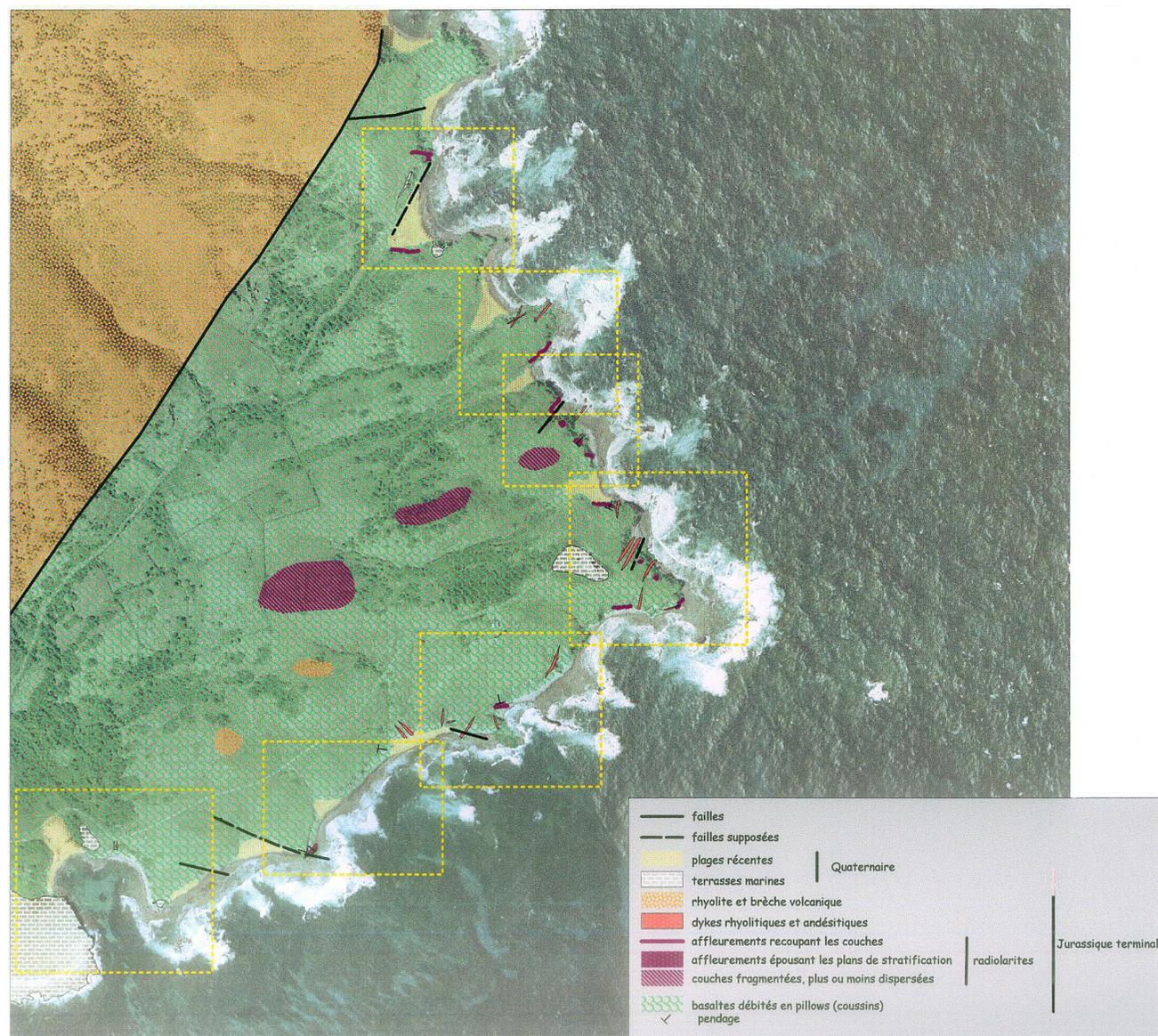


FIG. 2. – Geodynamic evolution of the Caribbean plate [modified after Neill *et al.*, 2010 and Corsini *et al.*, 2011]. In figure 2A and 2B, the star represents the probable position of La Désirade. Figure 2C indicates the position of La Désirade in the present-day Caribbean tectonic setting [after Pindell and Kennan, 2009] : OF, Oriental fault ; SF, Septentrional fault ; PRT, Puerto Rico trench ; CRF, Central Range fault ; EPF, El Pilar fault.



Annexe 12 : Carte géologique de l'Est désiradien - Source : L.Legendre, 2005



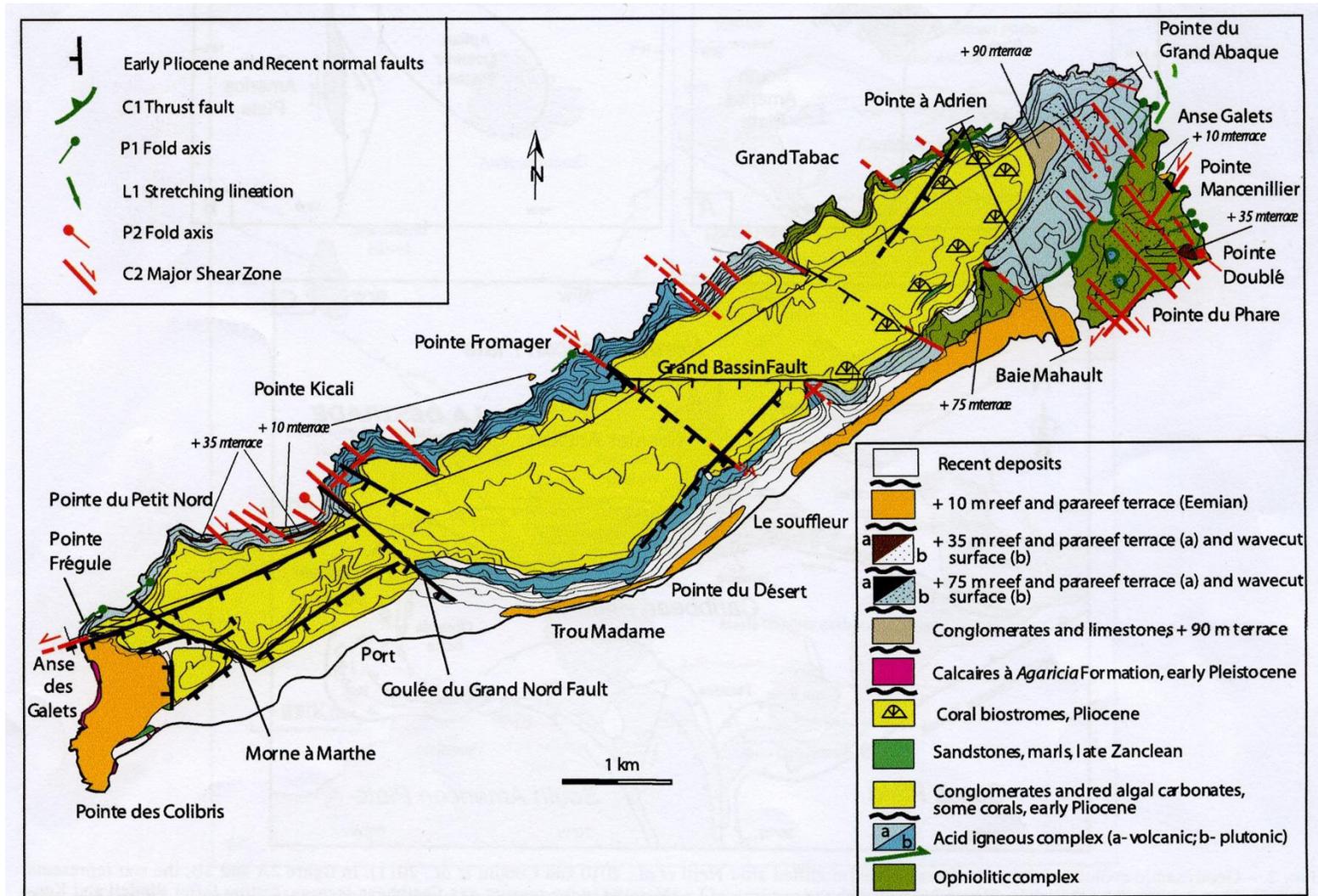


FIG. 3. – New geological map of La Désirade.

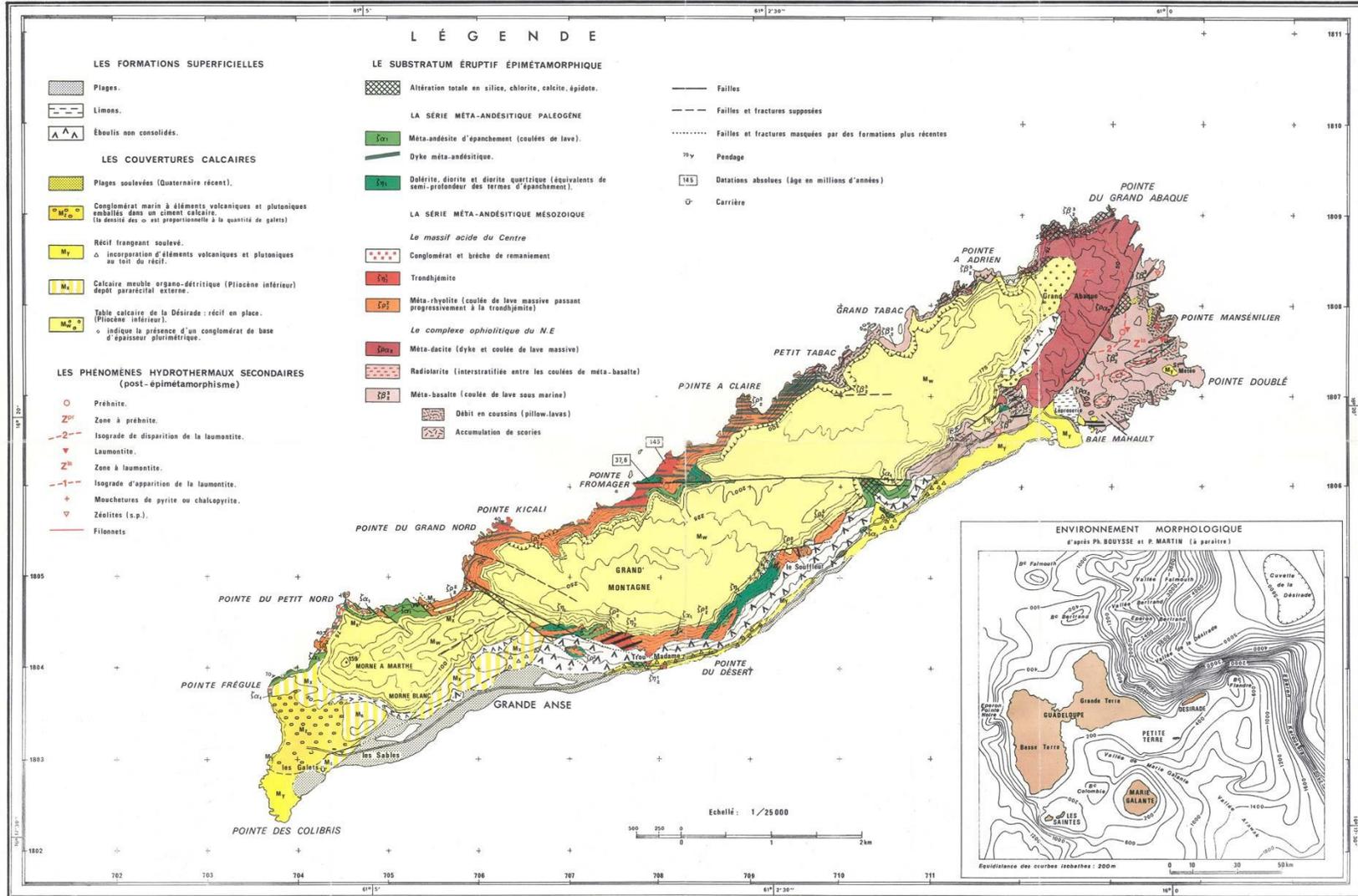
Annexe 14 : Carte géologique de la Désirade - Source : Westercamp

Les levés et les tracés géologiques ont été faits en septembre 1976 et février 1978 par D. WESTERCAMP ingénieur géologue au B.R.G.M.
La maquette est due à J. VIAUVY, artiste dessinateur au B.R.G.M.

CARTE GÉOLOGIQUE DE LA DÉSIRADE

Département de la Guadeloupe

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES
SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL
B.P. 6009 - 45016 ORLÉANS Cédex
SERVICE GÉOLOGIQUE RÉGIONAL DES ANTILLES ET DE LA GUYANE
B.P. 394 - 97204 Fort-de-France



Annexe 15 : Carte de la Désirade - localisation des sources - Source : BRGM, 1989.



CHABLAIS UNESCO GLOBAL GEOPARK (France)

"Rich geological history, lots of lakes and a wealth of renowned mineral waters."



Photo 1 : ©Chablais UNESCO Global Geopark, France

Celebrating Earth Heritage

The Chablais UNESCO Global Geopark is unique, with a landscape that recounts an ancient geological history of over 250 million years. Along the 50km which separates Lac Léman (Lac Geneva) and the Joux Plane Pass (Morzine - Avoriaz), the Chablais reveals the story of the formation of the Alps, but also the recent glacial events that have carved out the landscape. The riches of this geological history are visible, notably through a large number of lakes and a wealth of renowned mineral waters (Evian, Thonon). The quality of its geological record and the ease of its interpretation render the area of international significance for the understanding of the Alpine Orogeny and the development of tectonic thrust theories.

The mountainous limestone peaks of the Haut Chablais stand at around 2400m and contrast with the lower altitude rolling landscape of the Bas Chablais to the north.

Natural landscape seen in the Chablais UNESCO Global Geopark, has also strongly influenced the traditional architecture, the working of the land, the high mountain farms, or even the local stories and legends, which are all witness to the strong links between man and nature.





Photo 2 : ©Chablais UNESCO Global Geopark, France

Sustaining local Communities

The Chablais UNESCO Global Geopark, sits in a 50km long, remarkable natural landscape, between Lac Lemane and Mont Blanc, which has influenced the culture and life of both its inhabitants and numerous visitors. The population is concentrated in the principal agglomerations of Thonon-les-Bains and Evian-les-Bains and other lakeside towns. In 2009 the average population density was 144.9 habitants/km², above the French national average. It has a diverse and strong economy with around 5000 businesses.

Close links have been developed with our substantial network of tourist stakeholders, museums, mountain guides, heritage guides and organizations such as the Portes du Soleil. Communicating through arts projects is also of central importance to the Geopark with recent initiatives in land art, theatre, music and photography. Actions such as the structured training of mountain guides and other tourist professionals have expanded our network to over 84 accredited guides in France and Switzerland.

Education and public awareness raising is a key objective for the Chablais UNESCO Global Geopark. Working with school children of all ages (3 to 19), as well as university students and the general public, the UNESCO Global Geopark engages on a wide range of topics. These reflect the transversal nature of UNESCO Global Geoparks that includes the earth sciences, climate change, natural risks, human geography, history, art, literature and music. The Geopark school programme offers an annual catalogue of day field trips, overnight trips or week long stays. These activities are aligned with the national curriculum. Sustainable development is achieved largely through work in geotourism. Through guides, promotion of excursions for the general public and the network of tourist offices that promote the UNESCO Global Geopark contribute to the sustainable development of the territory. The UNESCO Global Geopark actively promotes local branding (e.g. AOP cheese, AOC wines) and local craft products.





GAÏAC – *Gaïacum officinale*

Famille Zygothylacée

Noms communs

Gayak fran (créole) / Lignum vitae (îles vierges américaines)



Source : RN

Distribution géographique

Amérique du Nord : Bahamas

Amérique du Sud : Colombie (côte caraïbe) ; Venezuela (côte caraïbe)

Grandes Antilles : Cuba ; Jamaïque ; Hispaniola ; Porto Rico ; Îles Vierges

Petites Antilles : entre autres Saint-Martin ; Saint-Barthélemy ; Guadeloupe ; Dominique ; Martinique

Description

Le gaïac est un petit arbre xérophile qui peut atteindre jusqu'à 10 mètre de hauteur et qui a une croissance lente. Il possède une canopée dense composée d'un feuillage vert foncé sempervirent. Les branches sont étalées et l'écorce est dure avec des croûtes brunes se desquamant par plaques. Les feuilles sont opposées, composées de 2 à 3 paires de folioles coriaces, dissymétriques. La phénologie des arbres est très variable, la période de floraison peut différer d'un individu à l'autre. Le gaïac peut également avoir une floraison sectorielle avec un secteur du houppier couvert de fleurs tandis que le reste de la frondaison en est dépourvu.

Habitat et localisation sur l'île de La Désirade

On retrouve cette espèce dans les zones littorales de basse altitude et dans les régions calcaires. Il est présent de manière abondante sur l'île de la Désirade dans de nombreux jardins où il a été planté, il existe cependant quelques pieds isolés naturels.

Cycle biologique

- Germination :

La graine germe en une vingtaine de jours en moyenne mais elle peut attendre plus de neuf mois avant de germer si les conditions ne sont pas assez humides.

La germination est plus efficace lorsque les graines sont enfouies sous quelques millimètres de terre. L'humidité provoque la transformation tégumentaire et l'imbibition, processus déclencheur de la germination. Un arille rouge vif entoure les graines.

- Floraison : de mars à mai et de septembre à novembre.

Les fleurs sont rassemblées en ombelle à pétale long, à l'extrémité des rameaux. Elles sont de couleur gris-mauve.



Fructification :

Les fruits, de couleur orange, sont un peu charnus, comprimés et légèrement obcornés. À maturité, ils libèrent une graine rouge vermillon qui pend à l'extrémité d'un funicule court. La sarcotesta (tégument de la graine), succulente, attire les oiseaux nectarivores.

Usages traditionnels

Le gaïac est une espèce qui a subi une surexploitation de par ses propriétés physiques et chimiques. Son bois, dur et dense, servait à la fabrication de clés, de pièces mécaniques (rouages, appareils pour les moulins à vent,...). La résine du bois de gaïac possède des propriétés médicinales (antiseptique, respiratoire, buccodentaire, cholérétique). Sur Petite Terre, la coupe des branches et des racines étaient monnaie courante et des cicatrices sont encore visibles aujourd'hui sur les arbres.

Menaces

Le gaïac a subi une surexploitation à des fins d'usages traditionnels. Cette espèce est également sensible aux phytophages (Bernard l'ermite, Iguane des Petites Antilles, charançons) entre la phase florale et l'établissement des plantules. Entre la floraison et la germination, cet arbre est exposé à différentes pathologies et parasites (aleurodes).

Réglementation et statut de conservation

À partir du 18^{ème} siècle des décisions de réglementation ont été mises en place pour limiter la coupe de ce bois. Au 20^{ème} siècle une réglementation pour la protection du gaïac a été créée et s'est finalisée par l'inscription de l'espèce à la liste rouge de l'UICN.

Liste rouge UICN mondiale	Liste UICN locale		Réglementation				
	Guadeloupe	Martinique	CITES	Carthagène	CE n°338/97	Arrêté du 26/12/88	Arrêté du 27/02/06
EN	EN	CR	Annexe II (Guaïacum spp.)	Annexe III (Guaïacum officinale)	Annexe B (Guaïacum spp.)	Guaïacum officinale L.)	

Légende autour du Gaïac

Une légende des Muisca (une tribu d'Indiens au centre de la Colombie) raconte qu'il n'y avait pas de tremblement de terre à l'époque préhistorique, car la Terre était portée par quatre Gaïacs qui demeuraient inébranlables grâce à leur bois ferme comme le roc. Au début du monde un Dieu infidèle fut condamné à porter la Terre à la place des quatre puissants Gaïacs, ce qui explique pourquoi la Terre tremble de temps en temps.



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- Bernard J.-F., Etifier-Chalono E., Feldmann P., Fiard J.-P., Fournet J., Jérémie J., Lurel F., Rousteau A. & Sastre C. 2014. – Livre rouge des plantes menacées aux Antilles françaises. Biotope, Mèze ; Muséum national d’Histoire naturelle, Paris (collection Inventaires & biodiversité), 464 p.
- Daley B., W. Zimmerman T., Ph.D. UVI-AES Biotechnology & Agroforestry. 2007. – Native Tree Sheet : Lignum Vitae Guaiacum officinale Caltrop Family (Zygophyllaceae), 2 p.
- H. Brown S., University of Florida IFAS Extension LEE COUNTY. – Guaiacum officinale, 12p.
- Orwa C., Mutua A., Kindt R., Jamnadas R., Anthony S. 2009 Agroforestry Database : a tree reference and selection guide version 4,0 (<http://www.worldagroforestry.org/sites/treedbs/treedatabases.asp>)
- Dulormne M., Mira E., 2012. Université des Antilles et de la Guyane. - Rôle de la contrainte hydrique sur Guaiacum officinale, 47p.
- Dulormne M., Largitte L., Monthieux A., Ndong-Mba C., Rousteau A., Saint-Auret A., 2006. BIOS ENVIRONNEMENT – Le déficit de régénération des Gaiacs de la Petite-Terre, 27 p.





Cactus tête à l'anglais - *Melocactus intortus* -

Famille Cactaceae

Noms communs

Têt à langlè (Caraïbes)



Distribution géographique

Amérique du Nord : Bahamas

Grandes Antilles : Porto Rico ; îles Vierges

Petites Antilles : Saint-Martin ; Saba ; MontSerrat ; Guadeloupe ; Dominique ; Saint-Eustache ; Saint-Barthélémy ; Saint-Kitts-et-Nevis ; Antigua-et-Barbuda

Description

Le tête à l'anglais est une plante succulente avec une base globuleuse et sphérique comportant des côtes longitudinales bien marquées, formées d'aréoles de 8 à 12 épines rouges ou blanches, mesurant entre 30 et 70 cm. Une partie cylindrique, appelée le *cephallium*, surmonte la base et mesure de 10 à 20 cm. Les fleurs sont petites et de couleur pourpres. Les fruits, de forme ovoïde, rouge, rose ou pourpre, sont immergés dans le céphalium. Les fleurs bisexuées et diurnes, sont enchâssées dans le céphalium et possèdent un périanthe tubulé. Les fruits, bacciformes et ombiliqués, sont de couleur rose à pourpre.

Habitat et localisation sur l'île de La Désirade

On retrouve cette espèce dans les zones arides et pierreuse du littoral et sur les falaises.

Il est présent sur la réserve et dans les jardins de par son utilisation ornementale. On le trouve sur les falaises à l'extrémité Est de l'île.



Cycle biologique

Les oiseaux et les lézards sont les principaux pollinisateurs de l'espèce. La floraison a lieu de juin à novembre.

Le *Melocactus intortus* est hermaphrodite et produit le céphalium après 7 à 10 ans de croissance végétative. Cette espèce se reproduit principalement de manière sexuée mais elle peut également se reproduire de manière asexuée. Dans ce cas, des clones se forment sur les côtes du pied mère, au niveau des aréoles. Le *Melocactus* adopte ce mode de reproduction lorsqu'il se trouve en situation de stress (déracinement, attaque de ravageurs, arrachage du céphalium principal). La reproduction asexuée est cependant peu efficace puisque les clones, n'ont souvent pas le temps de bien s'ancrer dans le sol avant que le pied mère ne meure.

Usages traditionnels

L'utilisation de ce cactus est ornementale.

Menaces

Cette espèce est convoitée par les collectionneurs et fait face à une forte prédation de cabris et de mouton sur l'île de La Désirade. Ces derniers fendent avec leur sabot la base de ces cactus afin d'en consommer la moelle. Les jeunes têtes à l'anglais peuvent être également écrasés par inadvertance par les promeneurs.

De plus, ce cactus est attaqué par les chenilles d'un papillon, le *Cactiblastis cactorum* présent sur la Désirade.

Réglementation et statut de conservation

Le *Melocactus intortus* est une espèce protégée par arrêté ministériel depuis 1988 (E. Francius et M. Amiguet, 2011). De plus, depuis le décret ministériel n°2011-853 du 19 juillet 2011, les activités pastorales et agricoles sont interdites sur la réserve géologique de la Désirade. Cette espèce est également protégée par la Loi de protection de la nature du 10/07/76.

Liste UICN locale	Réglementation				
Guadeloupe	CITES	Carthagène	CE n°338/97	Arrêté du 26/12/88	Arrêté du 27/02/06
CR	Annexe II (Cactaceae spp.)	Annexe III (Melocactus intortus)	Annexe B (Cactaceae spp.)	(Melocactus intortus (Mill.) Urb.)	(Cactaceae)



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- Bernard J.-F., Etifier-Chalono E., Feldmann P., Fiard J.-P., Fournet J., Jérémie J., Lurel F., Rousteau A. & Sastre C. 2014. – Livre rouge des plantes menacées aux Antilles françaises. Biotope, Mèze ; Muséum national d’Histoire naturelle, Paris (collection Inventaires & biodiversité), 464 p
- Grançon Isabelle. 2013. – Cartographie du Melocactus intortus à la Désirade. 19 p.
- Francius E., Amiguet M. 2011. Rapport de mission à St Martin – Dynamique de population et biologie de Mélocactus intortus sur les sites de Cactus place et Oyster pond, 39p





TORTUE VERTE - *Chelonia Mydas* -



Source : Jacques Clautzier

Noms communs

Tôti Blanc (Créole)

Distribution géographique

La Tortue verte est largement répandue dans les mers et les océans dont les eaux ne dépassent pas 20°C. On peut la rencontrer jusqu'à Terre-Neuve, au nord de l'Irlande, au sud du Japon et en Argentine, en Afrique du Sud, au nord de la Nouvelle-Zélande, et elle est présente dans l'océan Atlantique, l'océan Indien, l'océan Pacifique, ainsi que dans la mer du Japon, la mer de Chine et en Méditerranée. En revanche elle est absente d'une partie du Pacifique, le long des côtes ouest du continent américain.

Description

La tortue verte possède une carapace avec 4 paires d'écailles costales, 1 paire d'écailles entre les deux yeux et un bec arrondi. Elle mesure entre 1,5 et 2 mètres et pèse entre 100 et 150 kg. Plutôt carnivore dans les premiers stades (petits crustacés, mollusques, invertébrés), elle devient herbivore à l'âge adulte et se nourrit d'herbiers et d'algues sous-marines.

Habitat et localisation sur l'île de La Désirade

Cette espèce évolue près des côtes à faible profondeur (moins de 100 mètres) en présence d'herbiers de phanérogames marines. Les plages de l'île de la Désirade accueillent des pontes de tortues vertes principalement entre mars et novembre. Le nombre de pontes est estimé à quelques dizaines par an, les plages de la réserve sont parfois fréquentées mais le substrat (nombreux galets, peu de sable,...) amène de nombreux échecs de ponte.



Cycle biologique

L'accouplement a lieu en mer, près des plages, et peut durer plusieurs heures. La femelle peut pondre jusqu'à 130 œufs en 2 à 5 pontes par saison avec un intervalle de 12 jours en moyenne entre chaque ponte. L'émergence se fait après 2 mois d'incubation. Les jeunes tortues passent plusieurs années en pleine mer puis reviennent près des côtes et se fidélisent à un site d'alimentation. La tortue verte sélectionne des plages généralement larges présentant une importante épaisseur de sable et bordée de végétation pour pondre. La saison de ponte s'étale de mars à Novembre.

Menaces

L'exploitation de ces animaux pour leur chair, leurs œufs et leurs écailles, depuis les débuts de la colonisation des Antilles par les européens, a entraîné leur quasi-disparition à la fin des années 1980. L'exploitation de ces animaux pour leur chair, leurs œufs et leurs écailles, depuis les débuts de la colonisation des Antilles, par les européens, a entraîné leur quasi-disparition à la fin des années 1980. Depuis qu'elle sont protégées en Guadeloupe (1991), les menaces principales pour cette espèce sont les captures accidentelles dans les filets de fond et particulièrement les trémails et folles, puis la dégradation des habitats (plages de ponte, herbier), la pollution lumineuse, le braconnage dans certains secteurs et la pollution.

Réglementation et statut de conservation

La réglementation française classe l'espèce intégralement protégée en Guadeloupe, ainsi que ses habitats

Liste rouge UICN mondiale	Réglementation						
EN	CITES	Convention de Bonn	Convention de Berne	Convention de Carthagène	Convention de Rio	Arrêté ministériel 2/10/91	Arrêté ministériel 14/10/05
	Annexe I	Annexe I	Annexe II	Annexe II			



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- Chevalier J., Lartiges A.. Les tortues marines des Antilles. Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage – CNERA Faune d’Outre Mer. 2011. 59p.
- Site internet : Réseau Tortues Marines de Guadeloupe
- Plaquettes : les habitats des tortues marines / Les tortues marines aux Antilles françaises / les tortues marines de l’archipel guadeloupéen et des Iles du Nord





IGUANE DES PETITES ANTILLES - *Iguana Delicatissima* -



Source : G. Moulard



Source : Réseau Iguane des Petites Antilles

Noms communs

Léza (Créole)

Distribution géographique

Il se rencontre sur quelques îles des Petites Antilles uniquement.

Abritant 8 à 10 000 Iguanes des Petites Antilles, l'archipel de Petite Terre possède l'une de des trois plus grandes populations de l'espèce avec celle de la Dominique et de l'île de la Désirade.

Description

La taille de l'Iguane des Petites Antilles oscille entre 1,14 et 1,40 mètre et son poids peut atteindre jusqu'à 3,6 kg pour les mâles et 2,7 kg pour les femelles. Il a une queue unie, une crête épineuse le long de la tête jusqu'à la base de la queue. Les juvéniles ont une couleur vert pomme brillant, puis en grandissant les femelles évoluent vers un vert mat plus sombre ou un gris verdâtre. Les mâles ont le corps gris foncé, brun ou noirâtre. La tête tend à blanchir chez les deux sexes. Plusieurs spécificités morphologiques permettent de déterminer les sexes : la couleur, la largeur de la tête et la hauteur des épines sur la crête dorsale plus grandes chez les mâles, les pores fémoraux de diamètre plus important chez les mâles et les deux bosses formées par les hémipénis visibles à la base de la queue. L'Iguane des Petites Antilles est végétarien, il se nourrit de feuilles, de fleurs et de fruits. (Poirier, mancenillier, bois couleuvre,...).



Habitat et localisation sur l'île de La Désirade

Cette espèce peut vivre dans des habitats variés : en forêt humide comme sur des îles sèches (la Désirade). L'iguane affectionne les zones ensoleillées pour se réchauffer jusqu'à 38-39 °C et les zones boisées sur l'île de la Désirade pour se nourrir.

L'iguane est présent sur les parties basses de l'île tout le long de la côte sud, il est beaucoup plus rare sur le plateau. On retrouve une forte population d'iguane des Petites Antilles à l'entrée de la réserve à Baie Mahault. La terrasse marine abrite des terriers et le cimetière de Baie Mahault est également un lieu propice pour les nids d'iguanes. Cette espèce affectionne les arbustes ti-baume et les mancenilliers le long de la réserve.

Cycle biologique

Cette espèce est polygame avec un sex ratio compris entre 1 mâle/1 femelle et 1 mâle/7 femelle (peut aller jusqu'à 1 mâle /12 femelles). A Petite Terre et Désirade, les femelles pondent généralement de juin à mi-août sur un site de ponte collectif. Le nombre d'œufs pondus varie de 13 à 25 en Guadeloupe. L'incubation dure environ 90 jours, les nouveau-nés sortent des œufs durant la saison de la pluie pour bénéficier des jeunes pousses tendres.

Menaces

L'iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*) a connu un déclin de plus de 70% de sa population originale, avec l'arrivée des colons européens qui l'ont chassé pour sa viande et détruit son habitat pour l'utilisation agricole des terres.

Mais l'espèce est menacée actuellement par la compétition et l'hybridation avec l'iguane commun (espèce introduite par l'homme) qui entraîne la dilution de son patrimoine génétique. Le trafic routier à La Désirade entraîne la mort d'individus, les cabris en divagation sur l'île dégradent l'habitat (érosion des sols) et rentrent en compétition pour la nourriture. La présence de chats et de chiens participe à la fragilisation de l'espèce. Les vieux filets utilisés pour clôturer des terrains sur l'île de la Désirade piègent accidentellement les iguanes.

Réglementation et statut de conservation

La réglementation française classe l'espèce protégée en Guadeloupe. Depuis 2010, l'espèce apparaît sur la liste rouge de l'UICN et bénéficie d'une protection depuis 1989.

Liste rouge UICN mondiale	Réglementation	
EN	CITES	Arrêté ministériel du 17/02/1989
	Annexe II	



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- Hautcastel P., Gabon S., Sylvestre R., et al. 2009. Sept trésors des Antilles. 114p.
- Legouez C. 2007. Les iguanes des Petites Antilles : Etude de la population de l'îlet Chancel (Martinique) et élaboration du plan de restauration. ONCFS. 72p.
- Legouez Caroline. Plan national d'actions de l'iguane des petites Antilles (*Iguana delicatissima*) 2012-2015. ONCFS Martinique. 144p.
- Site internet réseau Iguane des Petites Antilles : <https://www.iguanes-antilles.org/iguane-petites-antilles>





SCINQUE - *Mabuya desiradae* -



Noms communs

Zandoli doré (Créole), Couleuvre bâtarde (Guadeloupe)

Distribution géographique

Petites Antilles : Désirade

Description

Il mesure environ 20 cm de long et est orné d'une bande noire sur le côté de la tête et des flancs. Sa coloration varie entre le brun, le roux et le doré, avec des écailles noires sur les flancs et parfois sur le dos. Son aspect est très lisse, et ses pattes sont courtes

Habitat et localisation sur l'île de La Désirade

Le Scinque préfère les murets de pierres sèches, les forêts sèches du littoral, les taillis arborés et les cocoteraies. La litière est un habitat important pour le scinque, il y trouve notamment sa nourriture.



Cycle biologique

Le scinque atteint sa maturité sexuelle pour une longueur museau-fente cloacale de 72 mm environ pour les mâles et 65 mm pour les femelles environ. La femelle a un comportement vivipare : 3 à 5 œufs se développent dans les voies génitales avec un apport de substances nutritives par l'intermédiaire du placenta. A la naissance les nouveau-nés mesurent environ 30 mm de longueur.

Menaces

Le scinque fait face à divers prédateurs tels que les rats, les chats, les mangoustes et les rapaces. Les activités humaines impactent cette espèce en réduisant son habitat.

Réglementation et statut de conservation

La réglementation française classe l'espèce protégée en Guadeloupe.

Liste rouge UICN mondiale	Réglementation
CR	Arrêté ministériel du 17/02/1989



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- Métaireau P., Barré N., Lorvelec O., Diard M. & Pavis C. (2014). *Inventaire et cartographie de la population du Scinque Mabuya desiradae dans les espaces naturels de la Désirade (Guadeloupe). Année 2014*. Association pour l'Etude et la protection des Vertébrés et végétaux des petites Antilles (AEVA), Petit-Bourg, Guadeloupe. Office National des Forêts, Direction Régionale, Basse-Terre, Guadeloupe. Rapport AEVA n° 37, septembre 2014 : 60 pp.
- ONF, A la recherche du Scinque de la Désirade, 1p.
- Breuil M., 2002. Histoire naturelle des Amphibiens et Reptiles terrestres de l'archipel Guadeloupéen. Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy. Patrimoines Naturels, 54 : 339p.







HUÎTRIER D'AMÉRIQUE - *Haematopus palliatus* -



Noms communs

Zuitriyé (créole guadeloupéen)

Distribution géographique

L'Huîtrier d'Amérique est une espèce présente du Sud du Canada au Sud de l'Amérique du Sud en passant par la Caraïbe et l'Amérique centrale. Elle est présente sur façade atlantique et pacifique de l'Amérique. Il est nicheur rare en Guadeloupe, les seuls sites de reproduction connus jusqu'en 2016 étaient les îles de la Petite Terre. Certains individus errent sur le littoral de la Guadeloupe. L'Huîtrier d'Amérique a été découvert en 2010 sur l'île de la Désirade où il est considéré comme rare, la première reproduction a été notée en 2016. Quelques individus sont présents tout au long de l'année sur le littoral et notamment sur la réserve naturelle

Description

L'Huîtrier d'Amérique mesure entre 40 et 50 cm et pèse en moyenne 567 g pour les mâles et 638 g pour les femelles. Son plumage est noir et blanc, il a le bec rouge, la tête et le cou noir, le reste de la face supérieure brun grisâtre, une tache blanche à la base de la queue et sur les ailes. Le reste de la face inférieure est blanc. Les pattes sont de couleur rose chair et le tour de l'œil rouge.

Il se nourrit principalement de burgaux, de berniques, de crabes, d'huîtres, de moules et de palourdes. L'Huîtrier s'attaque à différents types de proies en martelant, en prisant, en fouillant ou en poignardant.

Habitat et localisation sur l'île de La Désirade

Cette espèce se rencontre principalement sur les rivages sud et est, les promontoires rocheux, les plages, et les côtes rocheuses.

Cycle biologique

La période de reproduction débute entre avril et mai pour se terminer en août. Cette espèce pond entre 1 et 3 œufs qui éclosent après 24 à 27 jours. Il n'y a qu'une seule couvée par an. Les deux parents assurent la couvaison dès la ponte du deuxième œuf. Les poussins pourront s'envoler à l'âge de 35 jours. C'est une espèce qui a besoin de quiétude pour se reproduire, elle est extrêmement sensible au dérangement.



